MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT FINANCIER

2017

EXERCICE 2017

JUIN 2018

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 4

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 8

1) L'équilibre général du CA 2017 8

2) Les dépenses d'investissement sont couvertes à 78 % par la capacité de financement de la collectivité parisienne en 2017 9

PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE 20

1) Logement 26

2) Aménagement, services urbains et environnement 28

3) Développement économique 34

4) Culture 37

5) Aide sociale et solidarité 40

6) Famille 45

7) Sport et jeunesse 47

8) Enseignement et formation 50

9) Sécurité 53

10) Services généraux 55

COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE 62

1) Détail des opérations équilibrées 62

2) Les opérations liées à la dette 62

3) Les opérations d'ordre 63

4) Les autorisations de programme 66

LEXIQUE 70

AVANT-PROPOS

Ce compte administratif 2017 démontre que nous mettons en oeuvre, avec constance et détermination depuis le début de la mandature, une stratégie budgétaire efficace et efficiente articulée autour de quatre axes prioritaires : stabilisation des impôts directs, maîtrise des dépenses de fonctionnement, modération de l'endettement, développement des services publics de qualité par le financement d'un ambitieux plan d'investissement.

Malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation de nos contributions aux différents fonds de péréquation, qui ont conduit à la perte de plus de 1,2 milliards d'euros de ressources depuis 2010 pour Paris, notre niveau important d'épargne brute – 635 M€, en augmentation de 54 M€ par rapport à 2016 - traduit encore cette année la qualité de la gestion municipale. Ainsi, la capacité de désendettement de la Ville reste stable à 9 ans, respectant sans aucune difficulté le seuil légal désormais fixé à 12 ans.

« PARIS A CONSACRÉ PLUS DE 1,4 MILLIARDS D'EUROS AUX INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DES SERVICES PUBLICS DES PARISEN.NES. »

Ce résultat est obtenu grâce à une recherche constante du plus juste niveau de dépenses dans le fonctionnement quotidien de l'administration, à partir d'une analyse fine des besoins. Ainsi, les dépenses de fonctionnement, hors péréquation, augmentent de seulement 0,7 % par rapport à 2016. Les dépenses de personnel progressent quant à elles de 3,2 %, sous l'effet notamment de mesures exogènes décidées par le Gouvernement (revalorisation du point d'indice, mise en place de la réforme dite PPCR), de la montée en charge de l'accueil des agents de la Préfecture de police dans le cadre de la réforme du statut de Paris et d'évènements ponctuels, par exemple liés aux nombreuses élections organisées cette année.

En parallèle, nous avons également bénéficié de recettes de fonctionnement dynamiques tout en préservant, comme la Maire s'y est engagée en 2014, la stabilité des taux de taxe d'habitation et de taxes foncières. Ainsi le taux de la taxe d'habitation reste stable à 13,38 % contre plus de 25,5 % en moyenne dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Paris a consacré plus de 1,4 milliards d'euros aux investissements en faveur du développement territorial et des services publics des Parisen.nes. C'est ainsi près de la moitié du Plan d'investissement de la mandature qui est aujourd'hui exécutée. Ainsi, à titre d'exemples, ont été livrées et ou rénovées en 2017 869 nouvelles places en crèche et en halte-garderie, deux écoles (Torcy dans le 18e et Monceau dans le 8e) et une piscine (Amiraux, 18e).

Paris reste cette année encore moins endettée que la moyenne des grandes villes de France et conserve une trajectoire financière parfaitement soutenable !

Emmanuel GRÉGOIRE

Adjoint à la Maire de Paris
chargé de toutes les questions relatives au Budget,
au financement et transformation des politiques publiques

ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE VILLE ET DÉPARTEMENT

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016-2017
Contributions directes	3 103	3 207	3 456	3 293	3 533	3 559	3 640	2,3%
Dont reversement de fiscalité à la Métropole du Grand Paris						*527*	*527*	*0,0%*
Dont reversement de fiscalité de la Région Ile-de-France							*475*	
TEOM	426	434	446	451	458	467	471	1,0%
Taxe de balayage	70	104	104	104	104	104	104	-0,1%
Droits de stationnement	63	59	63	64	110	109	107	-2,0%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	72	69	74	70	68	69	71	3,9%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	1 078	1 177	918	1 089	1 016	1 274	1 441	13,1%
Autres impôts et taxes	68	71	69	69	78	81	89	10,7%
IMPÔTS ET TAXES	**4 881**	**5 121**	**5 130**	**5 141**	**5 367**	**5 663**	**5 925**	**4,6%**
Compensation APA (CNSA)	13	12	12	10	7	18	17	-0,6%
Compensation RSA (TICPE + FMDI)	261	266	260	259	259	259	259	-0,1%
Autres compensations (dont TSCA)	76	74	72	86	86	85	96	12,5%
COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	**350**	**351**	**344**	**355**	**353**	**362**	**372**	**2,8%**
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 290	1 259	1 227	1 134	930	283	124	-56,3 %
Attribution de compensation versée par la métropole du Grand Paris						453	453	0,0 %
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	60	54	48	44	47	43	45	5,9 %
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	16	2,4 %
DOTATIONS	**1 365**	**1 329**	**1 291**	**1 194**	**993**	**795**	**639**	**-19,7 %**
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS [1]	**201**	**214**	**213**	**238**	**288**	**265**	**318**	**19,9 %**
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	226	226	213	204	202	196	210	6,9%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine [2]	60	66	67	74	78	81	88	8,4%
Participations des usagers parisiens	157	169	168	167	175	175	174	-0,9%
PRODUITS D'EXPLOITATION	**443**	**461**	**449**	**445**	**455**	**453**	**471**	**4,2%**
EXCÉDENTS DE ZAC	**132**			**213**	**12**	**2**	**59**	**2745,2 %**
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	184	171	189	197	170	479	400	-16,6%
Recouvrements sur bénéficiaires	86	82	86	89	90	81	47	-42,2%
Travaux pour compte de tiers	35	36	45	61	42	11	8	-25,2%
Remboursement ESA	30	32	36	32	28	25	29	13,5%
Remboursement des frais de personnel [3]	74	66	67	68	77	70	66	-5,1%
AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	**410**	**387**	**422**	**447**	**406**	**666**	**549**	**-17,5%**
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	**7 782**	**7 865**	**7 849**	**8 033**	**7 873**	**8 206**	**8 334**	**1,6%**
CHARGES DE PERSONNEL	**2 059**	**2 109**	**2 111**	**2 209**	**2 227**	**2 252**	**2 324**	**3,2%**
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	**858**	**833**	**823**	**821**	**815**	**776**	**768**	**-1,1%**
Aide sociale, dont :	812	853	848	845	855	850	817	-3,9%
Aide sociale à l'enfance	*303*	*336*	*324*	*307*	*301*	*290*	*295*	*1,8%*
Aide sociale aux personnes handicapés (PCH, ACTP)	*54*	*61*	*65*	*70*	*72*	*79*	*77*	*-2,7%*
Aide à l'hébergement des personnes handicapées	*122*	*129*	*142*	*146*	*154*	*162*	*150*	*-7,4%*
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	*138*	*141*	*133*	*135*	*140*	*128*	*135*	*5,1%*
Aide à l'hébergement des personnes agées	*153*	*149*	*146*	*149*	*148*	*144*	*116*	*-19,7%*
RSA, contrats d'avenir	359	366	381	399	411	416	404	-3,0%
dont part allocation RSA	*297*	*301*	*318*	*337*	*355*	*362*	*354*	*-2,0%*
Contribution au CASVP	315	323	314	313	312	344	353	2,6%
TOTAL AIDE SOCIALE	**1 486**	**1 541**	**1 543**	**1 558**	**1 578**	**1 611**	**1 574**	**-2,3%**
Subventions de fonctionnement Ville	204	207	273	273	279	279	269	-3,5 %
Subventions et participations diverses	223	249	254	253	273	259	258	-0,4 %
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**428**	**454**	**527**	**526**	**551**	**538**	**527**	**-2,0 %**
Préfecture de police	280	287	290	292	285	284	287	1,2%
Contribution au STIF	353	360	367	374	378	382	385	0,8%
Contribution au SYCTOM	131	133	119	126	119	107	104	-3,1%
CONTRIBUTIONS	**764**	**780**	**776**	**791**	**782**	**773**	**776**	**0,4%**

[1] Subventions et participations : Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus…

[2] Dont droits de voierie terrasses

[3] Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.

[4] Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

DU **COMPTE ADMINISTRATIF** (CA) **2011 À 2017**

en millions d'euros

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016-2017
FSRIF	104	121	131	141	151	161	171	6,2%
Fonds de péréquation DMTO	67	80	88	81	97	91	118	29,8%
Fonds de péréquation communal (FPIC)		22	67	116	157	184	174	-5,1%
Fonds de péréquation CVAE			16	18	24	28	28	0,3%
Fonds de solidarité pour les départements IDF (FSDIF)				27	27	28	28	2,3%
DÉPENSES DE PÉRÉQUATION	**170**	**223**	**302**	**383**	**456**	**491**	**520**	**5,8%**
FNGIR	**884**	**892**	**898**	**898**	**898**	**898**	**898**	**0,0 %**
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**155**	**170**	**167**	**171**	**172**	**178**	**201**	**12,9 %**
CHARGES DE GESTION COURANTE	**6 804**	**7 002**	**7 146**	**7 358**	**7 479**	**7 517**	**7 588**	**0,9 %**
EPARGNE DE GESTION	**978**	**863**	**703**	**676**	**394**	**689**	**746**	**8,2 %**
Produits financiers	24	21	19	31	25	27	22	-16,6%
Charges financières	91	100	112	128	124	133	134	1,1%
SOLDE FINANCIER	**-66**	**-79**	**-93**	**-97**	**-99**	**-106**	**-112**	**-**
Produits exceptionnels	10	9	29	43	15	31	43	37,9%
Charges exceptionnelles	56	36	67	41	50	34	42	24,4%
SOLDE EXCEPTIONNEL	**-46**	**-27**	**-38**	**2**	**-34**	**-3**	**1**	**-**
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**7 816**	**7 895**	**7 897**	**8 107**	**7 914**	**8 264**	**8 399**	**1,6 %**
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**6 950**	**7 138**	**7 325**	**7 527**	**7 653**	**7 683**	**7 764**	**1,0 %**
EPARGNE BRUTE	**866**	**757**	**573**	**581**	**261**	**581**	**635**	**9,4 %**
Subventions et dotations reçues	282	266	352	352	356	279	299	7,0%
- dont subvention d'investissement reçues	*116*	*49*	*156*	*143*	*102*	*127*	*133*	*4,2%*
- dont amendes de police	*35*	*37*	*32*	*33*	*35*	*37*	*33*	*-8,7%*
- dont FCTVA	*125*	*173*	*149*	*168*	*209*	*115*	*133*	*15,4%*
Produits de cession des immobilisations	50	107	122	122	156	173	100	-42,0%
Opérations pour compte de tiers	5	18	24	22	27	9	6	-30,5%
Remboursement de prêts	20	32	72	15	19	13	5	-65,5%
Autres immobilisations financières	120	134	66	168	57	43	8	-80,7%
Autres recettes réelles d'investissement	17	21	34	6	7	21	48	130,1%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**495**	**577**	**671**	**686**	**621**	**538**	**466**	**-13,4 %**
Immobilisations incorporelles	19	18	13	10	11	22	26	17,1%
Subventions d'équipement	470	500	507	455	377	460	349	-24,1%
Acquisitions	201	210	206	213	244	401	320	-20,4%
dont Compte Foncier	*123*	*150*	*131*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*
Travaux	808	865	949	800	626	619	570	-7,9%
Opérations pour compte de tiers	16	24	23	20	4	15	20	33,7%
Prêts accordés	-	6	-	-	6	-	9	-
Autres dépenses réelles d'investissement	36	39	41	31	129	111	113	2,0%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**1 551**	**1 662**	**1 740**	**1 529**	**1 397**	**1 629**	**1 408**	**-13,6 %**
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**1 360**	**1 334**	**1 243**	**1 266**	**882**	**1 118**	**1 101**	**-1,6 %**
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT	**184**	**200**	**200**	**197**	**200**	**200**	**197**	**-1,4 %**
BESOIN DE FINANCEMENT [4]	**375**	**528**	**697**	**460**	**715**	**710**	**504**	**-29,1 %**
NOUVEAUX EMPRUNTS	**381**	**470**	**630**	**510**	**741**	**681**	**793**	**16,4 %**
Fonds de roulement au 1er janvier	285	288	230	163	213	233	202	-13,0 %
Variation du fonds de roulement	*6*	*-58*	*-67*	*50*	*20*	*-30*	*283*	*-*
Fonds de roulement au 31 décembre	291	230	163	213	233	202	485	139,6 %
Encours de dette au 1er janvier	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	11,2 %
Encours de dette au 31 décembre	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 720	10,9 %
VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE	**197**	**327**	**436**	**466**	**520**	**518**	**561**	**8,3 %**
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	**87,7 %**	**80,3 %**	**71,4 %**	**82,8 %**	**63,1 %**	**68,7 %**	**78,2 %**	**13,9 %**

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2017

1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2017

En 2017, la contrainte budgétaire exogène décidée par l'État et exercée sur la section de fonctionnement s'est poursuivie sous l'effet conjugué d'une très forte diminution des dotations de l'État (- 156 M€) et d'une hausse sensible des dépenses de péréquation (+ 28 M€) par rapport à l'exercice 2016. Ces deux phénomènes combinés représentent désormais une perte de ressources de plus d'1,2 Md€ par rapport à leur niveau de 2010, soit plus d'un sixième des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0,7 % hors péréquation) et le dynamisme des autres recettes ont permis d'absorber cette perte de ressources, tout en respectant l'engagement de stabilité de la fiscalité directe locale pour les Parisiens.

Ainsi, la collectivité parisienne consolide son épargne brute, qui progresse de 9 % (+ 54 M€) par rapport à 2016, et améliore la capacité de financement de ses investissements, qui s'établit à 78 % en 2017, contre 69 % en 2016, en dépit du recul des recettes d'investissement.

Les dépenses d'investissement atteignent 1 408 M€ en 2017. Deux facteurs exceptionnels ayant marqué l'exécution 2016 expliquent le recul de 221 M€ par rapport à l'exercice 2016 : l'opération des Halles et l'aménagement de l'immeuble Bédier, pour un total de 194 M€. Hors ces phénomènes, les dépenses d'investissement sont relativement stables par rapport à 2016 et traduisent la poursuite de la réalisation du programme d'investissement de la mandature (PIM).

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 197 M€, en diminution de 3 M€ par rapport à 2016. Les nouveaux emprunts s'élèvent à 793 M€. L'encours de dette bancaire et obligataire au 31 décembre 2017 représente 68 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un ratio inférieur à la moyenne des villes françaises de plus de 100 000 habitants hors Paris (87 %) [1].

La capacité de désendettement s'établit à 9 ans, en stabilité par rapport à 2016 (8,9 ans).

COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2017

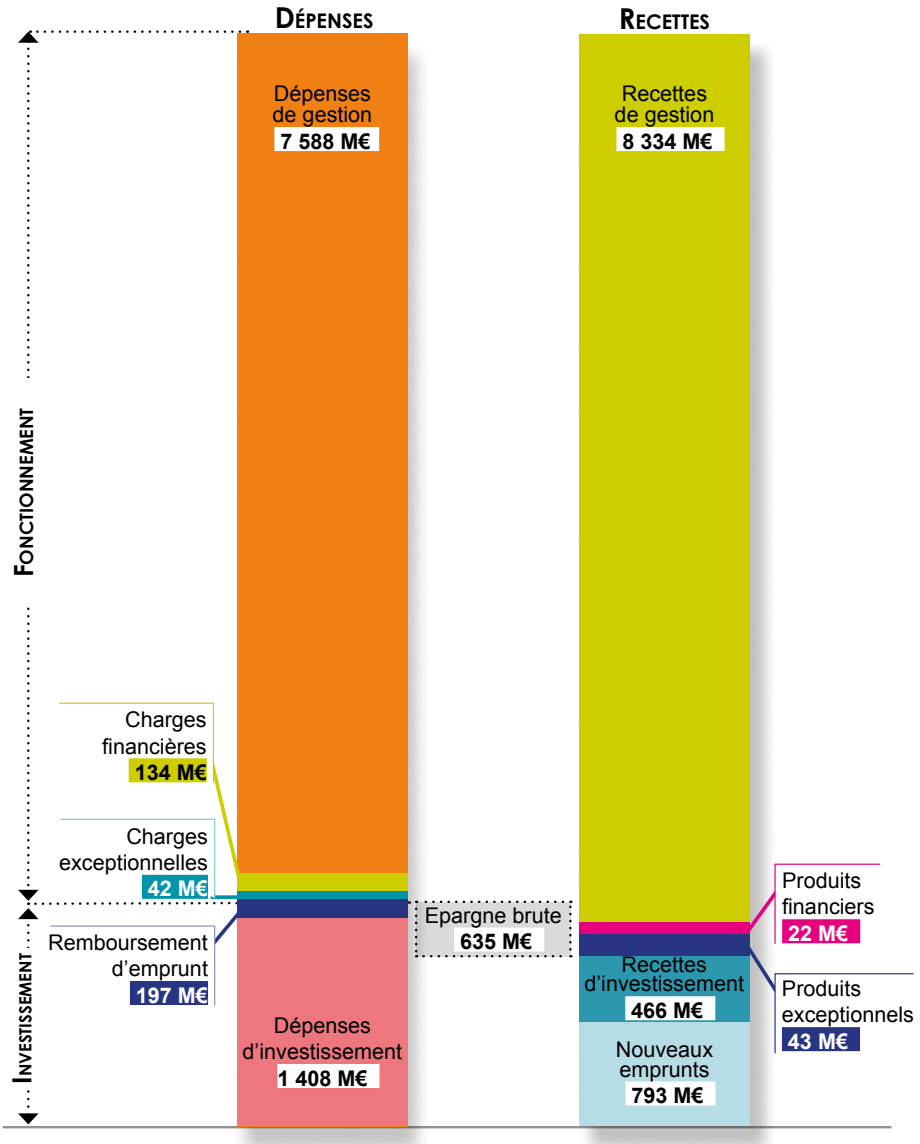

[1] *Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales / Les finances des collectivités locales 2017 (données DGFIP au 31 décembre 2016/calculs DGCL).*

2 / LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SONT COUVERTES À 78 % PAR LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE EN 2017

2.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ATTEIGNENT 1 408 M€ EN 2017, CONFORMÉMENT AU DÉPLOIEMENT DU PIM.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement (635 M€) et les recettes réelles d'investissement (466 M€) couvrent 78% des dépenses d'investissement de l'exercice.

Les **dépenses d'équipement** s'établissent à 916 M€ et représentent 65 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

- 570 M€ de dépenses de travaux ;
- 320 M€ d'acquisitions ;
- 26 M€ de frais d'études.

Parmi ces dépenses d'équipement, 262 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (dont 180 M€ destinés au logement social et 30 M€ pour le relogement des services centraux), 31 M€ à l'extension du tramway T3 et 26 M€ au réaménagement des Halles.

Les **subventions d'équipement** représentent 349 M€, dont 177 M€ en faveur du logement social. 73 M€ sont consacrés aux dépenses d''aménagement, dont 47 M€ au prolongement de la ligne 14. 42 M€ ont été versés au titre de l'enseignement supérieur, dont 20 M€ pour la restructuration de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI).

Les **dépenses d'équipement**, s'établissent à 1 042 M€ et représentent 64 % des dépenses réelles d'investissement.

Les **autres dépenses d'investissement**, d'un montant de 143 M€, sont constituées de :

- 113 M€ d'autres dépenses, dont 36 M€ de remboursement d'avances FCTVA, 30 M€ de participation au financement des zones d'aménagement concerté (ZAC) et 28 M€ de remboursement pour l'acquisition de la Bourse du Commerce ;
- 20,5 M€ d'opérations de comptes de tiers ;
- 9,5 M€ de remboursement de prêts accordés dans le cadre du contrat Paris'Commerces [2].

EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE 2010-2017 EN M€

LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT ATTEIGNENT 466 M€.

La baisse de 72 M€ par rapport au CA 2016 s'explique principalement par le recul de 73 M€ des produits de cessions foncières, sous l'effet notamment du report à 2018 de la cession de l'immeuble administratif de Morland (135 M€).

Elles sont constituées :

- des **subventions et dotations** reçues à hauteur de 299 M€. Elles incluent 133 M€ au titre du FCTVA, ainsi que 33 M€ pour le produit des amendes de police. En outre, 77 M€ ont été versés par l'État au titre des aides à la pierre et 6 M€ pour la dotation départementale des collèges. Les autres subventions d'équipement perçues par la collectivité (133 M€), concernent les ZAC (notamment Beaujon pour 6,5 M€ et Clichy-Batignolles pour 5,5 M€), la provision « innovations » pour les économies d'énergie (4,8 M€) ou l'extension du tramway T3 (3,7 M€) .
- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint 100 M€, en baisse de 73 M€ par rapport à 2016. Les principales cessions réalisées en 2017 concernent la vente de 119 hectares à Achères (24,8 M€), l'immeuble sis au 8-10 rue Léon Frot dans le 11e arrondissement (8,5 M€), l'immeuble du 72 boulevard Saint-Marcel dans le 5e arrondissement (4,7 M€) ainsi que les volumes situés à la Celle-Saint-Cloud (2,7 M€) ;
- de 13 M€ de remboursements de prêts et d'avances, dont 7,6 M€ pour le remboursement de la TVA perçue par le Carreau du Temple entre 2003 et 2015 ; 2,5 M€ de remboursement à Paris Habitat pour les aménagements du secteur Binet dans le 18e arrondissement et 1,9 M€ de remboursement d'avances faites au titre du logement social ;

[2] L'acquisition de la Bourse du Commerce, pour un montant total de 86 M€, s'inscrit dans une opération plus large devant générer 50 M€ de recettes de cessions et 15 M€ de recettes de redevances. Le coût net de cette opération pour la Ville est ainsi ramené à 21 M€. Le montant de 28 M€ correspond au deuxième versement relatif à l'acquisition de la Bourse du Commerce.

- de 54 M€ d'autres recettes réelles d'investissement, dont 31 M€ pour le paiement des premiers versements consécutifs aux cessions avec échéancier, concernant notamment le Forum des Halles ; les volumes 118-120 rue Rambuteau dans le 1er arrondissement (10 M€) ; le terrain 5 rue Pierre Bérégovoy situé à Clichy-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine (5 M€), ainsi que la parcelle du 82 à 90 boulevard Vincent Auriol dans le 13e arrondissement (3,2 M€). De plus, 6 M€ de recettes relatives aux opérations menées pour compte de tiers ont été perçus.

Additionnées à l'épargne brute dégagée par l'exercice (635 M€), ces recettes ont permis de couvrir les dépenses d'investissement, hors remboursement d'emprunt, à hauteur de 78 %.

Evolution des recettes réelles d'investissement de la collectivité parisienne depuis 2010 en M€

2.2 Conjuguée à la hausse des recettes de fonctionnement (+ 1,6 %), la maîtrise forte des dépenses de fonctionnement (+ 0,7 % hors dépenses de péréquation), a permis une progression de l'épargne brute, qui s'établit à 635 M€.

► 2.2.1. La collectivité parisienne a poursuivi en 2017 sa politique volontariste de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement hors péréquation s'établissent à 7 244 M€, en progression de 0,7 % par rapport à 2016. Cette progression est de 1 % en incluant les dépenses de péréquation, qui, en augmentant de 28 M€, représentent plus du tiers de la croissance des dépenses de fonctionnement de la collectivité entre 2016 et 2017.

► **La péréquation** regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Pour la collectivité parisienne, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 520 M€ en 2017, soit une augmentation de 5,8 % (28 M€) par rapport au CA 2016. Par rapport à l'exercice 2010, la contribution de Paris à la solidarité nationale et francilienne a ainsi augmenté de 434 M€.

En 2017, la péréquation totale au niveau des communes et des départements s'est élevée en France à plus de 2,5 Md€. La collectivité parisienne en finance donc plus de 20 % à travers sa contribution à différents fonds.

Evolution des dépenses de péréquation entre 2010 et 2017

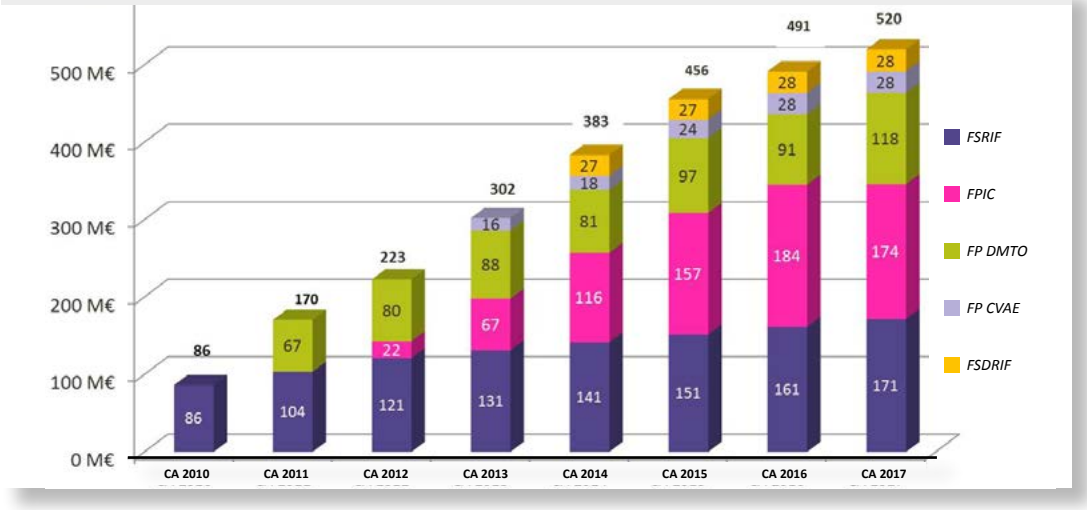

- Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** est un fonds destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son montant est fixé par la loi à 1 Md€ depuis 2016. La contribution de la Ville au FPIC atteint 174 M€ en 2017. Avec une contribution représentant plus de 17 % du fonds, Paris en demeure le premier contributeur.
- La contribution parisienne au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 6,2 % par rapport au CA 2016 pour s'établir à 171 M€, soit une contribution représentant 55 % du fonds. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l'Ile-de-France, le FSRIF a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi (310 M€ en 2017).
- La contribution de Paris **aux deux fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux)**, mis en place en 2011 (fonds historique) et en 2014 (fonds de solidarité), est en progression de près de 30 % par rapport à 2016, passant de 91 M€ à 118 M€. La contribution parisienne représente ainsi 12 % du produit des DMTO perçu par la collectivité en 2016, et 11 % des montants collectés à l'échelle nationale dans le cadre de ces dispositifs de péréquation.
- La collectivité parisienne participe également au **fonds de solidarité des départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 28 M€ en 2017, soit une contribution en hausse de 2,3 % par rapport 2016 et représentant 47 % du montant du fonds. Le montant du FSDRIF, destiné à assurer une péréquation des ressources entre les départements au sein de la région, est fixé par la loi à 60 M€ depuis 2014.
- Enfin, la contribution au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 28 M€, soit un montant stable par rapport à 2016. Par sa contribution, Paris a assuré 31 % du financement du fonds en 2017.

► **Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 324 M€ en 2017 en périmètre d'analyse financière. Cette dépense représente 30% de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement.**

Les dépenses de personnel progressent de 3,2 % par rapport au compte administratif 2016 (+ 72 M€). En neutralisant les dépenses ponctuelles des élections ainsi que le surcoût lié au tra**nsfert à Pôle Emploi des dépenses de chômage, l'augmentation est de 2,9 %.**

Plusieurs facteurs de progression ont impacté l'exécution 2017 :

- La **hausse des coûts salariaux (45 M€)** sous l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) pour 11 M€ et en raison de la mise en œuvre de mesures gouvernementales, notamment la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 % au 1er juillet 2016 puis + 0,6 % au 1er février 2017) pour 16,4 M€, ainsi que la mise en place de la réforme parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A, B et C pour 17,2 M€. Cette progression des coûts salariaux de 45 M€ relève notamment d'une augmentation des cotisations employeurs, pour 21,8 M€ ;
- Le **développement des services aux Parisiens s'est traduit par l'ouverture de nouveaux équipements** (83 postes créés pour les crèches, écoles et bibliothèques) et le renforcement des moyens dédiés à la propreté et à la lutte contre les incivilités (éboueurs et inspecteurs de sécurité). Par ailleurs, l'effort sans précédent porté en 2017 sur la reconversion a permis à plus de 250 agents en reclassement pour raisons médicales d'être réorientés vers de nouveaux métiers au service des Parisiens et conformes à leur état de santé, et 43 agents de la Préfecture de police (polices de l'habitat indigne et nuisances sonores et olfactives notamment) ont par ailleurs été accueillis depuis le 1er juillet 2017. Au final, l'ensemble de ces mouvements a conduit à une augmentation de l'effectif moyen de + 225 ETP par rapport à 2016.
- Des **effets ponctuels (10 M€)** liés notamment à la mise en œuvre de la convention de transfert à Pôle Emploi de la gestion du chômage, au versement en 2017, avec effet au 1er janvier 2015, de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au bénéfice des agents exerçant leur activité au sein de zones à caractère sensible dans les quartiers prioritaires de la Ville, ainsi qu'à l'organisation de l'élection présidentielle et des élections législatives (5,8 M€, soit une progression 4,2 M€ par rapport aux dépenses de l'exercice 2016 liées à l'organisation des élections régionales fin 2015).

► **Les dépenses sociales, hors charges à caractère général, atteignent 1 574 M€, en diminution de 2,3 % (37 M€) par rapport à 2016.**

Cette évolution s'explique notamment par la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la facturation nette dans le secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées et en situation de handicap. Selon ce nouveau mode de facturation, les bénéficiaires admis à l'aide sociale règlent directement aux établissements d'hébergement la part qui est à leur charge, le Département ne versant que le reliquat net de ces participations. La réforme a donc un impact concomitant en recettes – le Département cesse de percevoir les participations des usagers au titre de leur hébergement - et en dépenses - le Département cesse de reverser aux établissements cette participation des usagers. Cet impact se répartit entre l'hébergement des personnes âgées et celui des personnes handicapées. Équilibrée à terme en dépenses et en recettes, cette réforme se met en œuvre progressivement compte tenu des difficultés que rencontrent certains établissements. L'impact de cette réforme, au CA 2017, est estimé à - 34 M€ en recettes et à - 46 M€ en dépenses.

► **Les dépenses sociales se décomposent de la façon suivante :**

- Les **dépenses d'allocation du revenu de solidarité active (RSA)** s'établissent à 354 M€. Elles diminuent de 7 M€ (2 %) par rapport à 2016 en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires, dont la moyenne est passée de 65 000 en 2016 à 61 500 environ en 2017, du fait de l'amélioration de la conjoncture économique.
- Les **dépenses d'aide sociale à l'enfance** atteignent 295 M€, soit une hausse de 1,8 % (5 M€) par rapport à 2016. Cette évolution résulte de la prise en charge de jeunes migrants par le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE) et le dispositif de mise à l'abri en urgence (DMAU). Parallèlement, le nombre de jeunes migrants évalués mineurs non accompagnés (MNA) et pris en charge par le Département est resté sensiblement le même qu'en 2016. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant [4] organise en effet une répartition nationale de ces mineurs.

[3] Le montant de 2 324 M€ est donné au périmètre d'analyse financière, c'est-à-dire en neutralisant les flux croisés entre la Ville et le Département. Ces flux sont restitués dans les propos liminaires de la deuxième partie du présent rapport.

[4] Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

- Les **dépenses mobilisées pour les personnes âgées** atteignent 251 M€.

  Les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvent à 135 M€, en hausse de 5 % (7 M€) par rapport au CA 2016, tant sur l'APA en établissement que sur l'APA à domicile. Ces évolutions traduisent notamment la mise en œuvre du droit au répit pour les proches et aidants des personnes âgées en perte d'autonomie et de mesures de prévention dans le cadre de la conférence des financeurs. La progression des dépenses entre 2016 et 2017 résulte également d'un changement de mode de gestion des aides avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), qui avait généré une baisse ponctuelle des dépenses de 12 M€ en 2016.

  L'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées s'élève à 116 M€, en diminution de 28 M€, du fait de la réforme de la facturation nette qui entraîne une diminution des frais d'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale transitant par le budget du Département (voir ci-dessus). Les effets de cette réforme étant estimés à 30 M€ concernant l'hébergement des personnes âgées, ces dépenses auraient progressé de 2 M€ hors impact de la facturation nette.

- L'**aide sociale aux personnes en situation de handicap** s'élève à 227 M€, contre 241 M€ en 2016 (-2,7%), la baisse s'expliquant pour l'essentiel comme ci-dessus par les effets de la mise en œuvre de la facturation nette (- 15,5 M€) et par un retard dans la transmission des factures par les structures (- 5,5 M€). Elle masque l'ouverture de 126 nouvelles places d'accueil dans les structures spécialisées à Paris en 2017 (+ 9 M€).

  D'autre part, les dépenses d'allocation diminuent de 2,7 % (2,1 M€). Si la progression des dépenses de prestation de compensation du handicap (PCH, + 0,8 M€) accompagne celle du nombre de bénéficiaires (4 440 bénéficiaires 2017 contre 4 230 en 2016), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) diminue de 2,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. En effet, seules les personnes bénéficiaires de l'ACTP avant 2006 peuvent en conserver le bénéfice, du fait de son remplacement par la PCH depuis cette date.

- La **contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)**, qui atteint 353 M€ au CA 2017, est en progression de 9 M€ (2,6 %), en raison de l'application en année pleine de la réforme du Nouveau Paris Solidaire (NPS). La réforme du NPS a consisté à regrouper l'ensemble des services sociaux polyvalents du Département (SSDP) au sein du CASVP. Au CA 2016, ce regroupement s'était traduit par une augmentation de 39 M€ de la contribution de la Ville au CASVP, correspondant à la masse salariale et aux charges à caractère général transférées. Une fois neutralisé cet effet, la contribution au CASVP affiche une progression de 1,9 M€ qui s'explique principalement par la diminution de ses recettes propres.

En 2017, la moitié des dépenses d'allocations de solidarité n'est pas compensée par l'État

Le reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) correspond aux dépenses d'allocation non couvertes par les compensations versées par l'État. En 2017, ce montant s'élève à 267 M€ pour la collectivité parisienne, soit 48 % des dépenses d'AIS.

Compte tenu de la stagnation des compensations versées par l'État et de la progression de certaines allocations, ce montant a progressé de 4 % (11 M€) par rapport à 2016. Les montants restant à la charge du Département progressent ainsi de 15 M€ pour l'APA et de 2 M€ pour la PCH. La diminution du reste à charge au titre du RSA (- 7 M€) ne résulte pas d'une meilleure couverture par l'État, mais de la diminution de la dépense du fait de l'amélioration de la conjoncture économique.

- **Les charges à caractère général de la collectivité parisienne** diminuent de 1 % (8 M€) par rapport au CA 2016, malgré la progression du montant consacré à l'achat de nouvelles places en crèches (+ 4 M€) et la progression des dépenses de fluides (+ 8 M€). Entre 2011 et 2017, les charges à caractère général ont diminué de 90 M€, passant de 858 M€ au CA 2011 à 768 M€ au CA 2017, traduisant les mesures de maîtrise des charges d'entretien et de fonctionnement des services. À titre d'exemple, la rationalisation des implantations administratives a permis de diminuer de 1,5 M€ les dépenses du compte locatif par rapport à 2014.
- **Les diverses contributions de la collectivité parisienne** s'élèvent à 776 M€ au CA 2017, en progression de 3 M€ par rapport à 2016. Cette progression est principalement due aux évolutions suivantes :
  - la contribution à Ile-de-France Mobilités (IDFM, nouvelle identité commerciale du STIF), s'élève à 385 M€, en hausse de 3 M€ par rapport à 2016, correspondant à la revalorisation annuelle de la contribution au rythme de l'inflation ;
  - la contribution à la Préfecture de police, qui couvre notamment des dépenses de masse salariale, s'élève à 287 M€ au CA 2017, en hausse de 1 % par rapport à 2016 (+ 3,5 M€). Cette hausse résulte du plan de recrutement de 50 sapeurs-pompiers supplémentaires en janvier 2017 et d'effets exogènes concernant la masse salariale (augmentation du point d'indice, réformes RIFSEEP et PPCR). Elle tient également compte d'une première vague de transferts de compétences intervenue dans le cadre de la loi relative à la réforme du Statut de Paris ;
  - la contribution au syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) diminue de 3M€, atteignant 104 M€ sous l'effet de la baisse des tonnages, de la mise en œuvre d'un plan d'économies et du réajustement de la contribution au regard du niveau de dépenses effectif, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.
- Le montant total des **subventions de fonctionnement et participations, hors subventions à caractère social,** est de 527 M€, en diminution de 2 % (11 M€) par rapport à 2016. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de 4 M€ de la subvention versée au Groupement inter-bailleurs parisien de surveillance (GPIS) - ce montant étant désormais pris en charge par les différents membres du groupement, dont Paris Habitat et la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) - et par la diminution de 3 M€ de la subvention versée au Théâtre du Châtelet fermé pour travaux.

Les subventions de fonctionnement hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives représentent 292 M€ et se répartissent de la façon suivante :

Répartition des subventions versées en 2017 hors caisses des écoles, crèches et collèges

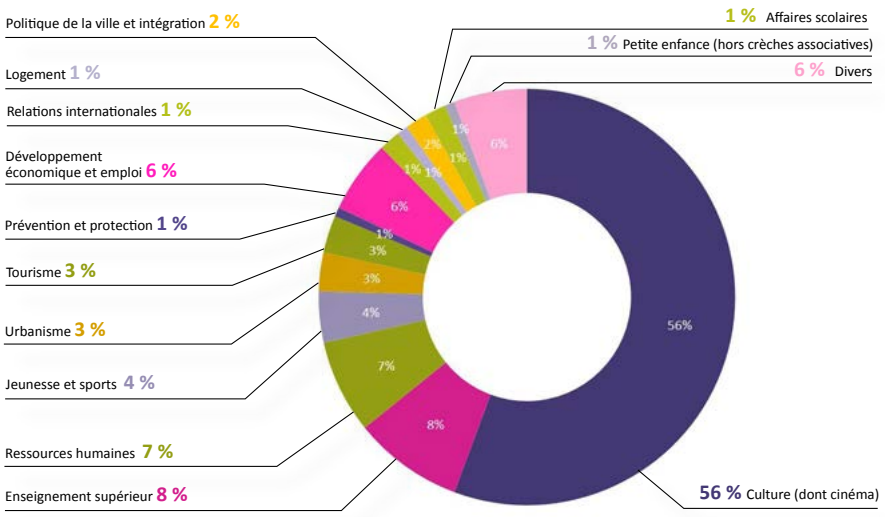

Vivre ensemble et résilience du territoire parisien

Dans la continuité des actions menées en 2015 à la suite des attentats des 11 janvier et 13 novembre, et conformément au vœu de l'exécutif adopté au Conseil de Paris des 15, 16 et 17 février 2016 relatif aux mesures post-attentats, le CA 2017 intègre 3,7 M€ de crédits de fonctionnement et 18,3 M€ d'AP en investissement qui ont contribué à renforcer la cohésion de la société parisienne et à assurer une meilleure protection des parisiens.

3,7 M€ ont financé des dispositifs de prévention du risque attentats (sécurisation des équipements culturels et des salles de spectacle, mesures d'accompagnement des jeunes, de promotion du vivre ensemble et de la prévention de la radicalisation). Ces crédits ont également contribué, à l'instar de l'année 2016, à la mise en œuvre du plan « Paris qui sauve » et notamment à la journée « Samedi qui sauve » du 28 janvier 2017 ayant permis de former près de 4 000 parisiens aux gestes de premiers secours.

En investissement, une inscription totale d'AP à hauteur de 18,3 M€ a permis de renforcer le plan de sécurisation des équipements (10,5 M€) et des bâtiments publics (2 M€), de poursuivre le déploiement des alarmes et des systèmes de blocage de portes des écoles et des collèges (5,8 M€). À ce titre, 4,5 M€ ont été mobilisés pour le déploiement des alarmes et des systèmes de blocage de portes des écoles et des collèges, 1 M€ ont pour permettre l'aménagement et la sécurisation d'équipements culturels.

- **Les charges exceptionnelles** s'établissent à 42 M€, en progression de 8 M€ par rapport au CA 2016. Elles comprennent notamment le mandatement de 10 M€ lié à la mise en œuvre du protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le ministère de la Culture relatif à l'ancien musée national des arts et traditions populaires (opération équilibrée en dépenses et en recettes).
- Enfin, **les charges financières** atteignent 134 M€, contre 133 M€ en 2016, soit une progression de 0,7 %.

Evolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2010 en M€

* *Les dépenses réelles de fonctionnement (7 764 M€) indiquées dans l'analyse financière consolidée (page 7) correspondent au montant des dépenses courantes de fonctionnement (7 588 M€) augmentées des charges exceptionnelles (42 M€) et financières (134 M€).*

► 2.2.2. Les recettes réelles de fonctionnement ont connu une légère hausse, la progression des DMTO compensant la baisse des dotations de l'Etat

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 8 399 M€, en hausse de 1,6 % (135 M€) par rapport au CA 2016.

► Les **dotations versées par l'État** poursuivent leur baisse pour s'établir à 186 M€ en 2017, contre 342 M€ en 2016 (- 156 M€). Cette diminution s'inscrit dans la continuité des baisses enregistrées les années précédentes au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 160 M€ (124 M€, contre 284 M€ en 2016), et les dotations de compensation de 5 M€. La collectivité a en revanche perçu 8 M€ dans le cadre du fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, mis en œuvre pour la première fois en 2017.

Pour rappel, la Métropole du Grand Paris (MGP) perçoit depuis 2016, en lieu et place de la Ville, la part « Compensation part salaires » de la DGF. La MGP reverse à la ville une attribution de compensation, représentant la différence entre les ressources et les charges transférées. Si les dotations à périmètre constant s'élèvent à 639 M€ en 2017, la part réellement versée par l'État n'est donc plus que de 186 M€.

La baisse des dotations de l'État et la hausse des dépenses de péréquation représentent ainsi une perte de ressources de plus d'1,2 Md€ par rapport à leur niveau de 2010

Effet ciseau des dotations et des dépenses de péréquation entre 2010 et 2017

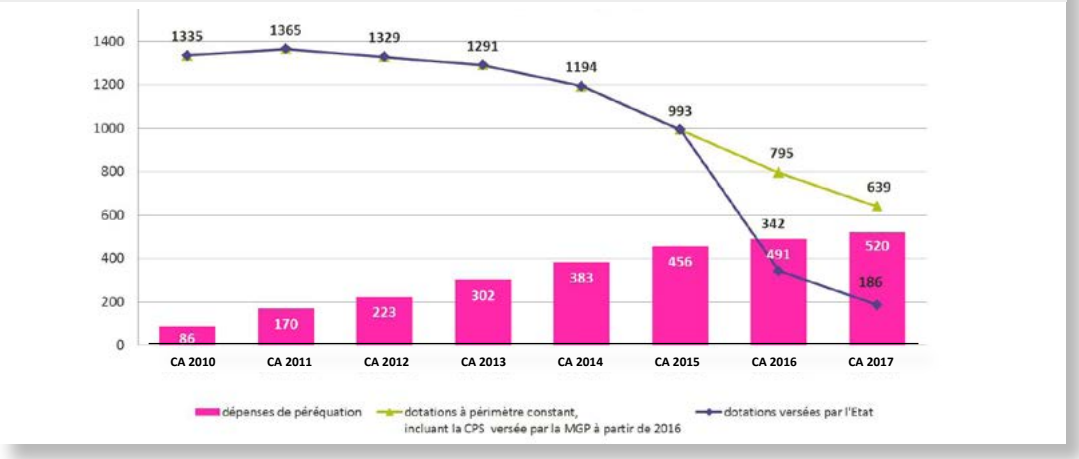

► Les **contributions directes** s'établissent à 3 640 M€ à périmètre constant, soit une hausse de 2,3 % (81 M€) par rapport au CA 2016. Au sein de ce montant, 2 638 M€ relèvent de contributions directes au sens strict, et 1 002 M€ correspondent aux attributions de compensation versées à la collectivité par la Métropole du Grand Paris (MGP) et par la région Ile-de-France.

En effet, depuis le 1er janvier 2016, la MGP perçoit une partie de la fiscalité économique en lieu et place des communes membres, en lien avec les transferts de compétences devant être réalisés d'ici à 2020. Les ressources fiscales transférées par Paris à ce titre comprennent la part communale de la CVAE et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), ainsi que les produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TATFPB) et de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2017, la région Ile-de-France perçoit la moitié de la part départementale parisienne de la CVAE (soit 25 % du produit total).

En contrepartie de ces transferts, la MGP et la région Ile-de-France reversent à la collectivité parisienne des attributions de compensation dont les montants sont figés, respectivement à 527 M€ et 475 M€. Dès lors, la collectivité parisienne est privée des deux tiers du dynamisme de la CVAE, soit une perte de ressources de 42 M€ de CVAE en 2017 (22 M€ sur la part communale, transférée à la MGP, et 20 M€ sur la fraction de part départementale transférée à la région Ile-de-France).

Évolution des recettes fiscales de la collectivité (en millions d'euros)

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2017/2016
Taxe d'habitation *Dont majoration taxe d'habitation*	759,1 *20,9*	760,2 *21,2*	806,0 *63,8*	6,0 % 200,3 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties	988,9	1 000,5	1 013,0	1,3 %
Cotisation foncière des entreprises	311,7	317,4	325,1	2,4%
Rôles complémentaires (hors TEOM)	5,3	6,1	1,6	-73,5%
Rôles supplémentaires (hors TEOM)	19,6	23,3	24,4	4,8%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	11,6	2,6	2,8	6,1%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	14,6	-	-	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 422,1	922,1	465,2	-49,6%
CONTRIBUTIONS DIRECTES	**3 532,9**	**3 032,2**	**2 638,0**	**-13,0%**
Attribution de compensation versée par la MGP	-	527,1	527,1	
Attribution de compensation versée par la région Ile-de-France	-	-	475,3	
CONTRIBUTIONS DIRECTES À PÉRIMÈTRE CONSTANT	**3 532,9**	**3 559,3**	**3 640,5**	**2,3%**

Les taxes assises sur les valeurs locatives foncières (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) bénéficient à la fois d'une revalorisation forfaitaire fixée en loi de finances [5] à + 0,4 % en 2017, et d'une dynamique spontanée issue des constructions, extensions et modifications physiques de locaux ainsi que des sorties d'exonérations.

L'augmentation de 12,5 M€ de la **taxe foncière** de la Ville et du Département provient pour 4 M€ de la revalorisation nominale de 0,4 % et pour 8,5 M€ de la variation physique des bases.

L'augmentation du produit de **taxe d'habitation** (+ 46 M€, soit 6 %) s'explique par le rehaussement du taux de majoration de la cotisation applicable aux résidences secondaires, passé de 20 % en 2016 à 60 % en 2017. Ainsi, le produit de cette majoration a progressé de 42,6 M€ entre 2016 et 2017. Les bases taxables à la taxe d'habitation sont en revanche restées stables par rapport à 2016.

La **cotisation foncière des entreprises** (CFE) est la plus dynamique des taxes assises sur le foncier bâti, en raison notamment des travaux de fiabilisation sur les locaux professionnels nécessaires à la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives sur ces locaux à partir de 2017. Elle progresse de 8 M€ (2,4 %) par rapport au CA 2016.

Les **rôles supplémentaires et complémentaires de fiscalité** sont constitués de régularisations effectuées par les services fiscaux sur les taxes locales, au titre de l'exercice courant ou des exercices antérieurs, avec parfois des rattrapages sur plusieurs années.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, Paris a conservé en 2017 des taux d'impôts locaux très largement inférieurs à ceux appliqués par les autres villes et métropoles de plus de 100 000 habitants.

[5] *Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 (article 99 complétant l'article 1518 bis du Code général des impôts).*

Taux cumulés des taxes locales votés par la commune, son groupement intercommunal et le département	Taux applicables à Paris en 2017	Taux moyens 2017 Villes de métropole de plus de 100 000 habitants hors Paris [a]	Taux moyens 2017 des villes > 100 000 habitants (a)
Taxe d'habitation	**13,38%**	32,01%	25,59%
Taxe **foncière sur le foncier bâti**	**13,50%**	**44,**06%	35,50%
Taxefoncièresurlefoncier non bâti	16,67%	42,56%	34,77%
Cotisation foncière des entreprises	16,52%	30,04%	27,54%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,21 %	9,25 % [b]	9,25 % [b]

[a] Source : Observatoire SFL-Forum - "Taux d'imposition 2017 des grandes collectivités locales"
[b] Source DGCL "Les collectivités locales en chiffres", chapitre 5, "La fiscalité locale" (mis à jour le 21 février 2018).

Le **produit de taxe de balayage et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'élève à **576 M€** contre 571 M€ en 2016. Cette hausse de + 0,7 %, (5 M€), résulte de l'évolution spontanée de la TEOM.

- **Les recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 1 708 M€** contre 1 532 M€ en 2016, soit une hausse de 11 %, sous l'effet de la progression des recettes de fiscalité immobilière.
  - Les **recettes de fiscalité immobilière atteignent 1 441 M€** contre 1 274 M€ en 2016, soit une progression de 13 % (+ 167 M€), liée à l'augmentation du nombre de transactions, qui est passé de 46 357 en 2016 à 49 841 en 2017 (+ 7,5 %) et à l'évolution du prix moyen du mètre carré dans la capitale (9 040 € le m² en moyenne au dernier trimestre 2017, soit + 8,6 % en un an).
  - Les **recettes perçues au titre du stationnement**, qui correspondent au dernier exercice avant la mise en œuvre de la réforme de la municipalisation du stationnement, s'élèvent à 107 M€ en 2017, en baisse de 2 M€ par rapport à 2016.
  - Le produit de la **taxe locale sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 71 M€, en progression de 3 M€ par rapport à 2016.
  - Les **autres impôts et taxes** atteignent 89 M€ et progressent de 10,7 %, principalement du fait de la progression de 9 M€ de la taxe de séjour, qui passe de 69 M€ en 2016 à 78 M€ en 2017, consécutive à la hausse de la fréquentation touristique. Selon l'office du tourisme de Paris, les arrivées hôtelières à Paris ont progressé de 9,9 % par rapport à 2016, avec 6,7 millions de Français et 9,1 millions de visiteurs étrangers.
- Les recettes recouvrées au titre des **compensations des transferts de compétences** sont en hausse de 2,8 % (10 M€), atteignant 372 M€ en 2017, en raison du dynamisme des recettes de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), perçues en compensation des transferts de compétences décidés par la loi libertés et responsabilités locales. [6]
- Les recettes de **participation des usagers** s'établissent à 174 M€ en 2017 contre 175 M€ lors du précédent exercice. En 2016, la fermeture de la régie de la DFPE, préalable à la mise en place de Facil'familles, avait entrainé une hausse ponctuelle du recouvrement des participations des usagers relatives aux crèches et aux garderies (récupérations d'arriérés). Si l'ouverture de nouvelles places de crèche et de garderie contribue à augmenter les participations des usagers en 2017, leur montant global reste donc stable par rapport à 2016 du fait de la hausse ponctuelle constatée sur cet exercice.
- Les **redevances et recettes d'utilisation du domaine** atteignent 298 M€, en progression de 20 M€ par rapport à l'exercice 2016, du fait d'une augmentation de 14 M€ des redevances versées par les concessionnaires.
  Cette progression s'explique notamment par une hausse de 4 M€ des redevances versées par les concessionnaires de parkings, correspondant au remboursement des taxes foncières (inscription équilibrée en dépenses, la Ville de Paris devant dorénavant s'acquitter de ces taxes puis en percevoir le remboursement), et par une progression de 3 M€ des redevances acquittées par les concessionnaires d'énergie. De plus, les recettes de concessions progressent de 4 M€ du fait de la hausse des redevances Telecom liée à un effet de rattrapage, certains opérateurs n'ayant communiqué le périmètre de leur parc 2015 et 2016 que tardivement, retardant l'appel des redevances. Enfin, les redevances des stades progressent de 3 M€, du fait notamment du rattrapage des soldes de redevances des exercices 2015-2016 et 2016-2017 pour l'Accor Hotels Arena. Par ailleurs, les droits de voirie et recettes d'utilisation du domaine progressent de 8,4 % (7 M€).
- Les **subventions et participations** atteignent 318 M€, en hausse de 20 % (53 M€) par rapport au CA 2016. Cette évolution est principalement liée aux participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) qui s'élèvent à 222 M€, soit un niveau supérieur de 39 M€ au CA 2016. Plus de 80 % des participations versées par la CAF sont liées à la politique d'accueil en crèches. Leur progression résulte :
  - de l'accroissement du parc des crèches, qui fait progresser la participation de la CAF sur les deux volets d'aide (prestation de services uniques – PSU, et prestation de service enfance jeunesse – PSEJ) ;
  - de la revalorisation annuelle de la PSU à hauteur de 3 % en 2017 ;
  - de la perception en 2017 de soldes de PSU au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 ;
  - d'un rattrapage de titrages concernant les exercices 2013 à 2016, dans le cadre de la certification des comptes de la collectivité parisienne, à hauteur de 11 M€.

  Hors recettes de la CAF, les subventions et participations progressent de 14 M€, principalement en raison du décalage de titrage des recettes 2016 au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) sur l'exercice 2017, aboutissant à une hausse apparente de recettes de 6 M€ par rapport à 2016. Cette évolution s'explique également par la perception de recettes nouvelles en 2017, dont 4 M€ liés au remboursement des chèques emploi service universel (CESU) non utilisés en 2016 au titre de l'APA, 2,2 M€ versés par le fonds européen de développement économique et régional (F.E.D.E.R.) dans le cadre du projet CORDEES visant à déployer un réseau intelligent énergétique en vue de l'aménagement de l'éco-quartier Clichy-Batignolles et 2,6 M€ versés par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre du déploiement du deuxième plan de vidéo-protection.

[6] Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

- Les recettes perçues au titre des **excédents de ZAC** atteignent 59 M€ en 2017, soit une progression de 57 M€ par rapport à 2016. Le niveau de ces recettes, dépendant du calendrier d'achèvement des opérations d'aménagement, est très variable d'un exercice à l'autre.
- Les **recettes de loyers** atteignent 400 M€, en diminution de 17 % (80 M€) par rapport à 2016, conformément à la programmation de logements sociaux établie avec les bailleurs sociaux.

  En 2017, le conventionnement a permis d'intégrer au parc social 2 612 logements issus du parc privé des bailleurs, dont 2 025 pour Paris Habitat et 572 pour Élogie-Siemp. Ces opérations permettent aux bailleurs sociaux de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social. Elles contribuent à l'atteinte du seuil légal de 25 % de logements sociaux fixé par la loi « Solidarité et renouvellement urbain ».

  Conformément aux dispositions du décret n°2015-1546 du 27 novembre 2015, la Ville a obtenu par courrier en date du 4 octobre 2016 l'autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales de reprendre en section de fonctionnement l'excédent de la section d'investissement 2017 (273 M€) issu de cette politique de conventionnement.

  Parallèlement, les recettes courantes de loyers recouvrées auprès des bailleurs s'élèvent à 87 M€ en 2017, montant stable par rapport à 2016.
- Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 150 M€, en diminution de 37 M€ par rapport à 2016. Cette baisse s'explique principalement par la réforme de la facturation nette présentée ci-dessus, qui a entraîné une diminution de 34 M€ des recouvrements sur les bénéficiaires admis à l'aide sociale dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et en situation de handicap. Par ailleurs, la bascule des recettes de comptes de tiers vers l'investissement se poursuit, entraînant une diminution des dépenses et des recettes sur ce type d'opération (- 3 M€ par rapport à 2016).
- Les **produits exceptionnels,** d'un montant de 43 M€, sont supérieurs de 12 M€ au CA 2016. Ce montant s'explique par le titrage de diverses recettes exceptionnelles, dont 10 M€ liés à la mise en œuvre du protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le ministère de la Culture concernant l'ancien musée national des arts et traditions populaires (opération équilibrée en dépenses et en recettes), 7 M€ de régularisations de crédits de TVA, 6 M€ de redevance de la SOMUPI au titre du contrat de Vélib', 5 M€ d'opérations d'annulations de mandat, 2,9 M€ de titrage des certificats d'économies d'énergie, 1,6 M€ de recettes relatives aux opérations immobilières (intérêts, remboursements) correspondant à des régularisations concernant les exercices antérieurs et 1,6 M€ titrés par la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) au titre des indemnités contentieuses au profit de la Ville.
- Enfin, les **produits financiers** diminuent de 17 % pour atteindre 22 M€ en 2017. La collectivité a perçu moins de dividendes qu'au cours de l'exercice précédent, au cours duquel un rattrapage de titrages concernant les exercices précédents avait été effectué. D'autre part, des titrages prévus pour 2017 ont été décalés sur 2018.

Evolution des recettes courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2010 en M€

► 2.2.3. Un endettement maîtrisé traduit par une durée de désendettement de 9 ans, très inférieure à la norme de 12 ans désormais fixée par la loi

► La **dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2017 à un montant de 5 523 M€**, auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement (68 M€), et l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie de Paris à hauteur de 128 M€.

Grâce à la progression de l'épargne brute, qui passe de 581 M€ en 2016 à 635 M€ en 2017, **la capacité de désendettement de la collectivité parisienne reste stable par rapport à 2016** (9 années contre 8,9 ans) et très inférieure à la norme de 12 ans prévue par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.
Ce ratio traduit la capacité de la collectivité parisienne à garantir la soutenabilité de sa trajectoire d'endettement et le financement du programme ambitieux d'investissement. Cette soutenabilité se matérialise également par un ratio d'autofinancement des investissements élevé (78 %), en forte progression par rapport à 2016 (69 %).

Evolution de l'encours de dette bancaire et obligataire (en M€)

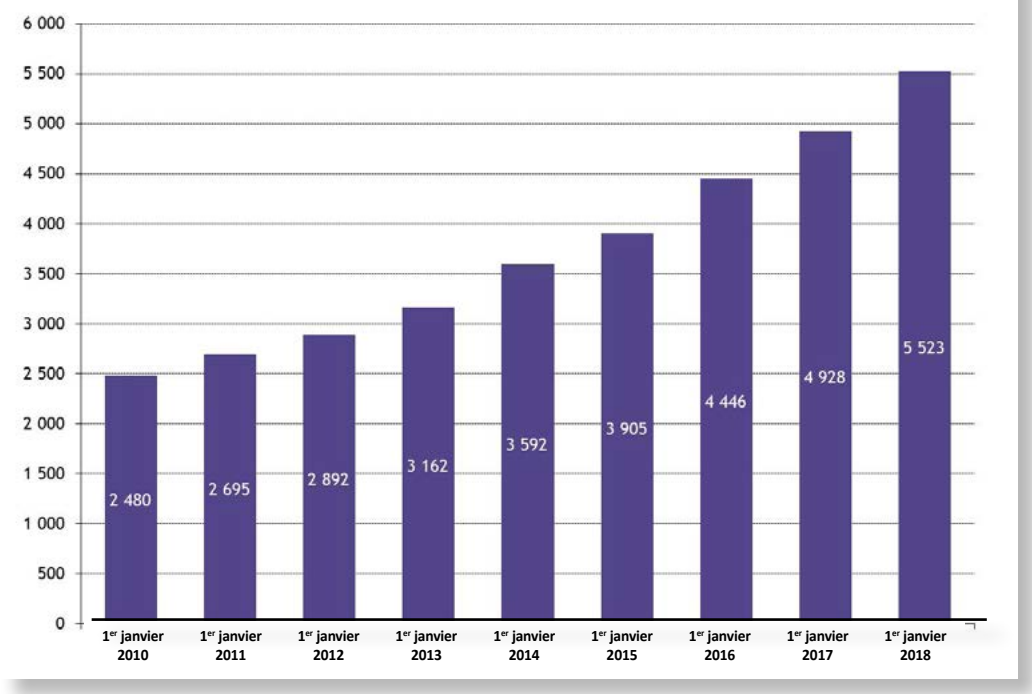

Grâce à la progression de l'épargne brute, qui passe de 581 M€ en 2016 à 635 M€ en 2017, **la capacité de désendettement de la collectivité parisienne reste stable par rapport à 2016** (9 années contre 8,9 ans) et très inférieure à la norme de 12 ans prévue par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.
Ce ratio traduit la capacité de la collectivité parisienne à garantir la soutenabilité de sa trajectoire d'endettement et le financement du programme ambitieux d'investissement. Cette soutenabilité se matérialise également par un ratio d'autofinancement des investissements élevé (78 %), en forte progression par rapport à 2016 (69 %).

Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2010 en M€ et en % du montant des investissements réalisés

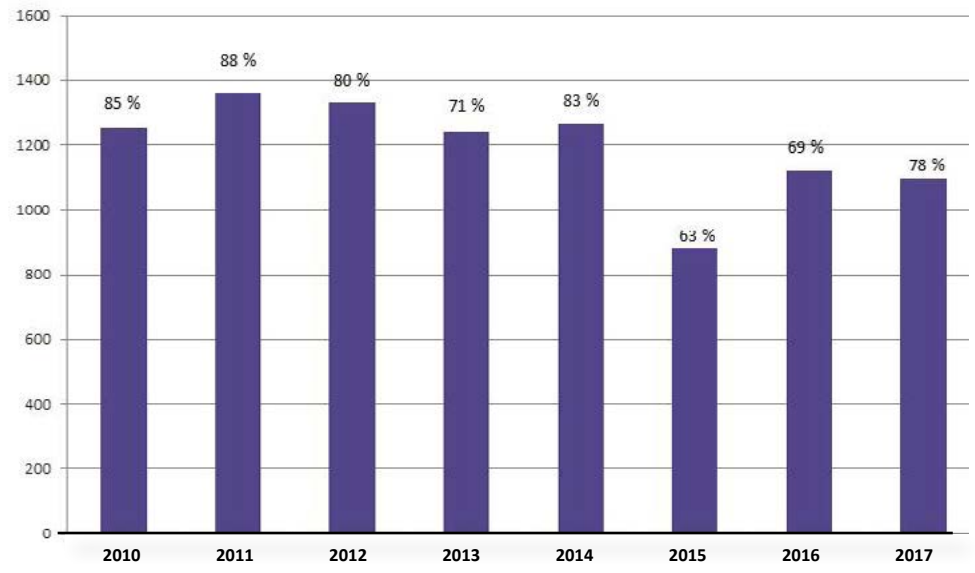

L'échelle des ordonnées indique la capacité de financement en millions d'euros, les pourcentages renvoient à la part des investissements couverte par l'autofinancement

Dette par habitant / Données comparées (en euros)

Source : Documentation de la direction générale des collectivités locales

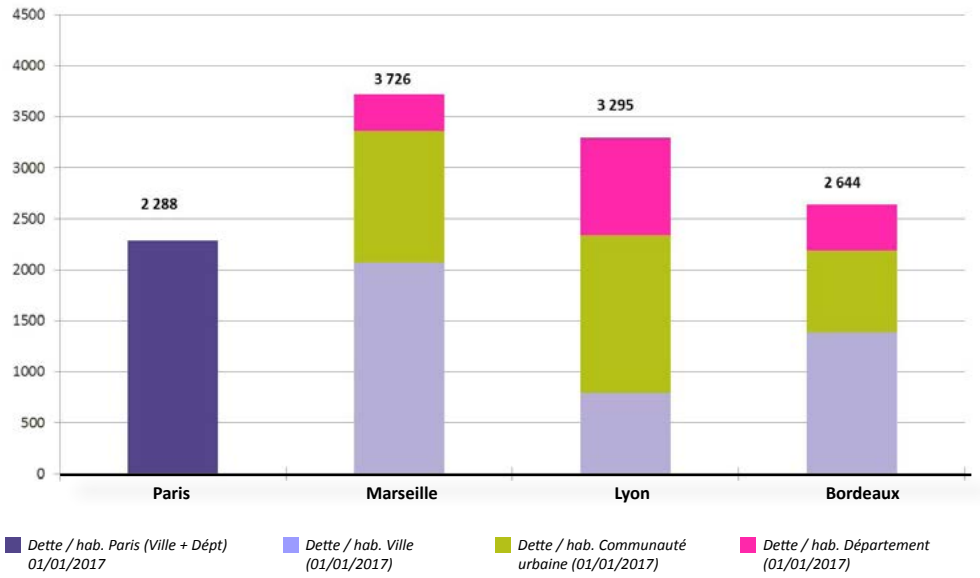

II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

1/ Logement
2/ Aménagement, services urbains et environnement
3/ Développement économique
4/ Culture
5/ Aide sociale et solidarité
6/ Famille
7/ Sport et jeunesse
8/ Enseignement et formation
9/ Sécurité
10/ Services généraux

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement, services urbains et environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en **crédits de paiement réels**, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie III). Sont également neutralisés les flux croisés entre la Ville et le Département, ainsi que les opérations équilibrées en dépenses et en recettes pour retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

Enfin, il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale est actuellement imputée sur la fonction 0 « services généraux » à défaut de pouvoir être ventilée par politique publique pour des raisons d'ordre technique ; ainsi, la masse salariale par politique publique, telle que présentée ci-après, est nécessairement minorée, tandis que l'inscription sur la fonction 0 est majorée d'autant. Un travail est en cours afin de fiabiliser à terme la ventilation de ces dépenses par politique publique.

Ventilation des dépenses par politique publique dans le CA 2017

Dépenses de fonctionnement - CA 2017 (masse salariale incluse)

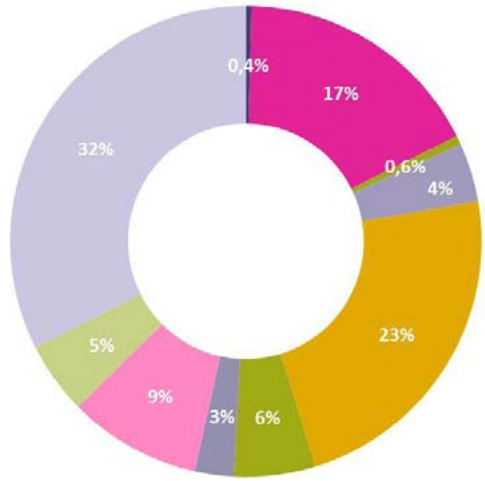

Dépenses d'investissement - CA 2017

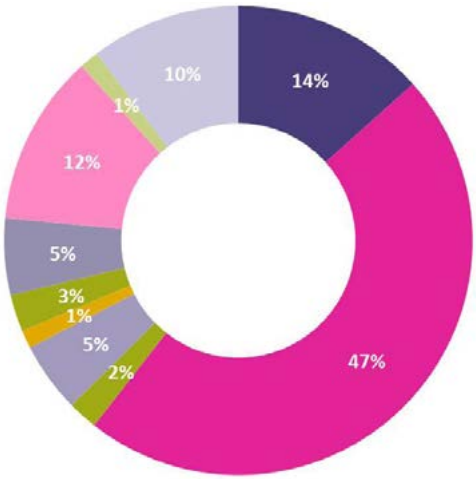

Logement
Développement économique
Famille
Sécurité
Aménagement, services urbains et environnement
Culture
Sports et jeunesse
Services généraux
Aide sociale et solidarité
Enseignement et formation

Ventilation des recettes par politique publique dans le CA 2017

Recettes de fonctionnement - CA 2017

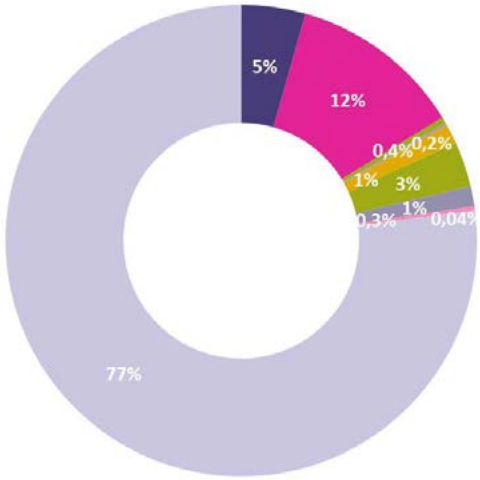

Recettes d'investissement - CA 2017

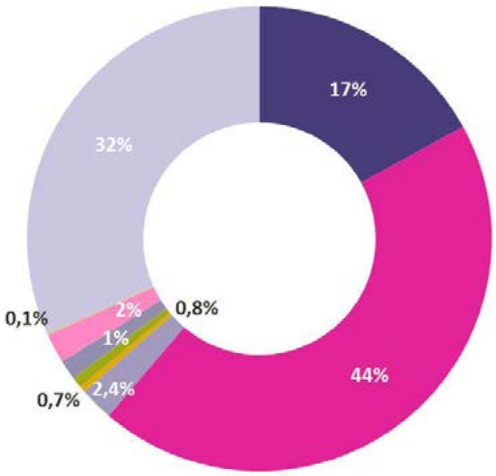

Logement
Développement économique
Famille
Sécurité
Aménagement, services urbains et environnement
Culture
Sports et jeunesse
Services généraux
Aide sociale et solidarité
Enseignement et formation

Correspondance entre la présentation générale (partie I) et la présentation par politique publique (partie II) dans le CA 2016.

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(montants exprimés en millions d'euros)

Dépenses de fonctionnement - CA 2017

Vision par nature			Vision par fonction
Charges de personnel	2 324,2	29,9	Logement
Charges à caractère général	767,6	1 338,8	Aménagement et services urbains, environnement
Aide sociale	1 573,9	46,8	Développement économique
Subventions et participations	527,4	314,6	Culture
Contributions	776,0	1 781,3	Aide sociale et solidarité
Dépenses de péréquation	519,8	433,1	Famille
FNGIR	898,2	209,0	Sport et jeunesse
Autres charges de gestion courante	201,1	706,9	Enseignement et formation
Charges financières	134,0	385,9	Sécurité
Charges exceptionnelles	41,7	2 517,7	Services généraux
Total dépenses réelles de fonctionnement (a)	**7 763,9**	**7 763,9**	**Total dépenses réelles de fonctionnement (a)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	1 090,9
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	648,1
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	2,2
Remboursement par le Département à la Ville des frais de collaborateurs d'élus	1,2
Contribution Ville au Département	336,9
Contribution du Département au redressement des finances publiques	84,0
Charges constatées d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
Remboursement croisé Ville / Département sur la taxe de séjour	6,8
Total budgétaire (a) + (b)	**8 854,8**

Recettes de fonctionnement - CA 2017

Vision par nature			Vision par fonction
Impôts et taxes	5 924,7	369,5	Logement (dont compte 778)
Compensations des transferts de compétences	372,1	997,6	Aménagement et services urbains, environnement
Dotations de l'Etat	638,8	34,2	Développement économique
Subventions et participations [1]	318,1	15,2	Culture
Produits d'exploitation	471,4	113,9	Aide sociale et solidarité
Excédents de ZAC	59,4	258,1	Famille
Autres recettes courantes de fonctionnement	549,3	116,8	Sport et jeunesse
Produits financiers	22,2	23,5	Enseignement et formation
Produits exceptionnels	42,7	3,0	Sécurité
		6 467,1	Services généraux
Total recettes réelles de fonctionnement (A)	**8 398,9**	**8 398,9**	**Total recettes réelles de fonctionnement (A)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (B)	1 059,5
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042 hors compte 778)	464,8
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	2,2
Remboursement par le Département à la Ville des frais de collaborateurs d'élus	1,2
Contribution Ville au Département	336,9
Prélèvement sur la Dotation Globale de Fonctionnement Ville	84,0
Produits constatés d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
Remboursement croisé Ville / Département sur la taxe de séjour	6,8
Produits de cession	151,8
Perception des loyers capitalisés en section de fonctionnement (dérogation) (C)	**273,1**
Total budgétaire (A) + (B) - (C)	**9 185,3**

[1] *Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus…*

Dépenses d'investissement - CA 2017

Vision par nature				Vision par fonction
Immobilisations incorporelles	26,2	188,4		Logement
Subventions d'équipement	349,5	664,0		Aménagement et services urbains, environnement
Acquisitions	319,5	28,8		Développement économique
Travaux	569,8	68,4		Culture
Opérations pour compte de tiers	20,4	17,6		Aide sociale et solidarité
Prêts accordés	9,3	35,7		Famille
Autres dépenses réelles d'investissement	112,9	74,5		Sport et jeunesse
		166,0		Enseignement et formation
		18,7		Sécurité
		145,6		Services généraux
Total Dépenses réelles d'investissement (A)	**1 407,6**	**1 407,6**		**Total dépenses réelles d'investissement (A)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (B)	858,4
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040 hors 1068)	191,7
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	117,1
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 1068)	352,4
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0,0
Remboursements d'emprunt	197,2

Total budgétaire (A) + (B)	**2 266,0**

Recettes d'investissement - CA 2017

Vision par nature			Vision par fonction
Subventions et dotations reçues	298,6	79,1	Logement
Produits de cession des immobilisations	100,3	206,1	Aménagement et services urbains, environnement
Opérations pour compte de tiers	6,0	0,0	Développement économique
Remboursement de prêts	4,6	10,9	Culture
Autres immobilisations financières	8,3	2,0	Aide sociale et solidarité
Autres recettes réelles d'investissement	48,0	3,4	Famille
		6,5	Sport et jeunesse
		9,5	Enseignement et formation
		0,5	Sécurité
		147,6	Services généraux
Total recettes réelles d'investissement (a)	**465,8**	**465,8**	**Total recettes réelles d'investissement (a)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé, ainsi que le montant de l'emprunt :

Neutralisations (b)	1 957,8
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) hors produits de cession	496,3
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	111,2
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 16878 et 1068)	557,8
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0
Correction primes d'émission	5,9
Nouveaux emprunts hors primes d'émission (natures 16311 et 1641)	786,6

Total budgétaire (a) + (b)	**2 423,5**

1/ LOGEMENT

Budget consolidé consacré au logement - CA 2017

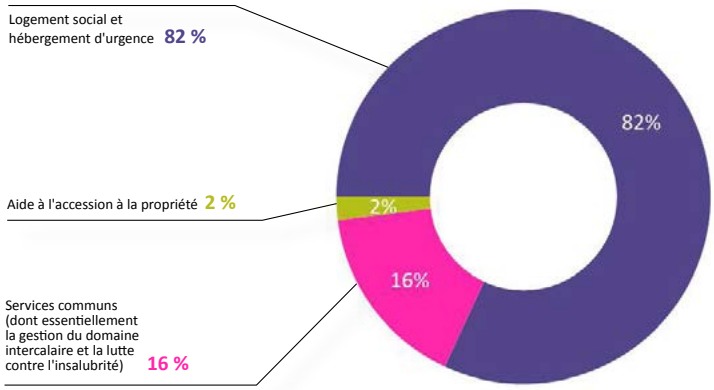

EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	29	28,3	29,9
dont masse salariale	*18,3*	*18,3*	*19,4*
Dépenses d'investissement	222,5	255	188,4
Acquisitions foncières incluses	*370,9*	*435*	*368,4*
Recettes de fonctionnement	143,1	450	369,5
Recettes d'investissement	69,9	94,2	79,1

Section de fonctionnement

Dépenses

En 2017, le budget de fonctionnement consacré au logement s'élève à 29,9 M€, dont 19,4 M€ au titre de la masse salariale.

Au 1er juillet 2017, 24 agents de la Préfecture de police ont été intégrés à la Ville de Paris pour renforcer le service de lutte contre l'habitat indigne. La Maire de Paris dispose désormais de la quasi-totalité des pouvoirs de police permettant d'assurer une politique coordonnée et efficace de lutte contre l'habitat indigne (police des bâtiments menaçant de ruine, police de la sécurité des équipements communs, contrôle de salubrité des bâtiments à usage principal d'habitation ou à usage partiel d'habitation, police générale de sécurité et de salubrité publiques pour les situations d'extrême urgence relevant de l'habitat indigne).

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement relatives au logement s'élèvent à 10,5 M€**.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) - CA 2017

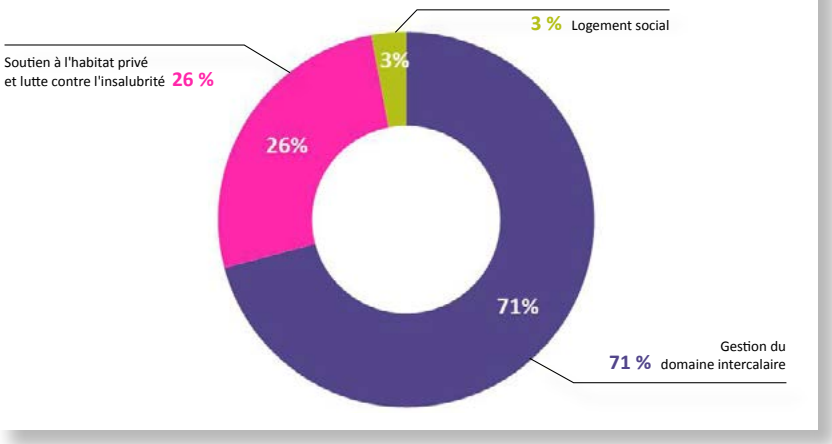

La **gestion du domaine intercalaire** représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 7,6 M€ au CA 2017. Ces crédits sont en baisse de 2,8 M€ par rapport au CA 2016, ce qui s'explique par le transfert technique des crédits dédiés aux subventions à l'habitat privé des services communs vers le aides versées par la collectivité à l'habitat privé. Elles incluent notamment

1,9 M€ de taxes foncières, 0,8 M€ de charges de copropriété et 0,8 M€ de dépenses d'entretien des bâtiments.

Les **aides versées par la collectivité pour l'amélioration de l'habitat privé** représentent 2,5 M€ en 2017. Une fois le transfert évoqué ci-dessus neutralisé, ces dépenses diminuent de 0,2 M€ par rapport à 2016. Deux subventions principales composent cette enveloppe : celle attribuée à Soliha Paris-Hauts-de-Seine-Val-d'Oise, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat (997 k€) et celle versée à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (742 k€).

Les **aides au secteur locatif** atteignent 0,4 M€ au CA 2017 et progressent de 0,2 M€ par rapport au CA 2016. Elles recouvrent des frais liés à la maîtrise d'ouvrage sociale et urbaine (mission d'accompagnement des publics Roms et des Foyers de Travailleurs Migrants) pour 119 k€ et un marché consacré à la vérification aléatoire des dossiers de demandes de subvention des bailleurs sociaux de l'ordre de 172 k€.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU LOGEMENT S'ÉLÈVENT À 369,5 M€ AU CA 2017, EN DIMINUTION DE 81 M€ PAR RAPPORT À 2016. CETTE ÉVOLUTION S'EXPLIQUE PAR LA DIMINUTION DU MONTANT DES LOYERS CAPITALISÉS ENTRE 2017 ET 2016 (- 80,9 M€).

Ces **recettes de loyers capitalisés, issues du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux,** atteignent 273,1 M€ au CA 2017. Elles intègrent 57,1 M€ de recettes au titre des transferts de préemptions de la Ville. Les recettes issues du conventionnement du parc libre de Paris Habitat représentent 127 M€ et celles d'Elogie-SIEMP 89 M€. Les **recettes de loyers hors loyers capitalisés** s'élèvent à 87,6 M€ en 2017, en augmentation de 0,6 M€ par rapport à 2016. Ces recettes sont issues des redevances annuelles des baux emphytéotiques des bailleurs sociaux, des loyers des immeubles GRDF et EDF, et de divers baux.

Les **autres recettes relatives au logement**, outre les dividendes perçues par la Ville de la RIVP (Régie Immobilière de la Ville de Paris), recouvrent des produits exceptionnels ou divers. Elles s'élèvent en 2017 à 8,8 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport à 2016.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

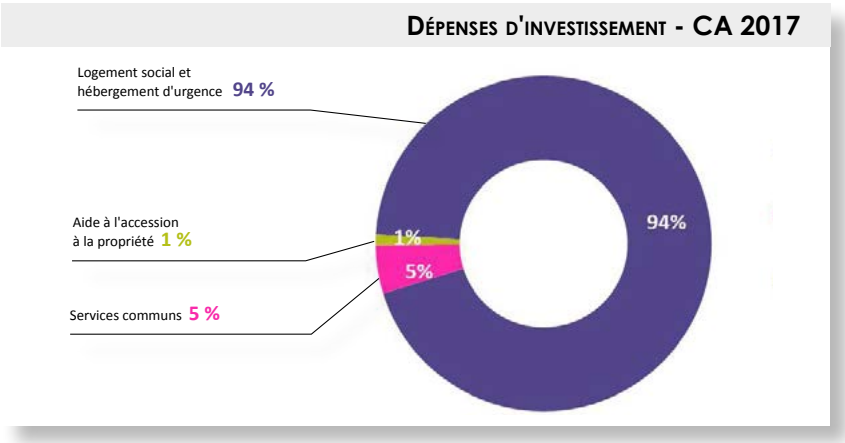

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU SECTEUR DU LOGEMENT S'ÉLÈVENT EN 2017 À 368,4 M€ (ACQUISITIONS FONCIÈRES INCLUSES), CONTRE 435 M€ EN 2016.

177,8 M€ ont été consacrés au **logement social** pour le financement de 7 318 logements supplémentaires, dont 127,7 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 49,3 M€ de crédits délégués de l'État. La baisse de 63,7 M€ par rapport au CA 2016 s'explique par les versements tardifs de l'Etat qui n'ont pas permis d'engager la dépense au niveau attendu.

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement, il convient de valoriser également les **acquisitions foncières dédiées à ce secteur, à hauteur de 180 M€** comptabilisées dans le compte foncier municipal, portant l'effort total en matière de logement à 368,4 M€.

Par ailleurs, les **subventions à l'habitat privé** se sont élevées à 5,9 M€.

L'**aide à l'accession à la propriété** a représenté 1,8 M€ au titre du dispositif Prêt Paris Logement.

L'**entretien des immeubles domaniaux** a bénéficié de 2,4 M€.

Enfin, 0,5 M€ ont été consacrés au **centre d'accueil pour les réfugiés**.

79,1 M€ DE RECETTES D'INVESTISSEMENT ONT ÉTÉ PERÇUES POUR LE LOGEMENT. L'ESSENTIEL DE CES RECETTES RECOUVRE LES REMBOURSEMENTS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE (77,2 M€).

2/ AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT - CA 2017

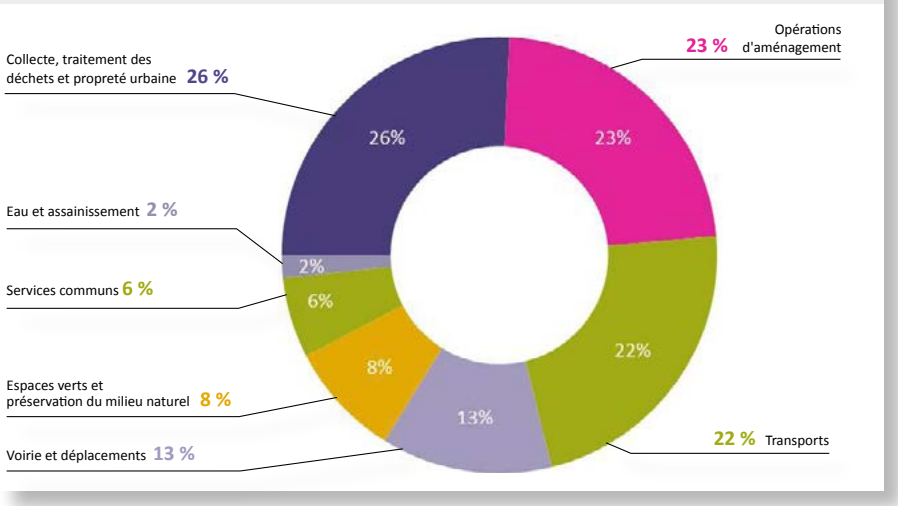

EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	1 413,5	1 362,8	1 338,8
dont masse salariale	*514,7*	*507,8*	*500,4*
Dépenses d'investissement	700,6	854,2	664
Recettes de fonctionnement	975,6	930	997,6
Recettes d'investissement	262,4	279,5	206,1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

EN 2017, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 338,8 M€, DONT 500,4 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Pour renforcer son action en faveur de la propreté de l'espace public et des espaces verts, une politique de lutte contre les incivilités a été développée avec la création d'une direction dédiée. En septembre 2016, 558 postes de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) et 119 postes de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) ont été transférés à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) pour la mise en œuvre de cette politique. L'année 2017 est la première année pleine de cette réforme, ce qui explique la réduction du poids de la masse salariale au sein de la présente fonction. Parallèlement, 100 créations de postes ont été décidées dans le cadre du Plan de renforcement de la propreté au BP 2017.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'établit à 838,4 M€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2017

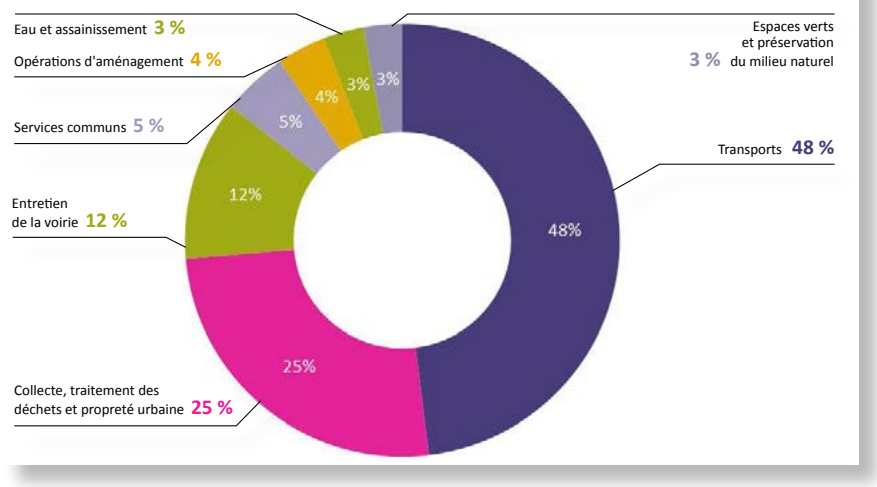

Les **transports** représentent le premier poste de dépenses pour un montant de 402,8 M€, contre 401,5 M€ en 2016 (+ 1,3 M€).

La contribution versée par la collectivité à Ile-de-France Mobilités (IDFM, nouvelle identité commerciale du syndicat des transports d'Île-de-France), en est la composante principale. Elle s'établit à 384,6 M€, en augmentation de 3,1 M€ par rapport à 2016, du fait de la revalorisation des contributions publiques (+ 0,8 %). Le deuxième poste de dépenses concerne l'aide au transport des personnes en situation de handicap, avec 14,4 M€ consacrés au service « pour aider à la mobilité » (PAM), soit une augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2016. Enfin, 3,5 M€ ont été consacrés aux traverses en 2017. Ce montant diminue de 2 M€ par rapport à 2016, du fait d'un report sur 2018 d'une partie des dépenses des trois anciennes traverses (Ney-Flandres, Charonne et Bièvres-Montsouris).

Les dépenses relatives à la **collecte, au traitement des déchets et à la propreté** s'élèvent à 214,6 M€, en baisse de 5,5 M€ par rapport à 2016.

La contribution au syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) diminue de 3,3 M€, atteignant 104 M€ sous l'effet de la baisse des tonnages, de la mise en œuvre d'un plan d'économies et du réajustement de la contribution au regard du niveau de dépenses effectif, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Hors SYCTOM, les dépenses relatives aux marchés de collecte des déchets et à la propreté s'élèvent à 107,2 M€, en diminution de 3 M€ par rapport à 2016.

Cette baisse porte sur l'exécution contractuelle de certains marchés avec, d'une part, la récupération d'avances versées en 2015 et, d'autre part, la rectification à la baisse des indices de révision annuelle des prix. Par ailleurs, le renouvellement du marché des bacs de collecte a permis de permis de réaliser une économie de 0,9 M€ par rapport au marché précédent. Les dépenses des espaces de tris augmentent en revanche de 0,3 M€, en raison de dépenses supplémentaires liées à l'enlèvement des encombrants.

Variation CA 2017 / CA 2016 des dépenses de marché de collecte et de propreté (en €)

Libellé	CA 2016	CA 2017	Évolution %
Collecte des corbeilles à papier	12 797 696	12 680 898	- 0,91 %
Collecte privée des ordures ménagères et multi matériaux	55 217 766	53 022 507	- 3,98 %
Mise à disposition de bacs de collecte	5 479 642	4 602 597	- 16,01 %
Collecte pneumatique des ordures ménagères	510 277	512 938	0,52 %
Collecte du verre	9 892 245	9 696 676	- 1,98 %
Déchetteries	5 285 952	5 637 329	6,65 %
Collecte des bio déchets	225 668	319 942	41,78 %
Entretien des réceptacles et corbeilles	47 729	5 172	- 89,16 %
Enlèvement des graffitis	4 454 842	4 579 344	2,79 %
Entretien des voies et des réseaux	1 012 255	1 733 306	71,23 %
Entretien des zones touristiques	768 853	787 917	2,48 %
Nettoiement mécanique	14 455 233	13 623 722	- 5,75 %
Total	**110 148 257**	**107 202 349**	**-2,67 %**

Enfin, 3,4 M€ sont consacrés aux autres dépenses de collecte et de propreté, hors marchés de collecte (+ 0,8 M€ par rapport au CA 2016), dont 0,9 M€ pour les fournitures de voirie, 0,6 M€ de dépenses d'actions de sensibilisation en matière de propreté et de collecte, 0,4 M€ de frais de gardiennage des espaces tris, 0,4 M€ pour les études et recherches, 0,3 M€ de subventions versées au titre de la loi Oudin et destinées à financer les actions de coopération décentralisée (dispositif « 1 % déchet »).

Les dépenses liées à l'**entretien de la voirie** s'élèvent à 65,2 M€, en baisse de 12,6 M€ par rapport à 2016 (77,8 M€) du fait principalement de transferts techniques. Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

- 17 M€ sont consacrés aux prestations de propreté sur la voie publique (sanisettes, lavatories, bornes escamotables) ;
- 7,2 M€ sont consacrés aux dépenses de travaux effectués pour le compte de tiers, en baisse de 8,6 M€ par rapport à 2016 du fait de la poursuite du transfert de ces dépenses vers le budget d'investissement ;
- 14 M€ ont été mobilisés au titre de Vélib, soit 3,6 M€ de moins qu'en 2016. Cette évolution résulte de la disparition du flux croisé entre le prestataire et la Ville concernant le paiement des pénalités pour vélo défectueux, qui sont désormais directement défalqués du montant versé par la Ville et, d'autre part, de la diminution de l'activité au dernier trimestre 2017, en lien avec le démantèlement des stations consécutif à la fin du contrat Vélib' 1. Parallèlement, 0,3 M€ ont été versés au syndicat Vélib' Autolib' métropole (SAVM) qui est chargé à compter du 1er janvier 2018 de la gestion du service Vélib ;
- 19,2 M€ ont été consacrés aux dépenses d'entretien des voies et réseaux, soit une hausse de 3,6 M€ par rapport à 2016. Ce poste regroupe notamment les travaux relatifs à la maintenance des tunnels et à l'exploitation du boulevard périphérique (3 M€), l'entretien de la chaussée et des trottoirs (3,8 M€), la signalisation et l'entretien du mobilier urbain (1,5 M€), les dépenses relatives aux plans de voirie (0,9 M€), ainsi que les dépenses consacrées à l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore, qui progressent de 0,5 M€ dans le cadre du marché de performance énergétique (8,2 M€ en 2017 contre 7,7 M€ en 2016). Enfin, les dépenses consacrées à l'opération Paris respire s'élèvent à 0,6 M€ pour ce qui concerne cette fonction ;

- 7,8 M€ ont été dépensés en faveur de l'entretien de la voirie, dont notamment 2,5 M€ de fournitures de voirie et de petit équipement, 2,3 M€ de remboursements concernant l'éclairage, 1,4 M€ au titre des locations mobilières et immobilières, 0,6 M€ de subventions, 0,5 M€ de dépenses de fluides, 0,1 M€ de frais de gardiennage et 0,1 M€ de frais d'études.

Les dépenses liées à **l'éclairage public** atteignent 34,9 M, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2016. Si le montant consacré à l'exécution du marché de performance énergétique progresse de 2 M€, la consommation d'électricité diminue pour sa part de 2,7 M€ par rapport à 2016, conformément aux objectifs du plan climat adopté par la Ville de Paris.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 30,5 M€, soit une baisse de 2,5 M€ par rapport à 2016. Ces dépenses incluent notamment :

- l'entretien des équipements publics du Forum des Halles et les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement, pour un montant total de 8,2 M€, contre 8,5 M€ en 2016 ;
- des subventions versées à des organismes publics, pour 7,9 M€, dont 6,4 M€ pour l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), 2,5 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,25 M€ pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ;
- les dépenses relatives à l'aménagement des berges de Seine, pour 2,4 M€ contre 2,9 M€ en 2016 ;
- la rémunération des opérateurs animant le plan Eco-rénovons Paris, à hauteur de 1,5 M€ en 2017, et l'Opération d'amélioration de l'habitat dégradé de la collectivité parisienne (OAHD 4), à hauteur de 1,4 M€ en 2017 ;
- les dépenses d'honoraires dans le domaine de l'urbanisme, pour 5,8 M€, contre 6,3 M€ en 2016.

Les dépenses au titre de l'**eau et l'assainissement** représentent 25,2 M€, contre 26,7 M€ en 2016. La contribution versée par la Ville au budget annexe de l'assainissement au titre du traitement des eaux pluviales diminue en effet de 1,5 M€ et s'établit à 20 M€. La participation de la collectivité au budget de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs représente pour sa part 5,2 M€, comme en 2016.

Les **autres dépenses liées à l'aménagement urbain** représentent une dépense de 26,2 M€, en hausse de 5,3 M€ par rapport à 2016. Ce mouvement s'explique en premier lieu par les dépenses réalisées pour adapter les moyens de paiement du stationnement, en vue de la réforme du contrôle du stationnement. 3,9 M€ ont ainsi été nécessaires pour adapter la « Carte Pro », le paiement mobile ou les tickets horodateurs. En second lieu, les dépenses de stationnement concédé ont augmenté de 2,8 M€. Cette évolution résulte de la hausse des taxes foncières payées par la Ville pour le compte des concessionnaires (ce mouvement étant équilibré par le versement d'une redevance de même montant), partiellement compensée par la baisse des dépenses concernant le stationnement des autocars.

La hausse globale est cependant limitée à 5,3 M€, car les services communs de la direction de la voirie et des déplacements (DVD) et de la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) mobilisés dans ce cadre diminuent de 1,5 M€, pour s'établir respectivement à 4,4 M€ et 2,4 M€.

Les dépenses relatives aux **espaces verts** s'élèvent à 16,1 M€ (16,2 M€ en 2016). Ces dépenses comprennent notamment 4,2 M€ au titre des fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux), 3,6 M€ de consommations d'eau, 3 M€ pour l'entretien des terrains, 2,5 M€ pour l'entretien et la maintenance des bâtiments, et 1,8 M€ pour les prestations externes, concernant notamment les déchets verts.

La **préservation du milieu naturel et les actions de lutte contre la pollution ont mobilisé 4,1 M€ en 2017**. D'une part, les moyens mis en œuvre pour la préservation du milieu naturel progressent de 0,5 M€ par rapport à 2016, pour atteindre 3,7 M€. Ce montant comprend notamment la subvention pour le développement durable et le Plan Climat, qui s'élève à 1,3 M€ (+0,2 M€), et les études concernant l'environnement, l'architecture, la propreté et l'urbanisme, pour 1 M€. D'autre part, 0,4 M€ ont été mobilisés notamment en dépenses d'études dans le cadre d'actions de lutte contre la pollution.

Les dépenses liées à l'entretien des **canaux** s'élèvent à 3,9 M€, en baisse de 0,8 M€. Il s'agit pour 2,2 M€ de dépenses d'entretien de maintenance et de petit équipement, et pour 1,7 M€ d'impositions locales, notamment 1,2 M€ pour l'occupation du domaine public fluvial.

Les **services communs liés aux autres services urbains** s'élèvent à 14,9 M€, soit une progression de 0,2 M€ par rapport au CA 2016. Ils incluent notamment les dépenses de carburants (6 M€, contre 5,5 M€ en 2016) les fournitures de petit équipement (4,3 M€ contre 5,3 M€ en 2016), l'entretien du matériel roulant (0,7 M€), et les frais de maintenance et entretien (1,8 M€).

Recettes

Les recettes de fonctionnement ont été titrées sur cette fonction à hauteur de 997,6 M€, en hausse de 67,9 M€ (8 %) par rapport à 2016.

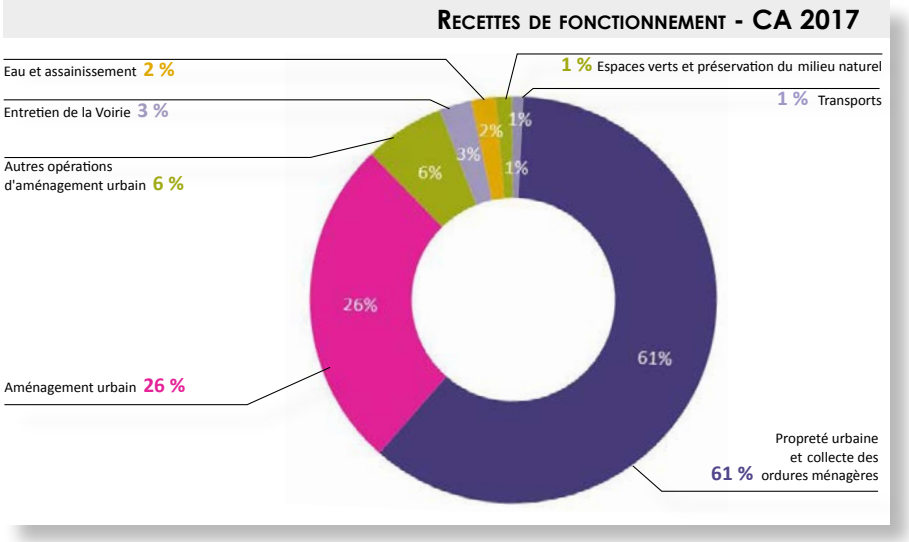

Les recettes issues des **services communs liés aux aménagements et services urbains** s'élèvent à 261,6 M€, en hausse de 8,9 M€ (3,5 %) par rapport au CA 2016.

Les droits de stationnement en constituent la principale ressource avec 107,3 M€ en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2016.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires, qui correspondent aux redevances des concessionnaires d'énergie et des délégataires de parc de stationnement, progressent pour leur part de 8,2 M€ et s'établissent à 77,6 M€. Cette évolution s'explique principalement par une hausse de 4 M€ des redevances versées par les concessionnaires de parkings, correspondant au remboursement des taxes foncières (la Ville de Paris devant dorénavant s'acquitter de ces taxes, puis en percevoir le remboursement), et par la progression des redevances versées par les concessionnaires d'énergie, notamment la compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU).

Les droits de voirie progressent également par rapport à 2016 (+ 2,8 M€) et s'élèvent à 46 M€, du fait notamment de la revalorisation des tarifs à hauteur de 2 % entre 2016 et 2017. Par ailleurs, les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) s'élèvent à 9 M€, montant stable par rapport à 2016.

Les autres recettes issues des services communs s'élèvent à 21,7 M€. Elles comprennent notamment les redevances d'occupation du domaine public de voirie versées par la régie autonome des transports parisiens (RATP, 4,1 M€) et les exploitants de stations-services (3,5 M€), ainsi que les redevances concernant les bornes Autolib', les locaux des délégataires de parcs de stationnement et les bornes de recharges des véhicules électriques (3,6 M€), et l'occupation du sous-sol pour les canalisations (1 M€). 5 M€ de recettes de prestations, correspondant principalement aux recettes du laboratoire d'essais des matériaux (LEM) et aux redevances des parcs de stationnement, ont également été perçus.

Les recettes liées à l'**entretien de la voirie** s'établissent à 25,8 M€, en baisse de 4,7 % par rapport à 2016. Cette baisse est due, pour 3 M€, à la diminution des recettes du service Vélib' (19,3 M€ en 2017) et pour 1,7 M€, à la bascule des comptes de tiers en section d'investissement.

Les recettes afférentes au **transport** atteignent 9,2 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2016. Elles intègrent 3,8 M€ de participations d'Ile-de-France Mobilité (IDFM) (- 0,8 M€), 3,3 M€ de participations de la Région Ile-de-France (- 0,5 M€) et 1,9 M€ de contributions des usagers au service « PAM75 » (- 0,2 M€).

En matière de **propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères**, les recettes s'élèvent à 604,3 M€ contre 599,1 M€ en 2016. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) atteint 471,4 M€, en hausse de 4,4 M€ par rapport à 2016 (dont 2 M€ au titre de l'évolution physique des bases, 1,9 M€ au titre de la revalorisation forfaitaire de 0,4 % décidée en loi de finances et 0,5 M€ au titre des rôles supplémentaires). Les autres recettes comprennent notamment le produit de la taxe de balayage, d'un montant de 104,1 M€ (soit - 0,3 M€ par rapport à 2016) et la redevance relative aux déchets ménagers (RDNM), qui s'élève à 18,7 M€, en progression de 0,1 M€ par rapport à 2016.

4,3 M€ de recettes relatives aux **espaces verts urbains** ont été perçues en 2017, en baisse de 1,8 M€ par rapport à 2016. Ces recettes sont composées essentiellement de 1,5 M€ de recettes de travaux pour compte de tiers, en diminution de 1 M€ par rapport à 2016, et de 1,3 M€ de remboursement de frais, soit une diminution de 0,4 M€.

Les recettes perçues au titre des actions de la Ville en faveur de la **préservation du milieu naturel** représentent 2 M€, soit une augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2016. Cette augmentation résulte des versements prévus par le Plan local de prévention des déchets, dont 1,5 M€ provenant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et 0,5 M€ provenant de l'Union Européenne dans le cadre du projet « life cool and low noise asphalt » qui prévoit l'expérimentation des trois revêtements de chaussée aux propriétés phoniques, thermiques et mécaniques accrues.

Les recettes liées à l'exploitation des **canaux** s'élèvent à 6,4 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2016. Elles regroupent notamment les recettes de vente d'eau non potable (3,2 M€), de droits de stationnement et de location sur le domaine public fluvial (1,4 M€).

Les recettes réalisées au titre des **services de l'eau et de l'assainissement** atteignent 19,3 M€, en hausse de 0,4 M€. Le montant du remboursement des mises à disposition de personnel du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) progresse en effet de 0,8 M€, pour atteindre 5,7 M€, tandis que les revenus issus des immeubles diminuent de 0,4 M€ et s'établissent à 0,2 M€. La redevance d'occupation du réseau (hors égouts de Paris) versée par Eau de Paris et les remboursements de frais versés par le budget annexe de l'assainissement restent stables par rapport à 2016, respectivement à 5,3 M€ et 7,5 M€.

Enfin, les recettes liées aux **opérations d'aménagement urbain** s'élèvent à 63,7 M€, en augmentation de 58,7 M€ par rapport à 2016. Les recettes perçues au titre des excédents de ZAC sont en effet très variables d'un exercice à l'autre, car elles dépendent du calendrier d'achèvement des opérations d'aménagement. Leur montant atteint ainsi 59,4 M€ en 2017, soit une progression de 57,4 M€ par rapport à 2016.

Section d'investissement

Dépenses

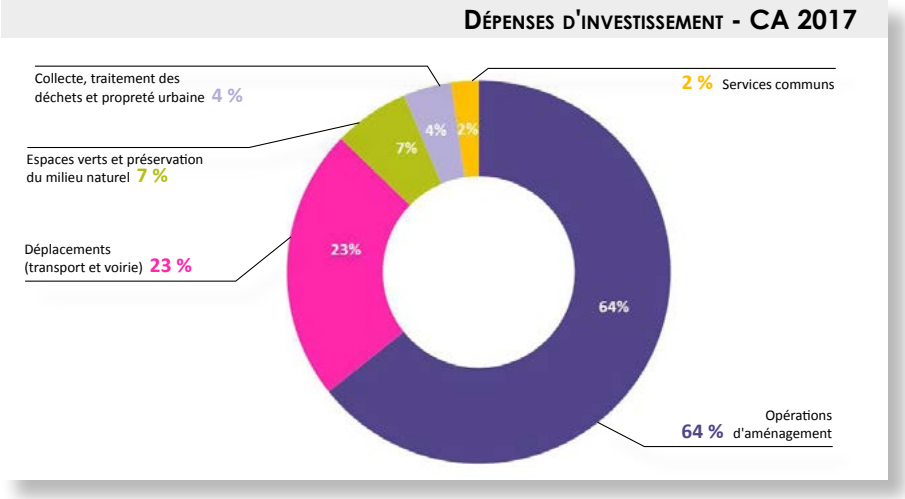

Les dépenses d'investissement relatives à l'espace public s'élèvent à 664 M€ en 2017.

Les **opérations d'aménagement et les acquisitions foncières** représentent 426,9 M€. Ce montant regroupe notamment :

- 262,1 M€ dédiés aux acquisitions foncières, dont 180 M€ pour l'achat de logements privés en vue d'une conversion en logement social, et 82,1 M€ pour les nouveaux équipements. Au sein de ce dernier montant, 30,1 M€ ont été investis pour les travaux de l'immeuble de la ZAC Bédier (13e), permettant le regroupement sur un même site de plusieurs services de la collectivité parisienne ;
- 82,4 M€ concernant les opérations d'urbanisme dans les ZAC, en particulier celles de Clichy-Batignolles (33,4 M€), de Paris Rive Gauche (18,7 M€) et de Beaujon (17,1 M€) ;
- 28 M€ pour le deuxième versement lié à l'acquisition de la Bourse de la Commerce [1] ;
- 26,9 M€ pour les travaux du chantier des Halles.

Concernant les **déplacements (transports et voirie)**, les investissements s'élèvent à 152,5 M€. Une partie de ces investissements est consacrée aux transports collectifs, dont 43,4 M€ pour le prolongement de la ligne 14 du métro, 30,8 M€ pour l'extension de la ligne de tramway T3 et 4 M€ pour l'adaptation des stations de métro de la ligne 11 du métro dans le cadre des travaux de prolongation de cette ligne.
À cela s'ajoutent 29,8 M€ consacrés aux opérations d'aménagement et d'entretien de la voirie. De plus, 9,8 M€ ont été alloués à l'éclairage public, notamment dans le cadre du marché de performance énergétique, et 16,5 M€ ont financé des travaux d'entretien de la voirie. Enfin, 12 M€ ont été mobilisés pour les circulations douces, et 5,9 M€ ont été consacrés aux dépenses d'entretien et d'exploitation du boulevard périphérique.

Pour les **espaces verts, les canaux et l'environnement**, la collectivité a investi 42,3 M€, notamment pour les opérations suivantes :

[1] *L'acquisition de la Bourse du Commerce, pour un montant total de 86 M€, s'inscrit dans une opération plus large devant générer 50 M€ de recettes de cessions et 15 M€ de recettes de redevances. Le coût net de cette opération pour la Ville est ainsi ramené à 21 M€. Le montant de 28 M€ correspond au deuxième versement relatif à l'acquisition de la Bourse du Commerce.*

- l'entretien des espaces verts (4,5 M€),et celui des aires de jeux (1,5 M€) ;
- le renouvellement des arbres d'alignement (2,3 M€) et la plantation de nouveaux arbres pour atteindre l'objectif de 20 000 arbres supplémentaires d'ici 2020 (1,3 M€) ;
- les canaux (2,9 M€) ;
- la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes (2,6 M€) ;
- le déménagement des serres d'Auteuil (1,7 M€) ;
- les actions en faveur du plan climat dans les espaces verts (1,4 M€), notamment pour le remplacement des systèmes d'éclairage ;
- les projets visant à développer l'agriculture urbaine (1,2 M€) ;
- enfin, dans le cadre du budget participatif, la rénovation des kiosques (1,1 M€).

S'agissant de la **collecte, du traitement des déchets et de la propreté urbaine**, 27 M€ ont été mobilisés en investissement. L'acquisition de véhicules propres pour la collecte des déchets et le nettoiement en constitue la principale dépense (22,9 M€). Par ailleurs, la réfection du lieu d'appel Pouchet (17e) s'est vu consacrer 2,4 M€.

Recettes

Les recettes d'investissement dans le cadre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement s'élèvent à 206,1 M€.

Les recettes issues du **compte foncier** représentent 142,6 M€, réparties entre 100,3 M€ de produit des cessions et 42,3 M€ perçus au titre des ventes avec échéancier.

De plus, le **produit des amendes** perçu sur le budget municipal (33,5 M€) est affecté à l'investissement en faveur des transports.

Enfin, les **transports et les déplacements** ont généré 14,2 M€ de recettes, dont 7,6 M€ de subventions de la région Ile-de-France pour l'extension du tramway T3, et 1,5 M€ de l'ADEME et de la région Ile-de-France pour le développement de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Ce montant comprend également une participation de 1,2 M€ versée par IDFM pour le Mobilien.

3/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CA 2017

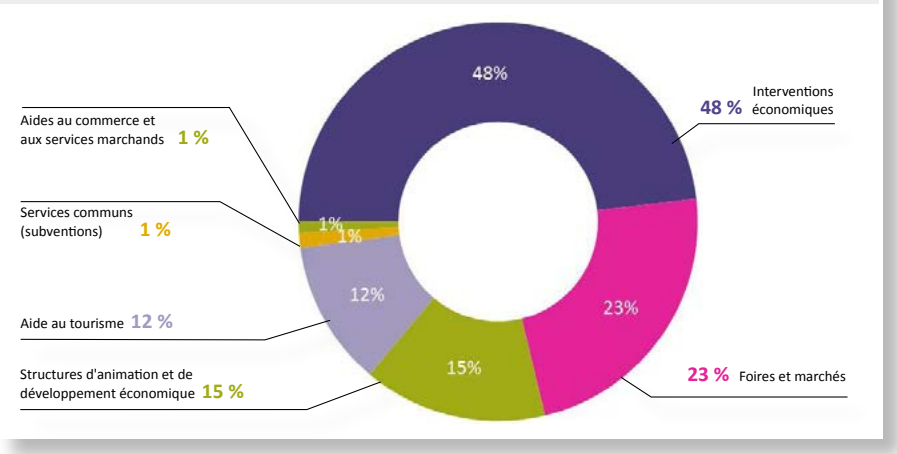

EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	47,5	47,4	46,8
dont masse salariale	*12,1*	*12*	*12,6*
Dépenses d'investissement	32,1	33,1	28,8
Recettes de fonctionnement	34,9	39,2	34,2
Recettes d'investissement	15,1	1,1	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

EN 2017, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 46,8 M€, DONT 12,6 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées au développement économique et à l'attractivité du territoire parisien s'élèvent à 34,2 M€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2017

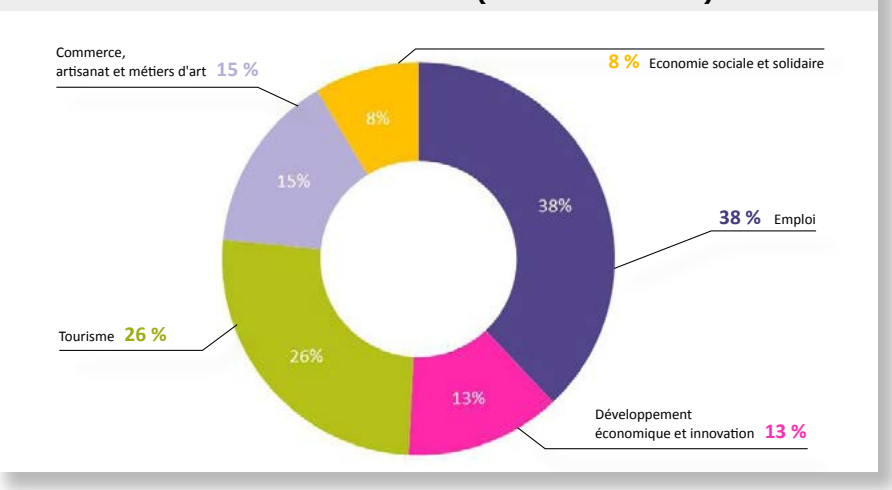

Premier poste de dépense de la Ville en matière de développement économique, **la politique de soutien à l'emploi** a mobilisé 13,9 M€ en 2017, soit le même montant qu'en 2016.

Au sein de ce montant, la subvention versée à la Mission locale s'établit ainsi à 3,2 M€ en 2017, contre 3,7 M€ en 2016, exercice

marqué par le versement d'une subvention exceptionnelle de 0,5 M€. De plus, 3,6 M€ ont été mobilisés pour la formation des apprentis et des contrats aidés, soit un montant stable par rapport 2016. Enfin, le soutien aux organismes et associations chargés de favoriser l'accès à l'emploi s'élève à 3,3 M€ contre 3,6 M€ en 2016.

D'autre part, le programme Paris Formation Pour l'Emploi (ex-Plan départemental pour l'accès à l'emploi), progresse de 0,9 M€ et s'établit à 3,3 M€, dont 2,4 M€ au titre des formations et 0,9 M€ au titre des bourses bénéficiant aux stagiaires des dispositifs d'insertion professionnelle.

Les dépenses au titre du **tourisme** s'élèvent à 8,8 M€ au CA 2017, en augmentation de 1,1 M€ par rapport au CA 2016. Elles sont constituées pour l'essentiel de subventions, dont 7,9 M€ à l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), ce montant incluant une subvention exceptionnelle de 2 M€ consacrée au plan de relance du tourisme dans la capitale.

Les dépenses au titre du **développement économique et l'innovation** représentent 4,4 M€, contre 5,2 M€ en 2016. Au sein de ces dépenses, les subventions représentent le principal poste avec 3,7 M€. Ce montant regroupe 3 M€ versés au titre du développement économique, dont 2,8 M€ pour Paris&Co, et 0,7 M€ versés au titre de l'innovation en faveur de pépinières et d'incubateurs.

Les dépenses relatives au **commerce et à l'artisanat** s'élèvent à 4,2 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport à 2016. Les subventions versées aux commerces représentent 2,6 M€. Elles ont notamment permis de soutenir l'activité des kiosquiers (1,6 M€), de soutenir l'artisanat et les métiers d'art (0,5 M€) et d'organiser les illuminations de Noël (0,5 M€). Enfin, 1,5 M€ sont consacrés aux charges courantes dont 0,6 M€ au titre de l'organisation de la Foire du trône et 0,4 M€ relatifs à des marchés liés aux ateliers parisiens.

L'**économie sociale et solidaire** représente 2,9 M€ en 2017 (dont 2,8 M€ de subventions), soit une hausse de 0,5 M€ par rapport au CA 2016. Cette évolution comprend notamment le lancement en 2017 du financement de la Maison des économies solidaires et innovantes, sur le site de l'ancienne « Maison des Canaux ».

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives au développement économique s'élèvent à 34,2 M€ au CA 2017, en diminution de 13 % (5,2 M€) par rapport au CA 2016.

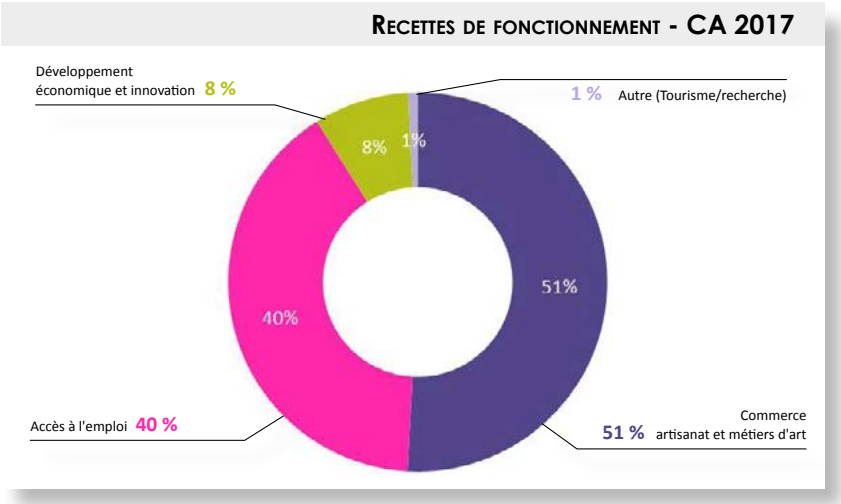

Les recettes liées à l'accès à l'**emploi** atteignent 13,8 M€, contre 14,9 M€ l'année précédente, notamment en raison de la diminution de la participation de l'État aux dispositifs des contrats aidés et des emplois d'avenir.

Les recettes liées au **développement économique et à l'innovation** s'établissent à 3 M€, en hausse de 0,3 M€, dont 2,8 M€ de recettes de loyers (2,5 M€ en 2016).

Les recettes relatives au **commerce et à l'artisanat** atteignent 17,4 M€, en diminution de 4,3 M€ par rapport au CA 2016. Cette baisse résulte, à hauteur de 3,3 M€, de décalages de recettes sur l'exercice 2018 (voir ci-dessous). Par ailleurs, l'exercice 2016 avait été marqué par le versement d'une recette exceptionnelle de 1 M€ par l'Association française des assurances au titre de l'indemnisation des commerçants suite aux attentats du 13 novembre 2015.

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- les droits de stationnement et de location sur la voie publique (dont la redevance du marché de Noël, de la grande roue et les recettes versées par les kiosquiers de presse parisiens) s'établissent à 11,3 M€, en hausse de 0,1 M€ rapport à 2016 ;
- 0,9 M€ de redevances versées par les concessionnaires de marchés, contre 4,2 M€ en 2016 du fait d'un décalage technique de titrage de recettes, qui seront perçues en 2018 ;

- 2,7 M€ de revenus d'immeubles ;
- 1,1 M€ de recettes versées par d'autres redevables, liées à l'activité des fêtes foraines ;
- 1 M€ de redevances d'occupation de la voie publique ;
- 0,4 M€ d'autres recettes.

Section d'investissement

Dépenses

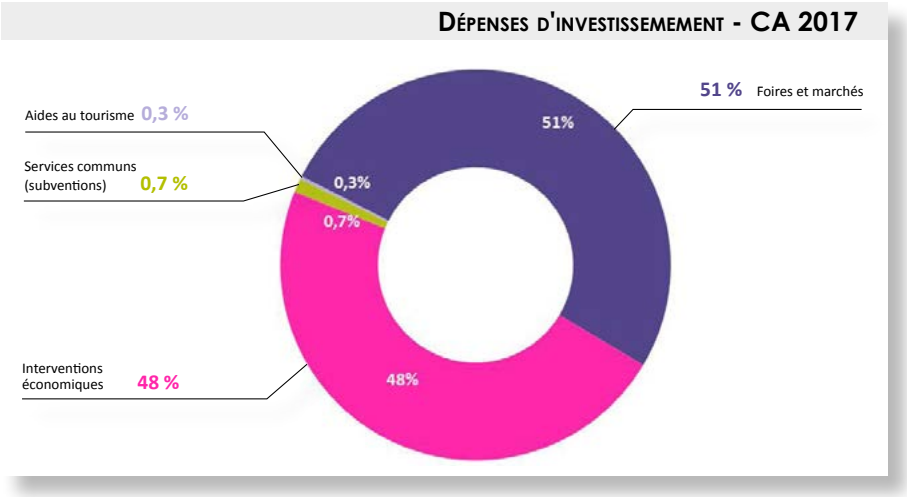

L'effort d'investissement en faveur du développement économique s'élève à 28,8 M€.

D'une part, les investissements en faveur des **structures d'animation et de développement économique** ont mobilisé 13,7 M€.

Ce montant comprend 5,3 M€ de subventions prévues pour les expérimentations menées dans le cadre du plan stratégique « Paris intelligente et durable » et 2,5 M€ versés à des entreprises innovantes dans le cadre du fond de soutien « Paris Innovation Amorçage » (PIA).

Il comprend également 1,8 M€ versés sous forme de subventions ou de prêts dans le cadre de différents dispositifs tels que l'Arc de l'innovation, « Paris initiative entreprendre » et des projets collaboratifs d'innovation.

La collectivité a également mobilisé 1 M€ pour aider les salles de concerts parisiennes au travers du financement du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et les disquaires indépendants. Enfin, les travaux dans la Maison des économies sociales et solidaires ont représenté 0,9 M€.

D'autre part, 14,7 M€ ont été investis en faveur des **foires et des marchés.**

Le déploiement du « Contrat Paris Commerces » a ainsi mobilisé 10 M€, pour impulser la dynamisation commerciale de 12 périmètres prioritaires fortement touchés par la vacance, la mono-activité ou l'absence de commerces de proximité. En outre, 4,2 M€ ont été consacrés à la rénovation et l'équipement des marchés, dont 1,4 M€ pour la rénovation du marché d'Aligre (12e). Enfin, le développement des commerces dans les quartiers populaires a mobilisé 0,5 M€.

Recettes

Aucune recette d'investissement n'a été perçue en 2017 sur la fonction « Développement économique ». En 2016, 1,1 M€ avaient été perçus sur cette fonction au titre du remboursement d'une avance faite à la SEMAEST pour la mise en œuvre du « Contrat Paris Commerce ».

Budget consolidé consacré à la culture - CA 2017

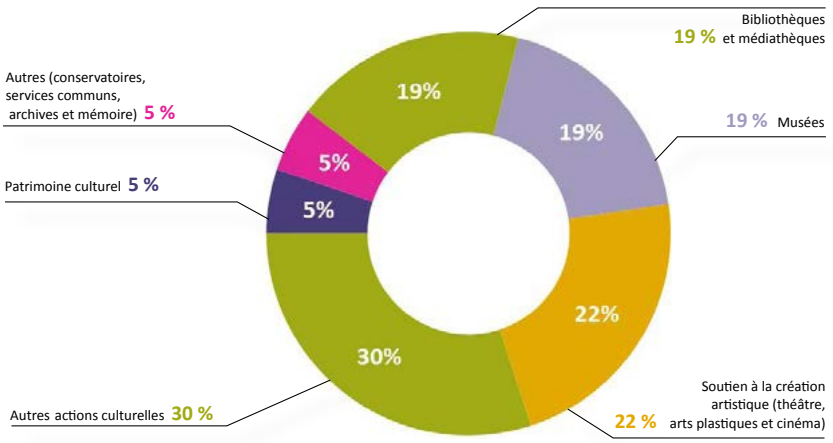

en M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	312,3	313,4	314,6
dont masse salariale	*123,5*	*124,7*	*130,6*
Dépenses d'investissement	62,4	62,4	68,4
Recettes de fonctionnement	11,9	12,9	15,2
Recettes d'investissement	12,1	2,4	10,9

Section de fonctionnement

Dépenses

En 2017, le budget de fonctionnement consacré à la culture s'élève à 314,6 M€, dont 130,6 M€ au titre de la masse salariale.

Les dépenses de personnel dans le domaine de la culture progressent de 5,9 M€ (+ 4,7 %) sous l'effet des recrutements liés aux ouvertures de nouvelles bibliothèques, aux ouvertures dominicales de bibliothèques, à la montée en charge des nouveaux conservatoires et au plan d'éveil musical.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la culture s'élèvent à 184 M€, en diminution de 2 % par rapport au CA 2016 pour des raisons conjoncturelles.

Répartition des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) - CA 2017

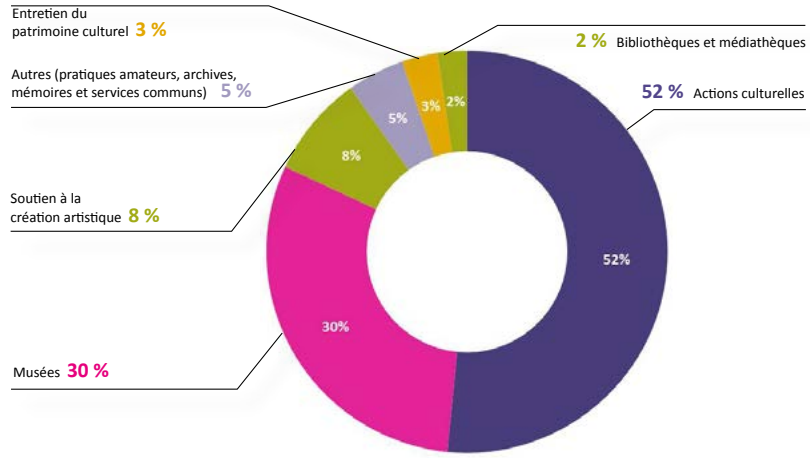

Les dépenses consacrées aux « actions culturelles » représentent 100,1 M€ au CA 2017, en baisse de 3 % par rapport au CA 2016. Elles correspondent pour 97,4 M€ à des subventions à des établissements culturels (hors subvention à l'établissement public Paris Musées). Ce montant est en diminution de 3,3 M€ par rapport au CA 2016, notamment du fait de la baisse de 3 M€ de la subvention au théâtre du Châtelet, fermé pour travaux.

Avec 55,9 M€, les musées constituent le deuxième poste de dépenses culturelles, en stabilité par rapport à 2016. Ces dépenses incluent essentiellement la subvention à Paris Musées (54,8 M€) mais également la compensation de la délégation de service public de la Parisienne de Photographie (1 M€) et diverses dépenses pour la Maison européenne de la photographie (0,1 M€).

Le soutien à la création artistique représente 15,1 M€, en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2016. Il inclut une enveloppe de 7,6 M€ dédiée aux subventions versées au titre du cinéma et aux salles de spectacle, ainsi que les dépenses de fonctionnement au titre des théâtres pour 7,1 M€. 5,3 M€ ont été consacrés en 2017 à l'entretien du patrimoine culturel, en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2016 du fait de décalages dans les passations de certains marchés.

Les dépenses destinées au fonctionnement des bibliothèques et des médiathèques totalisent 4,3 M€ en 2017, comme en 2016.

Enfin, 3,3 M€ ont permis de financer les autres dépenses culturelles (3,6 M€ en 2016). Cet ensemble comprend notamment les services communs de la direction des affaires culturelles pour 0,5 M€. D'autre part, 1,5 M€ a été consacré au développement des pratiques amateurs musicales et artistiques et 1,3 M€ est dévolu au service des archives.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture s'élèvent à 15,2 M€ au CA 2017, en progression de 2,2 M€ par rapport au CA 2016. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par une augmentation des redevances exceptionnelles perçues sur les bâches publicitaires, liées aux travaux sur les églises Saint-Eustache et Saint-Augustin.

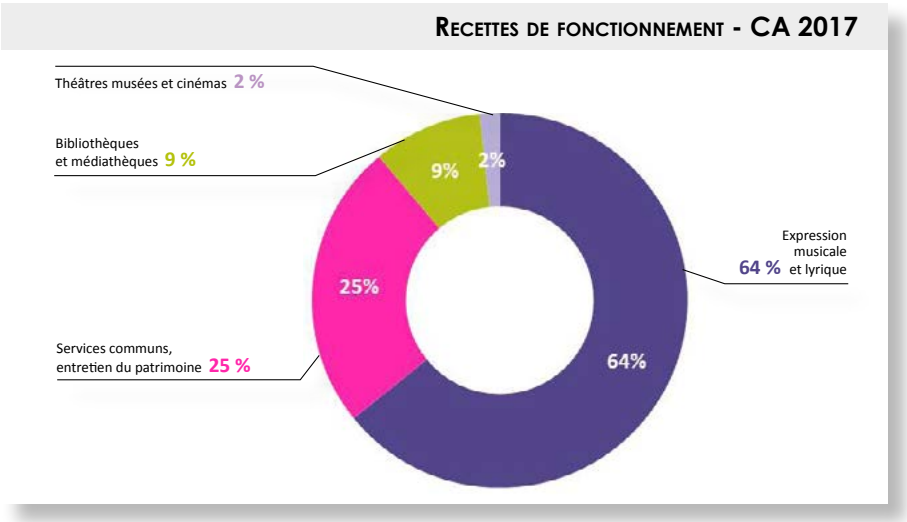

Les recettes de fonctionnement liées au secteur de l'expression artistique (expression musicale et chorégraphique, arts plastiques, théâtres et cinémas) s'élèvent à 10 M€ en 2017, en baisse de 11 % par rapport au CA 2016 (- 1,2 M€).

Cette diminution résulte notamment de la fin de la perception de la redevance issue de la concession de l'espace Cardin. En effet, la Ville a mis cet espace gratuitement à la disposition du Théâtre de la Ville à compter de 2017 et pour la durée des travaux de rénovation du théâtre (-0,6 M€). La baisse est également liée au moindre montant de la redevance perçue à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public de la Gaîté Lyrique (- 0,1 M€) et à un changement de périmètre pour 0,5 M€ (recettes désormais comptabilisée dans les « services communs »).

L'essentiel de ces recettes est constitué des redevances et droits des services à caractère culturel (locations d'instruments de musique et droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts) qui progressent de 0,1 M€ entre 2016 et 2017.

Les recettes liées aux activités des bibliothèques et des médiathèques atteignent 1,4 M€ en 2017, en progression de 0,2 M€ par rapport à 2016.

Les redevances perçues au titre de l'entretien du patrimoine s'élèvent à 2,9 M€ en 2017.

Enfin, les recettes perçues au titre des services communs s'élèvent à 0,9 M€. Elles incluent notamment les redevances d'occupation et le mécénat relatif à l'opération Nuit blanche pour 0,5 M€.

Section d'investissement

Dépenses

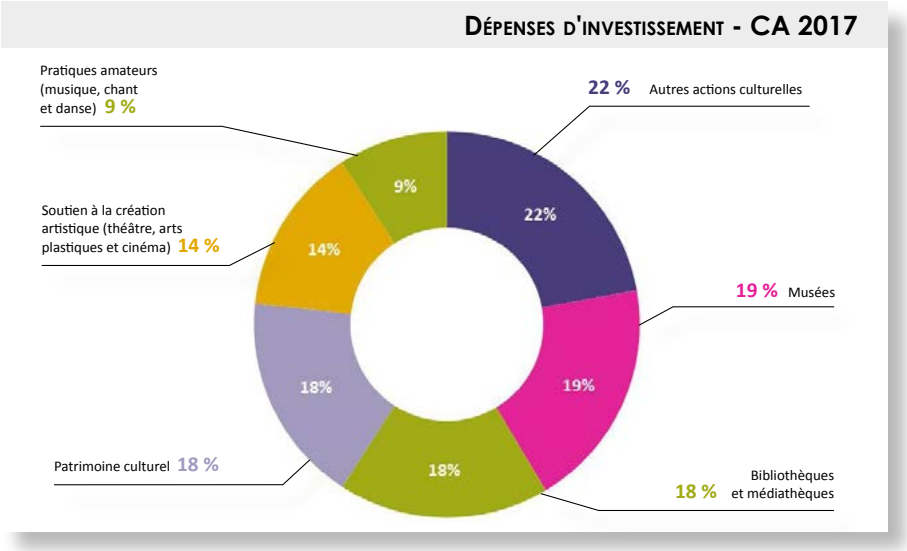

En 2017, les dépenses d'investissement en faveur de la culture ont atteint 68,4 M€.

14,5 M€ ont été consacrés aux actions regroupées dans la catégorie des « actions culturelles », regroupant notamment 8,6 M€ au titre de la subvention d'équipement versée à la Philharmonie de Paris, 1 M€ au titre des travaux de la « Fabrique » des Amandiers et 2,35 M€ au titre de subventions d'équipement diverses.

Les investissements pour les musées se sont élevés à 13,2 M€ avec comme principales opérations le déménagement du Musée de la Libération (3,4 M€) et la rénovation du Musée Carnavalet (2,5 M€).

Les bibliothèques et médiathèques se sont vues allouer 12,1 M€, dont 4,5 M€ pour les acquisitions nouvelles de livres et 3,5 M€ pour les travaux et l'équipement de la bibliothèque Assia Djebar (quartier Davout Lagny), dans le 20e arrondissement.

La sauvegarde du patrimoine culturel a représenté un investissement de 12,1 M€. Dans le cadre du plan édifices cultuels, 2,9 M€ ont été dépensés pour la rénovation du massif d'entrée de l'église Saint-Augustin (8e), 1,5 M€ pour celle de Saint-Germain-des-Prés (6e), 1,2 M€ pour les façades de Saint-Eustache (1er) et 1 M€ pour les corniches de La Madeleine (8e).

Le soutien à la création artistique s'est traduit par un effort de 9,6 M€, notamment pour les rénovations en cours des théâtres du Châtelet (2,4 M€) et de la Ville (1,8 M€).

Les pratiques amateurs ont bénéficié de 6,2 M€ dont 1,4 M€ au titre des travaux dans divers conservatoires et 1,1 M€ au titre de la construction du nouveau conservatoire du 14e arrondissement.

Recettes

Les recettes d'investissement liées à la culture se sont élevées à 10,9 M€ en 2017.

Ce montant est en forte hausse par rapport à 2016 (2,4 M€) du fait de la perception du remboursement de la TVA pour les travaux de rénovation du Carreau du Temple, représentant une recette exceptionnelle de 7,6 M€. Les autres recettes perçues ont concerné les bibliothèques (1,3 M€ au titre de subventions versées par la direction régionale des affaires culturelles), la rénovation du Théâtre du Châtelet (0,7 M€ au titre du mécénat) et le plan de rénovation des édifices cultuels (0,4 M€ au titre du mécénat et 0,1 M€ au titre de subventions versées par la direction régionale des affaires culturelles).

5/ AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ - CA 2017

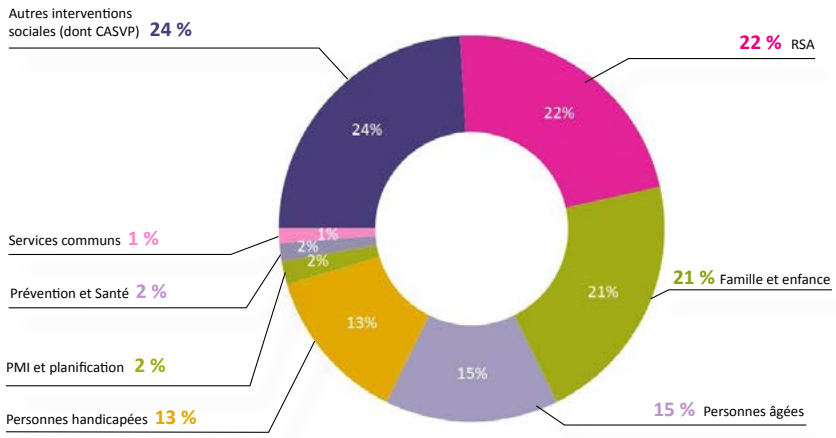

EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	1 825,2	1 824,8	1 781,3
dont masse salariale	*171,8*	*156,6*	*155,8*
Dépenses d'investissement	19	15,3	17,6
Recettes de fonctionnement	155,1	145,4	113,9
Recettes d'investissement	5,8	2,8	2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

EN 2017, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉDIÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ S'ÉLÈVE À 1 781,3 M€, DONT 155,8 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

L'année 2017 marque l'achèvement en année pleine de la modification de périmètre liée à la réforme du Nouveau Paris Solidaire (NPS), qui a induit un transfert de masse salariale du département de Paris vers le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) Le 1er juin 2016, 309 postes ont été transférés des services sociaux départementaux polyvalents vers le CASVP pour la 2ème vague du NPS. Cette réforme du Nouveau Paris Solidaire a permis de renforcer la position du CASVP en tant qu'opérateur social généraliste de proximité, en charge de l'accompagnement social global des usagers en difficulté et de l'instruction des aides municipales facultatives ainsi que d'une grande partie des aides départementales légales.

En 2017, les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale ont atteint 1 625,5 M€, en baisse de 44,8 M€, essentiellement en raison de l'impact de la réforme de la facturation nette dans les établissements hébergeant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Selon ce nouveau mode de facturation, les bénéficiaires admis à l'aide sociale règlent directement aux établissements d'hébergement la part qui est à leur charge, le Département ne versant que le reliquat, net de ces participations. La réforme a donc un impact concomitant en recettes - le Département cesse de percevoir les participations des usagers au titre de leur hébergement - et en dépenses - le Département cesse de reverser aux établissements cette participation des usagers.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2017

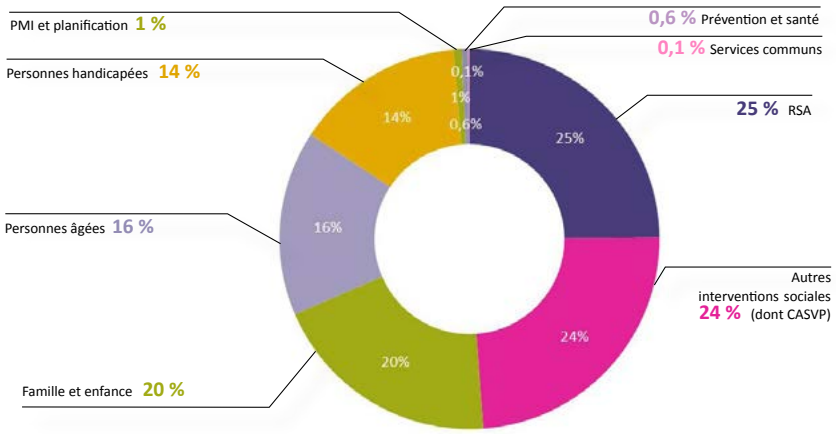

Principal poste de dépenses, les **crédits liés au revenu de solidarité active (RSA) s'établissent à 403,9 M€**, en diminution de 3 % par rapport à 2016 (- 12,5 M€). Les allocations RSA représentent près de 90 % de cette enveloppe, avec 354,1 M€ versés en 2017, en baisse de 7 M€ par rapport à 2016, du fait de l'évolution du nombre de bénéficiaires consécutive à l'amélioration de la conjoncture économique. La moyenne du nombre d'allocataires est ainsi passée de 65 000 en 2016 à 61 500 environ en 2017. Le reste de cette enveloppe est consacrée au Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) dont les dépenses diminuent de 3,5 M€, en raison principalement de l'extinction de l'allocation logement complémentaire de la Ville de Paris (ALCVP), dont les anciens bénéficiaires peuvent désormais solliciter l'aide Paris Logement auprès du CASVP. Par ailleurs, les dépenses liées à l'embauche de contrats aidés bénéficiaires du RSA diminuent de 2 M€ du fait d'un rattrapage de paiement intervenu en 2016, le montant des dépenses 2017 se rétablissant au niveau de l'exécution des exercices précédents (7 M€).

L'aide sociale à l'enfance constitue le deuxième poste de dépenses, avec 320,2 M€, contre 318,8 M€ en 2016, soit une hausse de 0,4 %. Les frais d'hébergement s'élèvent à 205,5 M€, contre 199,2 M€ en 2016, soit + 3 %. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de jeunes migrants se présentant au dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE) et au dispositif de mise à l'abri en urgence (DMAU). En aval de ces dispositifs, le nombre de jeunes migrants évalués mineurs non accompagnés (MNA), pris en charge par le Département, reste sensiblement le même qu'en 2016. La loi relative à la protection de l'enfant [1] organise en effet la répartition sur le territoire national de la prise en charge des mineurs non accompagnés. A fin 2017, 4 800 jeunes étaient pris en charge dont 1 380 mineurs non accompagnés contre 4 800 jeunes pris en charge fin 2016 dont 1 365 mineurs non accompagnés. Enfin, la progression des dépenses résulte également d'un rattrapage de paiement de factures 2016 en 2017 des établissements de l'aide sociale à l'enfance gérés via le budget annexe des établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

16,7 M€ ont par ailleurs été versés au titre de la **prise en charge hôtelière**, contre 20,1 M€ en 2016. Cette évolution s'explique par une diminution du nombre de familles prises en charge (400 en 2017 après 470 en 2016) ainsi qu'une optimisation du prix des nuitées. Pour mémoire, depuis février 2015, le Samu social se charge de la recherche d'hôtels pour le compte du Département, ce qui a permis une diminution des coûts.

Les dépenses au **titre des intérimaires de l'Aide sociale à l'enfance** diminuent de 1,4 M€. Cette baisse s'explique par des dépenses supplémentaires en 2016, non reconduites en 2017, liées au paiement de factures de l'exercice 2015. Le nombre de jeunes pris en charge pour troubles du comportement dans les hôtels est passé, en moyenne, de 30 en 2016 à 36 en 2017.

Les **participations aux clubs de prévention spécialisée** s'élèvent à 26,6 M€, en diminution de 0,6 M€, principalement sous l'effet du transfert du financement des actions numériques vers la fonction « services généraux » (-0,4 M€). L'année 2017 a également vu les effets du rapprochement entre clubs de prévention spécialisée, à l'image de la reprise par Arc 75 et Feu Vert d'activités des associations Soleil et Jean Coxtet.

Les **dépenses relatives aux « autres interventions sociales » de la Ville de Paris** s'établissent à 354,8 M€, en hausse de 2,1 % par rapport à 2016 (+ 7,4 M€). Ces dépenses comprennent principalement la contribution au **Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)**, qui progresse de 2,6 % pour atteindre 353 M€ au CA 2017 (+ 9 M€). Cette évolution est liée à l'application en année pleine de la réforme du Nouveau Paris solidaire (NPS) qui a permis de regrouper l'ensemble des services sociaux polyvalents du Département (SSDP) au sein du CASVP. Une fois neutralisé cet effet, la contribution au CASVP affiche une progression de 1,9 M€, qui s'explique principalement par la diminution de ses recettes propres, qui contraint à majorer en contrepartie le niveau de la contribution de la collectivité. Par rapport à 2016, les recettes en diminution concernent les participations des usagers au titre des cartes Navigo Emeraude Améthyste (NAM) et au titre du service d'aide et d'accompagnement à domicile, en lien avec le nombre de bénéficiaires de ces dispositifs.

Les **autres interventions sociales du Département** représentent 35,2 M€, en baisse de 0,6 M€. Cette baisse s'explique, pour l'essentiel, par la diminution de la contribution du Département au Fonds de solidarité logement (FSL) rendue possible par la mobilisation

[1] *Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.*

des excédents cumulés du fonds à hauteur de 3,5 M€ et par l'augmentation de 3 à 4 € de la contribution des bailleurs par logement afin de mieux répartir les engagements entre les bailleurs sociaux et la collectivité.

Cette diminution est compensée, pour partie, par la progression des autres subventions et participations au titre de l'insertion, qui progressent de 2,6 M€ pour atteindre 8,5 M€, en raison principalement de l'augmentation des moyens alloués pour la prise en charge des migrants dans le cadre du déploiement du plan d'action en faveur des populations réfugiées adopté conjointement avec la Préfecture de Paris en octobre 2015. 0,7 M€ ont également été versés au Centre d'accueil social protestant (CASP) pour l'ouverture du dispositif de prise en charge de jeunes en errance. La participation au Fonds d'Aide aux Jeunes s'élève à 0,85 M€ comme en 2016.

Les **dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 256 M€, en diminution de 22,7 M€ par rapport à 2016. Cette évolution traduit plusieurs mouvements :

- **Les allocations versées au titre de l'APA** progressent de 6,6 M€ pour s'établir à 135 M€. Cette évolution s'explique notamment par la mise en œuvre du droit au répit pour les proches et aidants des personnes âgées en perte d'autonomie prévu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement[2]. La progression des dépenses entre 2016 et 2017 résulte également d'un changement de mode de gestion des aides avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) qui avait généré une baisse ponctuelle des dépenses en 2016 (- 11,8 M€). Ces hausses sont compensées pour partie par la diminution du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile dont le nombre est passé de 15 990 fin 2016 à 15 573 fin 2017. Cette tendance est confirmée au niveau national
- **L'aide à l'hébergement des personnes âgées** s'élève à 115,9 M€, contre 144,3 M€ en 2016 (- 28,5 M€). Cette forte diminution s'explique principalement par la mise en œuvre à compter du 1er janvier 2017 de la réforme de la facturation nette dans le secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées et en situation de handicap (cf. développements ci-dessus). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires poursuit sa diminution avec 4 850 bénéficiaires en 2017 contre 4 981 fin 2016. En 2017, la baisse des dépenses liée à cette réforme est de l'ordre de - 31 M€.

  Les subventions aux associations progressent de 3,3 M€, du fait de la mise en œuvre de mesures de prévention dans le cadre de la conférence des financeurs instituée par la loi susmentionnée. Ainsi, à titre d'exemple, au titre de la « part autonomie » de la conférence des financeurs, les moyens alloués à 30 résidences ont été renforcés.

Les **dépenses d'aide sociale aux personnes handicapées** atteignent 232,2 M€, en diminution de 14,6 M€ par rapport à 2016. Elles se décomposent de la façon suivante :

- **Les allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent respectivement à 59,1 M€ et 17,5 M€, soit 76,5 M€ au total. Si les dépenses de PCH augmentent de 0,8 M€ en raison de la progression du nombre de bénéficiaires (4 440 bénéficiaires 2017 contre 4 230 en 2016), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) diminue de 2,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. En effet, seules les personnes bénéficiaires de l'ACTP avant 2006 peuvent en conserver le bénéfice, du fait de son remplacement par la PCH depuis cette date.
- **L'aide sociale à l'hébergement et l'accueil de jour** représente 150,3 M€, en diminution de 12,1 M€ par rapport à 2016, essentiellement du fait de la réforme de la facturation nette qui s'applique également au secteur du handicap et qui entraîne une diminution des frais d'hébergement des personnes handicapées admises à l'aide sociale de l'ordre de 15,5 M€. En outre, un décalage de facturation de la part de certains établissements ont conduit à un report de dépenses sur 2018 de l'ordre de 5,5 M€. Ces baisses de dépenses sont compensées pour partie par l'ouverture, en 2017, de 126 nouvelles places d'accueil dans les structures spécialisées à Paris dans le cadre du « Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap » (+ 9 M€). Dans le cadre de la campagne tarifaire 2017 des établissements et services pour personnes en situation de handicap, 115 structures ont été tarifées pour 3 451 places (122 places nouvelles en 2017 par rapport à 2016).

Les **dépenses liées aux services communs du Département** s'établissent à 1,4 M€, en diminution de 0,8 M€, principalement du fait de la centralisation des frais de nettoyage à la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT) se caractérisant par un transfert de crédits vers la fonction « services généraux » (- 0,7 M€).

La **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale** représentent une dépense de 11,3 M€, en diminution de 0,9 M€ par rapport à 2016. Cette baisse s'explique principalement par le fait que la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) rembourse désormais directement aux centres de PMI associatifs les dépenses de vaccination (- 0,5 M€).

Enfin, les inscriptions relatives à la **prévention et à l'éducation pour la santé** s'élèvent à 9 M€, en diminution de 1,9 M€ par rapport à 2016, en raison de la poursuite des effets de la réforme du financement de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, qui prévoit le financement des centres publics associatifs directement par l'assurance maladie. Du fait de ce nouveau mode opératoire (allongement de la durée des consultations pour des coûts d'analyses équivalents), l'année 2017 est marquée par une baisse du taux de fréquentation, accentuée par les travaux dans le centre de santé du 17e, rue des Épinettes. Ces dépenses recouvrent les crédits dédiés aux prophylaxies (4,1 M€), aux actions de prévention par la santé (2 M€), à la lutte contre la toxicomanie (1,2 M€) ou encore aux centres de santé (1,1 M€). Par ailleurs, 0,5 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre d'actions de résilience post-attentats, notamment le plan « Paris qui sauve ». A l'instar de l'année 2016, 0,3 M€ ont été versés pour l'organisation de la journée « Samedi qui sauve » du 28 janvier 2017, ayant permis de former près de 4 000 parisiens aux gestes de premiers secours.

[2] *Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.*

Plan d'aide aux réfugiés et aux migrants

L'année 2017 s'est traduite par le renforcement des actions menées au titre du plan d'aide aux réfugiés et aux migrants ayant trouvé refuge dans la capitale. L'enveloppe globale de subventions de fonctionnement prévue à ce titre à la DASES s'élève à 3 M€. Cette enveloppe a notamment permis de poursuivre l'engagement de la collectivité en faveur des centres humanitaires ouverts en 2016 et gérés par l'association Emmaüs : 0,9 M€ de subventions de fonctionnement ont été versés à l'association en 2017 pour le centre d'accueil de Paris (La Chapelle) et 0,35 M€ pour le centre hébergement d'urgence d'Ivry. Cette enveloppe a également permis de financer la maraude France Terre d'Asile (0,2 M€), l'hébergement de jeunes lycées étrangers (0,4 M€), et des actions d'aide alimentaire (0,6 M€).

En matière de prise en charge en hébergement, les mises à l'abri à l'hôtel, par le dispositif des droits de priorité, ont augmenté et les conditions d'installation des réfugiés dont la situation a été régularisée se sont également renforcées dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative «Louez Solidaire et sans risque», qui permet de loger de manière temporaire des ménages en difficulté par l'intermédiaire d'organismes conventionnés, tout en leur assurant un accompagnement social spécifique.

Recettes

Les recettes liées à l'action sociale et à la santé ont atteint 113,9 M€. Elles sont en diminution de 31,1 M€ par rapport à 2016, en raison notamment de la mise en œuvre de la réforme de la facturation nette dans les établissements d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées (cf. développements ci-dessus).

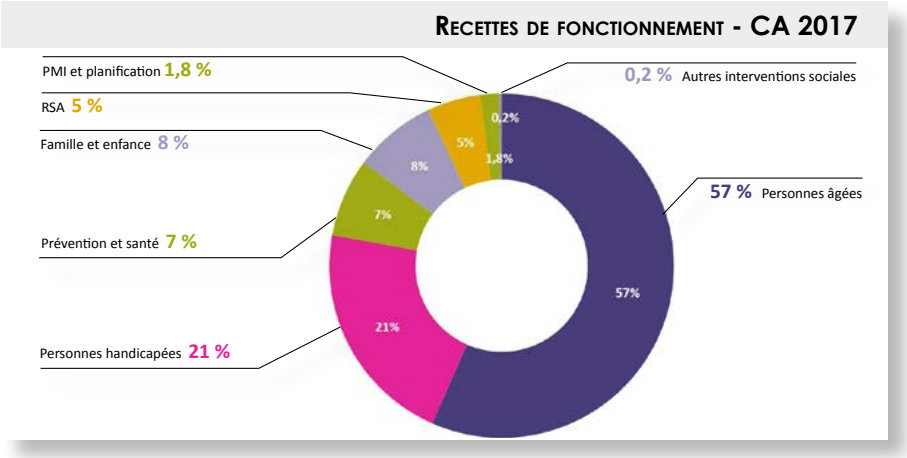

Les recettes relatives à **l'aide sociale aux personnes âgées** sont de 64,5 M€ en 2017, soit une baisse de 20,7 M€ par rapport à 2016 (85,2 M€). Cette diminution résulte des effets de la réforme de la facturation nette ayant entraîné une diminution de 23,8 M€ des participations des usagers hébergés qui paient désormais directement aux établissements la part relative à leur hébergement. Cette baisse est compensée pour partie par une recette supplémentaire de 4 M€ correspondant au remboursement de chèques CESU non consommés. Enfin, la dotation APA versée par la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) reste stable par rapport à 2016 à hauteur de 17,4 M€, en incluant 4 M€ de concours au titre de la conférence des financeurs.

Les recettes afférentes à la politique en faveur des personnes handicapées s'élèvent à 24,2 M€, en diminution de 9,2 M€ par rapport à 2016 (33,4 M€). Elles incluent 14,5 M€ de dotations versées par la CNSA : 13,1 M€ au titre de la PCH et 1,5 M€ au titre de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). Les recouvrements sur bénéficiaires diminuent de 10,4 M€ pour atteindre 6,9 M€, également du fait de la réforme de la facturation nette.

Dans le domaine du **RSA**, 5,7 M€ de recettes ont été exécutées en 2017, contre 4,7 M€ au CA 2016. Cette hausse de 1 M€ s'explique par les effets conjugués de la baisse de 1,1 M€ des indus de RSA et du versement de 2,2 M€ supplémentaires dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) correspondant au solde de la précédente convention.

En 2017, l'État ne couvre que 52 % des dépenses qu'il a transférées au département de Paris au titre des allocations individuelles de solidarité

Le reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) correspond aux dépenses d'allocation non couvertes par les compensations versées par l'État. En 2017, ce montant s'élève à 267 M€ pour la collectivité parisienne, soit 48 % des dépenses d'AIS.

Compte tenu de la stagnation des compensations versées par l'État et de la progression de certaines allocations, ce montant a progressé de 4 % (11 M€) par rapport à 2016. Les montants restant à la charge du Département progressent ainsi de 15 M€ pour l'APA et de 2 M€ pour la PCH. La diminution du reste à charge au titre du RSA (- 7 M€) ne résulte pas d'une meilleure couverture par l'État, mais de la diminution de la dépense du fait de l'amélioration de la conjoncture économique.

Les recettes liées aux **interventions en faveur de la famille et de l'enfance** s'élèvent à 8,8 M€, en progression de 1,9 M€ par rapport à 2016 du fait d'une hausse des recouvrements effectués auprès des autres départements, au titre du remboursement des frais d'hébergement de jeunes admis à l'aide sociale mais non pris en charge par le Département de Paris.

Les **recettes relatives à la protection maternelle et infantile (PMI) et à la planification familiale** sont constituées de participations de la Sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles sont exécutées pour un montant de 2 M€, en diminution de 1,5 M€ par rapport à 2016, du fait principalement des nouvelles modalités de remboursement des actes de vaccination réalisés par les PMI associatives.

Dans le cadre de la **prévention et de l'éducation pour la santé**, le Département a perçu 8,4 M€ de recettes, en baisse de 2,7 M€ par rapport à 2016, du fait de la poursuite des effets de la réforme du financement de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, qui prévoit le financement des centres publics associatifs directement par l'assurance maladie (voir ci-dessus). Au global, 3,2 M€ de recettes ont été perçues au titre des actions de prophylaxie, dont 2,6 M€ relatifs à la lutte contre la prophylaxie des maladies sexuellement transmissibles. 4,8 M€ ont été titrés par les centres de santé.

Enfin, les recettes au titre des **autres interventions sociales** s'élèvent à 0,3 M€.

Section d'investissement

Dépenses

Dépenses d'investissement - CA 2017

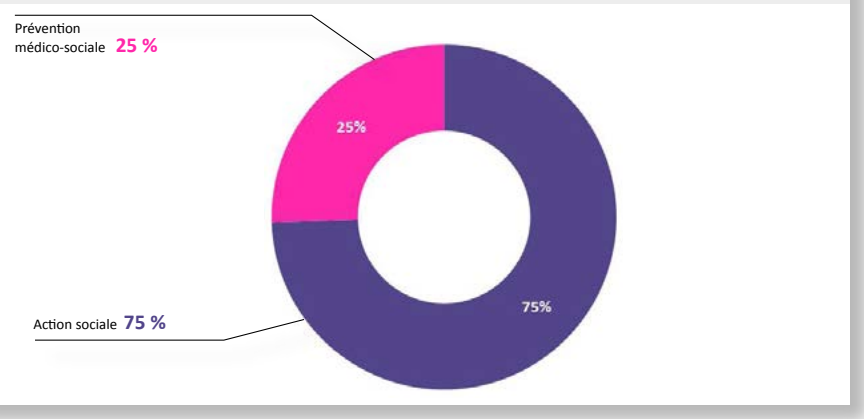

Les dépenses d'investissement du secteur social s'élèvent à 17,6 M€.

Les dépenses d'investissement en faveur de la prévention médico-sociale ont représenté 4,5 M€, répartis entre 1,8 M€ pour les travaux de la PMI Lagny-Pyrénées, 1,2 M€ pour les dépenses d'entretien et d'équipement des PMI et 1,5 M€ pour les travaux d'entretien des centres de santé, centres sociaux et espaces d'insertion.

13,1 M€ ont été consacrés aux autres actions sociales, dont 3,7 M€ au titre des subventions versées pour les travaux dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), en particulier pour l'EHPAD Belleville dans le 20e arrondissement (2,3 M€). Par ailleurs, les actions en faveur des personnes sans domicile fixe se sont élevées à 3,3 M€. En outre, 2,5 M€ ont été consacrés à l'aide sociale à l'enfance, dont 0,5 M€ pour le relogement du service d'accueil familial de Paris.

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 M€ et comprennent 1,7 M€ dans le cadre de l'opération « Lagny-Pyrénées - GPRU Collège Lucie Faure » relatif à un centre de PMI et 0,2 M€ de remboursement d'avances au CASVP.

6/ FAMILLE

Budget consolidé consacré à la famille - CA 2017

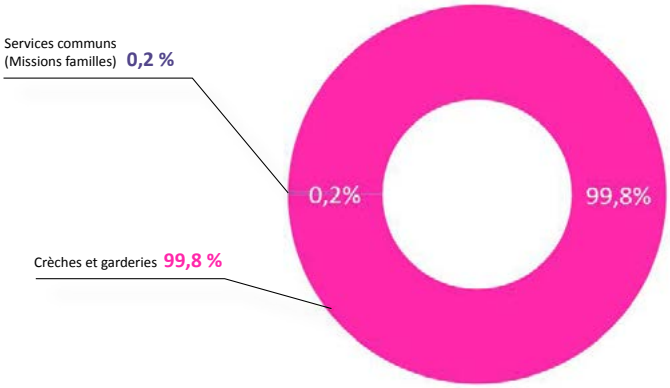

en M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	402,6	413,3	433,1
dont masse salariale	*319,6*	*326,9*	*339,3*
Dépenses d'investissement	53,4	50,9	35,7
Recettes de fonctionnement	247,7	232,7	258,1
Recettes d'investissement	11,4	1,7	3,4

Section de fonctionnement

Dépenses

En 2017, le budget de fonctionnement consacré à la famille s'élève à 433,1 M€, dont 339,3 M€ au titre de la masse salariale.

Le secteur de la petite enfance constitue l'une des priorités de la mandature. En 2017, 17 nouveaux postes ont ainsi été créés pour renforcer les moyens humains dans les crèches existantes et nouvellement créées. L'exercice est également marqué par la prise en compte, en année pleine, des 174 postes créés en 2016, dont 120 postes de renforcement dans les crèches parisiennes et 41 postes pour l'ouverture de nouveaux établissements, ainsi que par la mise en place de renforcements saisonniers pour garantir la continuité de l'accueil dans les meilleures conditions en période hivernale.

Les dépenses de fonctionnement au titre de la famille hors masse salariale, atteignent 93,8 M€ en hausse de 7,3 M€ par rapport au CA 2016.

Les dépenses relatives aux **crèches et garderies** représentent 91,4 M€ en 2017 (soit + 7,2 M€ par rapport à 2017).

Cette progression reflète, d'une part, le financement en année pleine des 640 places ouvertes en 2016, et d'autre part, l'ouverture de 869 nouvelles places en 2017 (tous modes de gestion confondus), avec notamment :

- dans le 10e arrondissement, l'ouverture de 20 places avenue Claude Vellefaux ;
- dans le 11e arrondissement, l'ouverture de 72 places rue Bréguet ;
- dans le 12e arrondissement, l'ouverture de 34 places rue de Reuilly ;
- dans le 13e arrondissement, l'ouverture de 60 places rue de la Colonie et 20 places place Fahrat Hached ;
- dans le 14e arrondissement, l'ouverture de 96 places boulevard Jourdan ;
- dans le 15e arrondissement, l'ouverture de 65 places rue André Theuriet, 66 places rue Falguières, et 45 places rue Olivier de Serres ;
- dans le 16e arrondissement, l'ouverture de 34 places rue Faustin Hélie ;
- dans le 18e arrondissement, l'ouverture de 9 places rue Championnet, et 42 places rue Baudelique
- dans le 20e arrondissement, l'ouverture de 35 places boulevard de Charonne, 15 places boulevard Davout, et 72 places rue Stendhal.

Les dépenses consacrées à la **mission familles** s'élèvent à 2,4 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au CA 2016. Cette augmentation résulte de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles avec notamment un soutien accru aux associations qui interviennent dans le champ de la médiation familiale.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à la famille concernent exclusivement les crèches et garderies. En 2017, elles représentent 258,1 M€, soit une baisse de 25,4 M€ par rapport à 2016.

Elles sont composées principalement des **participations versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF)**, qui s'élèvent à 173,9 M€ contre 145,6 M€ en 2016. Cette augmentation résulte en premier lieu de l'accroissement du parc des crèches, qui fait progresser mécaniquement la participation de la CAF sur les deux volets d'aide (prestation de services uniques – PSU – et prestation de service enfance jeunesse – PSEJ) ainsi que de la revalorisation annuelle de la prestation de service unique (PSU) à hauteur de 3 % en 2017. En second lieu, la collectivité a perçu des soldes de PSU au titre des années 2014, 2015 et 2016.

Les **participations familiales** représentent 83,6 M€ ssoit un montant en diminution de 2 % par rapport à 2016 (1,8 M€). Ce recul s'explique principalement par l'achèvement progressif du processus de recouvrement des dettes antérieures liées à la mise en place de Facil'familles. En 2016 en effet, la fermeture de la régie de la DFPE, préalable à la mise en place de Facil'familles, avait entrainé une hausse ponctuelle du recouvrement des participations des usagers relatives aux crèches et aux garderies liée à la récupération d'arriérés de paiement.

Section d'investissement

Dépenses

En 2017, la Ville a investi 35,7 M€ en faveur du secteur de la petite enfance.

La baisse constatée par rapport au CA 2016 (-15,1 M€) est liée au cycle d'investissement.

17,3 M€ ont été consacrés aux travaux dans les crèches et garderies, notamment sur les opérations suivantes :

- la crèche collective et halte-garderie Saint-Blaise (20e) : 2,5 M€ ;
- la crèche Caserne Reuilly (12e) : 2,3 M€ ;
- la crèche collective rue Denoyez (20e) : 2,2 M€ ;
- la crèche collective place Possos (16e) : 1,9 M€.

L'**entretien et l'équipement des crèches** ont mobilisé 11,2 M€, dont 7,3 M€ sur les enveloppes d'intérêt local.

Enfin, 7,2 M€ de **subventions d'équipement** ont été versées aux crèches associatives, dont 1,8 M€ à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, 0,7 M€ à l'association Crescendo, 0,5 M€ l'association Léo Lagrange et 0,5 M€ à l'association Aide jeunes handicapés intégration réussie.

Recettes

Les recettes d'investissement liées au secteur de la petite enfance s'élèvent à 3,4 M€ en 2017, soit le double du montant perçu en 2016.

Elles correspondent à des subventions versées par la Caisse d'allocations familiales pour les équipements en cours en réalisation ou nouvellement livrés tels les crèches collectives rue Stendhal dans le 20e arrondissement (0,7 M€), Gare d'Auteuil dans le 16e (0,6 M€) ou Saint-Blaise dans le 20e (0,4 M€).

7/ SPORT ET JEUNESSE

Budget consolidé consacré au sport et à la jeunesse - CA 2017

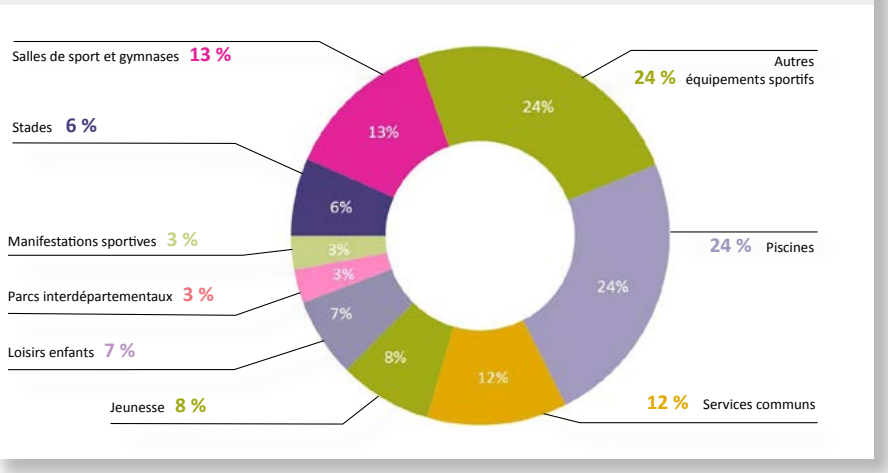

EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	214,3	214,8	209
dont masse salariale	*122,1*	*123,4*	*126,4*
Dépenses d'investissement	59,3	74,2	74,5
Recettes de fonctionnement	96	100,6	116,8
Recettes d'investissement	1,2	3,7	6,5

Section de fonctionnement

En 2017, le budget de fonctionnement consacré au sport et à la jeunesse s'est élevé à 209 M€, dont 126,4 M€ au titre de la masse salariale.

En 2017, 23 postes ont été créés pour l'ouverture du bassin mobile de la piscine Emile Anthoine (15e arrondissement) ainsi que pour le gymnase Baron-Leroy (13e arrondissement).

Le budget de fonctionnement dédié au sport et à la jeunesse, hors masse salariale, s'établit à 82,6 M€ en 2017, soit une baisse de 8,9 M€ par rapport à 2016, en raison de la non reconduction des crédits liés à l'organisation de l'Euro 2016 (-6,6 M€) et d'effets de périmètres (mouvement entre le budget général et les états spéciaux d'arrondissement pour des antennes jeunes et des accueils innovants pour un montant de - 1,6 M€).

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) - CA 2017

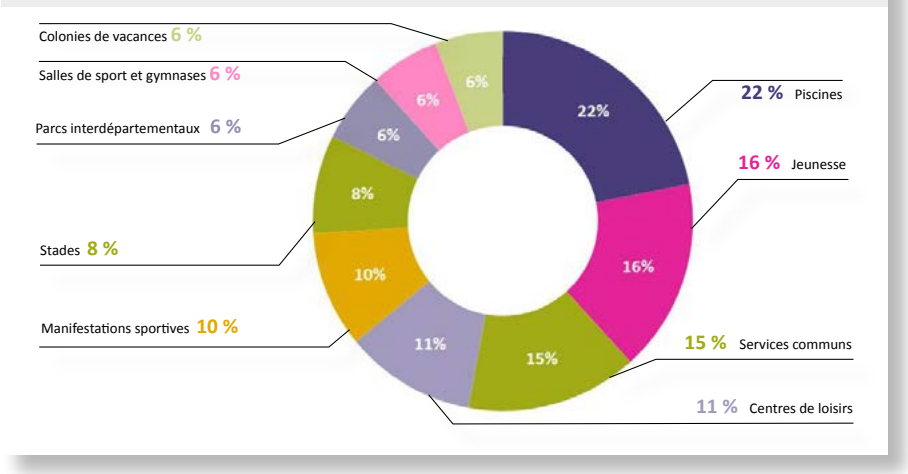

L'activité des **piscines** a représenté 18 M€, en diminution de 0,3 M€. Cette légère baisse s'explique par des dépenses réalisées en 2016 mais non reconduites en 2017, liées à des sinistres intervenus en 2016 (fuites dans les piscines Jean Taris et Lenglen). Les charges découlant des contrats passés pour la gestion des piscines externalisées représentent 14 M€.

Les **activités pour la jeunesse** représentent 13,6 M€. La baisse de 1,6 M€ par rapport à 2016 est due à un transfert technique du budget général vers les états spéciaux d'arrondissement lié au financement des espaces et antennes jeunes situés dans les 18e (Mont Cenis), 20e (Davout), 19e (Flandres) et 11e (Belleville / Orillon) arrondissements pour 1,2 M€ et au financement des lieux d'accueil innovants situés dans les 10e, 13e et 18e arrondissements pour 0,4 M€.

Au sein de cet ensemble, les subventions versées au titre de la jeunesse représentent 2,2 M€ et concernent notamment les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et en faveur de la prévention de la délinquance.

Les contrats de gestion des équipements jeunesse dont le centre d'animation des Halles et les locations immobilières des centres d'animation et des espaces Paris jeunes représentent 1,6 M€. Par ailleurs, 1 M€ est consacré à l'organisation d'événements (Paris plage, Charléty sur neige, Charléty fait son cirque) contre 0,96 M€ en 2016, cette progression s'expliquant par l'extension de deux mois de Paris plage.

Les dépenses consacrées aux activités sportives s'élèvent à 7,9 M€, en progression de 0,4 M€ par rapport à 2016. Elles concernent notamment les Ateliers Bleus Sportifs (3,7 M€) et les frais de transports (1,5 M€).

Enfin, 0,9 M€ sont consacrés aux frais de fonctionnement courant.

Les **services communs**, qui regroupent les frais de fonctionnement de la direction de la jeunesse et sport (DJS) et les subventions au sport de proximité et clubs de haut niveau, représentent 12,1 M€ en 2017 dont 2,5 M€ au titre des frais de fonctionnement de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et 8,9 M€ au titre des subventions au club de proximité et au sport de haut niveau pour respectivement 5,5 M€ et 3,3 M€. 0,9 M€ sont consacrés à l'achat de billets pour des évènements sportifs. Par rapport à 2016 ces dépenses diminuent de 0,5 M€ principalement du fait de la fin de la contribution parisienne au financement du club de basket Paris Levallois (- 0,42 M€).

Les dépenses liées aux **grands événements sportifs internationaux** s'élèvent à 8,2 M€, en diminution de 6,6 M€ par rapport à 2016 du fait de la non reconduction des crédits afférents à l'organisation de l'Euro 2016. Ces dépenses concernent notamment le financement des « journées olympiques » des 23 et 24 juin et celui du programme d'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Par ailleurs, 0,6 M€ ont concerné le versement de subventions pour l'organisation des mondiaux de Hockey, des mondiaux de lutte et des Gay Games 2018.

Les dépenses relatives aux **équipements sportifs, hors piscines** s'élèvent à 11,8 M€. Elles progressent de 0,8 M€ par rapport à 2016 en raison de la hausse des frais de gardiennage de centres sportifs (gymnase Berlemont, centre sportif Fillettes) ainsi que de la progression des dépenses d'entretien et de réparation des stades. Sur l'ensemble de ces crédits, 4,9 M€ sont dédiés à l'entretien et la gestion des salles de sport et gymnases et 6,9 M€ à la gestion des stades municipaux.

Le budget alloué au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 9,2 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2016. Ces dépenses se décomposent principalement en 3 M€ de dépenses de transports, 2,1 M€ d'achat de fournitures, 1,2 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants et 0,8 M€ de frais d'hébergement.

Par ailleurs, 4,8 M€ ont financé l'organisation de **colonies de vacances**, dont 2,9 M€ relatifs aux marchés d'activité et de séjours, 1,5 M€ au titre de subventions versées aux caisses des écoles pour financer les séjours de vacances, et 0,4 M€ de dépenses annexes.

4,9 M€ ont été alloués à la gestion des **parcs interdépartementaux**, dans le cadre des conventions passées avec les départements partenaires. La baisse de 0,8 M€ par rapport à 2016 est liée à l'évolution du mode de gestion du parc interdépartemental de Puteaux.

Recettes

LES RECETTES LIÉES AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVENT À 116,8 M€ ET PROGRESSENT DE 16,2 M€ PAR RAPPORT À 2016.

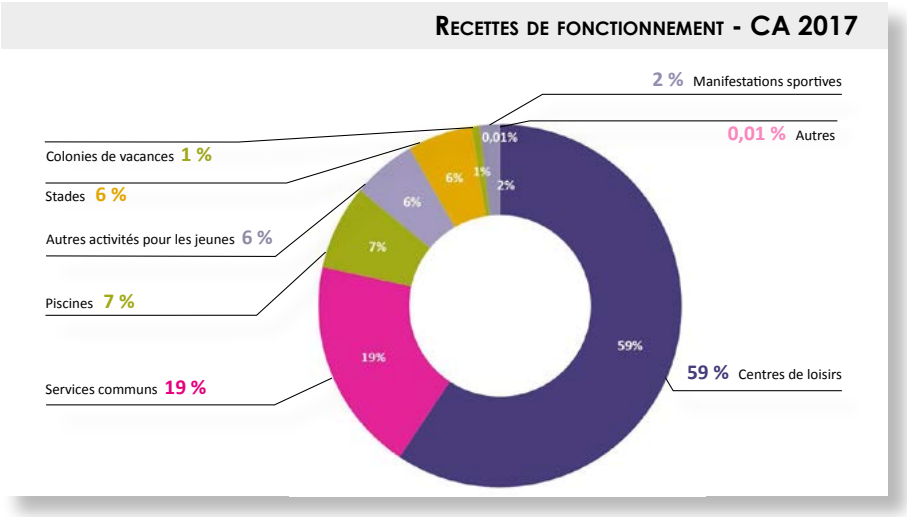

En 2017, l'activité des **centres de loisirs** a généré 69,3 M€, soit une hausse de 10 M€. Elles concernent les participations des familles pour 16,7 M€, en progression de 1 M€ par rapport à 2016, en raison de l'apurement des stocks de titrage de recettes 2013-2016. Les recettes versées par la Caisse d'allocations familiales s'établissent quant à elles à 46,1 M€, en progression de 9,2 M€ par rapport à 2016, sous l'effet de rattrapage de titrage de recettes au titre des Temps d'activité périscolaires (TAP) et des prestations de services enfance jeunesse (PSEJ) concernant les exercices 2013 à 2016 dans le cadre de la certification des comptes de la collectivité parisienne. Enfin, la participation de l'État aux dépenses liées à la mise en œuvre d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs s'établit à 6,5 M€, en diminution de 0,2 M€ par rapport à 2016.

Les recettes relatives aux **services communs** atteignent 22,3 M€. Il s'agit pour l'essentiel des redevances d'occupation domaniale.

Par ailleurs, 8,8 M€ de recettes liées aux **piscines** ont été recouvrées en 2017, en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2016 à la suite notamment de la révision des tarifs des piscines municipales adoptée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 2, 3 et 4 juillet 2017 [(1)]. 7 M€ de recettes sont liées aux droits d'entrée dans les équipements et 1,8 M€ aux redevances perçues au titre des piscines externalisées.

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 6,7 M€, en progression de 3,2 M€ par rapport à 2016. En 2017, ces recettes recouvrent 1,3 M€ au titre des recettes des tennis, 3,2 M€ au titre de redevances perçues sur les concessions sportives et 2,2 M€ au titre de la délégation de service public AccorHotels Arena.

Les recettes liées aux **manifestations sportives** s'établissent à 2,1 M€ en 2017.

Enfin, les produits des **autres activités dédiées à la jeunesse** s'élèvent à 7,5 M€, en augmentation de 1,7 M€, principalement du fait de la perception en 2017 d'un acompte versé par la caisse d'allocations familiales au titre du contrat enfance jeunesse à hauteur de 1,5 M€.

Section d'investissement

Dépenses

Les investissements en faveur du sport et de la jeunesse ont représentés 74,5 M€ en 2017.

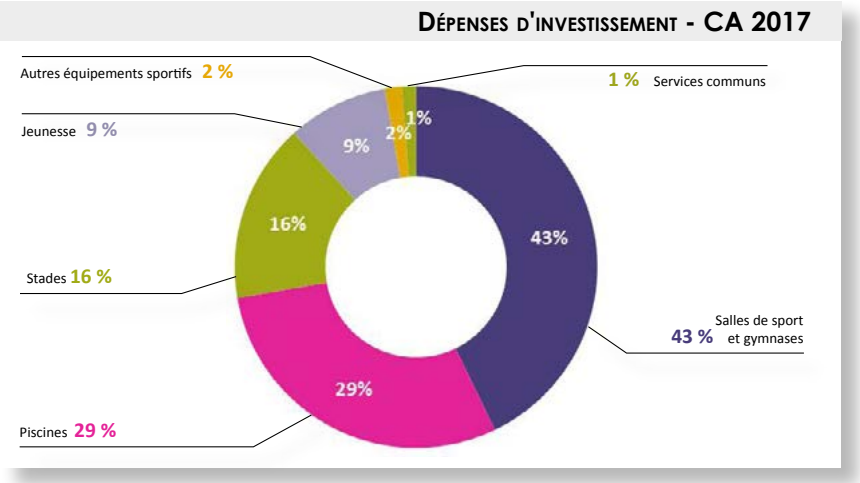

Les gymnases et salles de sport constituent le principal poste d'investissement : 31,9 M€, dont 8,1 M€ pour le gymnase de Clichy-Batignolles (17e), 5,3 M€ pour le gymnase Baron Le Roy (12e) et 3,9 M€ pour le gymnase Tolbiac-Chevaleret (13e).

Les piscines ont bénéficié de 21,9 M€ dans le cadre du plan « Nager à Paris ». Les opérations de rénovation des piscines ont représenté 12 M€, dont 3,2 M€ pour la piscine des Amiraux (18e), 2,6 M€ pour la piscine Mourlon (15e), 2,2 M€ pour celle du centre sportif Elisabeth (14e) et 1,4 M€ pour la piscine Emile Anthoine (15e). La Baignade de la Villette (19e) a été financée à hauteur de 1,3 M€. Par ailleurs, l'entretien des piscines a représenté 9,9 M€.

La Ville de Paris a consacré 11,9 M€ aux investissements dans les stades, dont 2,8 M€ pour le Parc des Princes et 2,7 M€ le stade Jean Bouin.

S'agissant de la **jeunesse et des centres d'animation**, 6,4 M€ ont été investis en 2017, dont 2,8 M€ pour le centre d'animation de Clichy-Batignolles (17e).

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 6,5 M€, dont 2,5 M€ pour l'indemnisation de la Ville dans le cadre du contentieux concernant le stade Jean Bouin et 2 M€ du Centre national pour le développement du sport dans le cadre de la rénovation du Parc des Princes.

(1) *Délibération 2017 DJS 192.*

8/ ENSEIGNEMENT ET FORMATION

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION - CA 2017

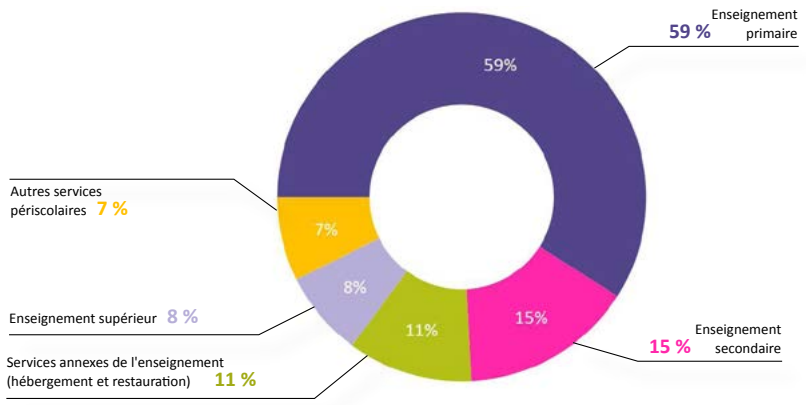

EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	699,3*	697,3	706,9
dont masse salariale	*473,3*	*476,8*	*486,4*
Dépenses d'investissement	121,4	130,7	166
Recettes de fonctionnement	20,5	20,9	23,5
Recettes d'investissement	29,4	7,9	9,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

EN 2017, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION S'EST ÉLEVÉ À 706,9 M€, DONT 486,4 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

La masse salariale des écoles maternelles et primaires a progressé du fait de l'ouverture et de l'extension d'écoles (école maternelle Monceau - 8e, école maternelle Clichy Batignolles - 17e, groupe scolaire Bignon Lemonnier - 12e). De plus, l'année 2017 connaît l'effet année pleine des mesures prises dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse qui visent à l'amélioration de l'accueil périscolaire : recrutement de 256 adjoints d'animation et dé-précarisation d'adjoints d'animation vacataires. Enfin, les effets exogènes tels que l'augmentation de la valeur du point d'indice et la réforme du parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) sont particulièrement importants sur cette fonction du fait de la volumétrie du nombre d'agents.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 220,5 M€, montant stable par rapport au CA 2016.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2017

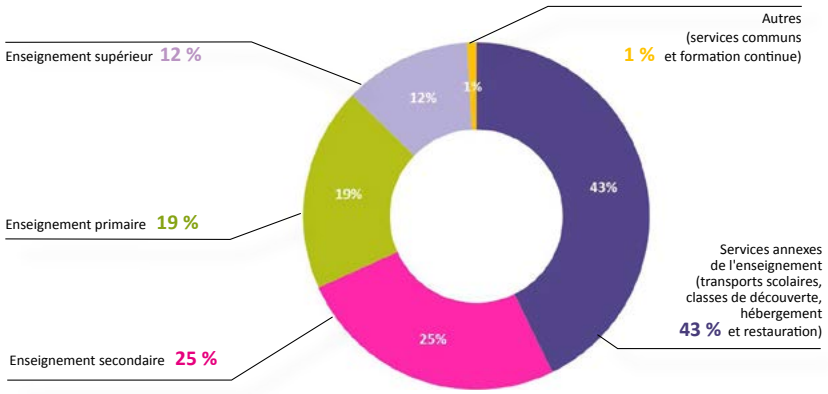

Les **services annexes de l'enseignement** représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement avec 94,3 M€ en 2017. Ils regroupent une grande variété de services, dont la restauration scolaire, les transports scolaires et les classes de découverte.

Les dépenses au titre de la restauration scolaire s'élèvent à 73,5 M€, en diminution de 0,9 M€ par rapport à 2016 en raison de l'ajustement des subventions aux caisses des écoles dans le cadre du dialogue de gestion mis en place en 2017 qui a permis de tenir compte du report sur l'année 2017 des excédents réalisés en 2016.

Les autres dépenses de services annexes s'élèvent à 20,8 M€. Elles incluent notamment les dépenses relatives aux activités scolaires et aux classes de découverte (19,1 M€). 11,1 M€ sont consacrés aux temps d'activités périscolaires (TAP) et 5,8 M€ à l'hébergement. Par ailleurs, les transports scolaires ont été financé à hauteur de 2,5 M€.

L'**enseignement primaire** représente un budget de fonctionnement de 41,9 M€ en diminution de 5,1 %. Le soutien à l'enseignement privé représente 29 M€, au titre du forfait communal, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2016 sous les effets conjugués de la revalorisation du forfait, conformément à l'accord intervenu avec les représentants de l'enseignement privé en 2016, et de la progression du nombre d'élèves. Les charges de fonctionnement courant (nettoyage, petit entretien et maintenance des locaux, fournitures scolaires, etc.) se limitent à 11,8 M€, en diminution de 2,9 M€ par rapport à 2016. Elles incluent le contrat de partenariat et de performance énergétique (CPPE) qui représente 2,1 M€ (- 0,8 M€) et les dépenses de maintenance qui ont diminué en 2017 au profit du déploiement des systèmes d'alarme dans les écoles dans le cadre de la mise en œuvre des mesures post-attentats (- 2 M€).

Les dépenses consacrées à l'**enseignement secondaire** représentent 56,2 M€, soit une hausse de 11 % par rapport à 2016 (+ 5,6 M€). Elles comprennent les dépenses de fonctionnement des collèges publics pour 22 M€ (+ 0,8 M€), dont 19,1 M€ de dotations et 2,7 M€ pour l'entretien des bâtiments.

En outre, 5,9 M€ sont consacrés aux dépenses de restauration scolaire dans les collèges, et 3,8 M€ aux collèges imbriqués, conformément à la convention de 2016 passée avec la région Ile-de-France. Les douze lycées municipaux ont bénéficié de 1,8 M€ (notamment 1,3 M€ de subventions et 0,4 M€ pour l'entretien des bâtiments). La Ville continue d'assurer les charges de fonctionnement de ces douze structures jusqu'à la rentrée 2020, en vertu du protocole d'accord établi avec la Région Ile-de-France. Les autres dépenses de fonctionnement de l'enseignement secondaire représentent 3,1 M€ et concernent des postes divers tels que les achats de prestations de services (0,8 M€), des subventions de fonctionnement (1,6 M€) et des achats de fournitures (0,1 M€).

Enfin, les subventions versées aux collèges privés sous contrat s'élèvent à 21,3 M€ en 2017, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2016, suite à la revalorisation des parts « matériel » et « personnel » du forfait d'externat.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'**enseignement supérieur** s'élèvent à 26,2 M€ en 2017, en diminution de 5 % par rapport à 2016 (27,6 M€). 21,9 M€ ont été consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur, dont 13,6 M€ à l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI), 4,6 M€ à l'École d'ingénieurs de la Ville de Paris, 0,6 M€ au Centre national de la recherche scientifique et 0,9 M€ à l'Institut d'études avancées. Le soutien à la vie étudiante représente 2,1 M€. Enfin 2,2 M€ sont consacrés au financement des écoles d'art, montant stable par rapport à 2016.

Le budget alloué aux **services communs** de la direction des affaires scolaires s'élève à 1,3 M€.

Enfin, les dépenses de fonctionnement courant des cours municipaux d'adultes au titre de la **formation continue** représentent 0,6 M€.

Recettes

En 2017, 23,5 M€ de recettes de fonctionnement ont été perçues dans le domaine de l'enseignement et de la formation, soit une augmentation de 2,5 M€ par rapport à 2016 (+ 11,9 %).

Recettes de fonctionnement - CA 2017

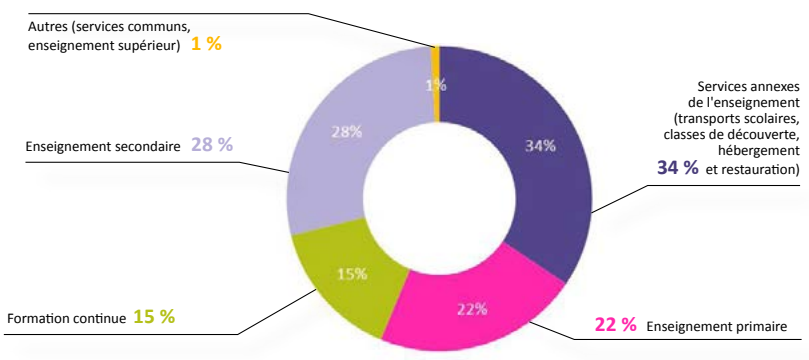

8,1 M€ de recettes de fonctionnement ont été perçues au titre des **services annexes de l'enseignement**, dont 6 M€ au titre des participations familiales pour les TAP, les classes de découvertes et les études surveillées et 2,1 M€ correspondant à la participation de l'État aux charges de santé scolaire et des autres services périscolaires.

Les recettes liées à **l'enseignement primaire** sont de 5,1 M€, dont 2,8 M€ de recettes de loyers des logements de fonction des directeurs d'écoles, 1,8 M€ de remboursements de charges et 0,5 M€ de recettes liées à la location des locaux scolaires pour diverses activités.

Les recettes liées à **l'enseignement secondaire** sont de 6,6 M€ contre 2,9 M€ en 2016. Cette augmentation de 3,7 M€ est notamment liée à une régularisation de recettes liées aux exercices antérieurs.

Les droits d'inscription pour la **formation continue** dispensée au sein des cours municipaux d'adultes représentent 3,5 M€, en diminution de 0,9 M€ par rapport à 2016. Cette baisse est liée à une réorientation du dispositif au bénéfice des populations bénéficiant des minimas sociaux.

Section d'investissement

Dépenses

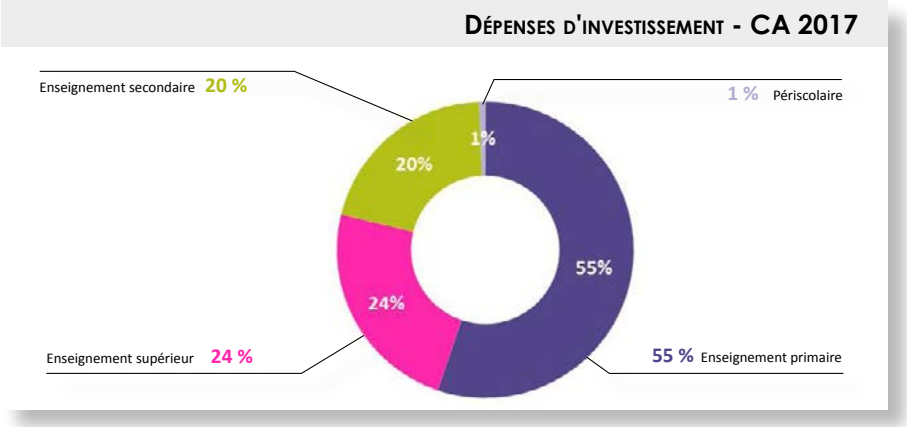

En 2017, les investissements en faveur de l'enseignement et la formation se sont élevés à 166 M€, dont 125,5 M€ au titre de l'enseignement primaire et secondaire. La hausse de 35,3 M€ par rapport au CA 2016 s'explique notamment par l'accélération des projets de construction et de rénovation d'écoles (+ 26,6 M€) ainsi que par le projet de restructuration de l'ESPCI (+ 5,4 M€).

L'**enseignement primaire** constitue le principal poste d'investissement avec 91,5 M€.

L'entretien et l'équipement des écoles ont représenté 53,7 M€, avec notamment 19,7 M€ sur les enveloppes d'intérêt local, 15,9 M€ pour les travaux de rénovation énergétique, 6,8 M€ dans le cadre du budget participatif et 4,6 M€ pour les travaux de sécurisation.

Les nouvelles écoles et opérations de rénovation ont bénéficié de 37,8 M€. Ainsi, 13,9 M€ ont été consacrés à la construction des deux écoles dans la ZAC Clichy-Batignolles, 8 M€ à la rénovation du groupe scolaire Dupleix-Amette (15e), 2,5 M€ à la construction de l'école élémentaire rue de Torcy (18e) et 2 M€ à la restructuration de l'école Erlanger (16e).

Les dépenses en faveur de l'**enseignement secondaire** ont représenté un investissement de 34 M€, réparti entre 18 M€ pour les opérations de restructuration lourdes et 15,9 M€ pour l'entretien et l'équipement des collèges et ensembles imbriqués. Les principales opérations ont concerné le collège Claude Chappe dans le 19e (4,4 M€), le collège Lucie Faure dans le 20e (4,1 M€) et l'ensemble collège et lycée Gabriel Fauré dans le 13e (4 M€).

Les dépenses d'investissement pour l'**enseignement supérieur** se sont élevées à 39,2 M€. Le principal projet concerne la rénovation, le relogement et l'équipement de l'ESPCI (24,1 M€). Par ailleurs, les travaux de sécurité du campus des Cordeliers ont mobilisé 4,4 M€. En outre, la collectivité parisienne a soutenu la recherche par le versement de 3,1 M€ de subventions d'équipement et l'investissement de 1,8 M€ pour le logement de chercheurs à la Cité internationale universitaire de Paris.

Enfin, 1,3 M€ de dépenses d'investissement ont concerné les **activités périscolaires.**

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 9,5 M€, réparties entre 7 M€ pour l'enseignement secondaire et 2,5 M€ pour l'enseignement primaire.

La dotation départementale d'équipement des collèges a représenté 5,8 M€ tandis que 1,5 M€ proviennent de la participation du rectorat de Paris au déploiement de l'équipement numérique dans les écoles et collèges.

9/ SÉCURITE

Budget consolidé consacré à à la sécurité - CA 2017

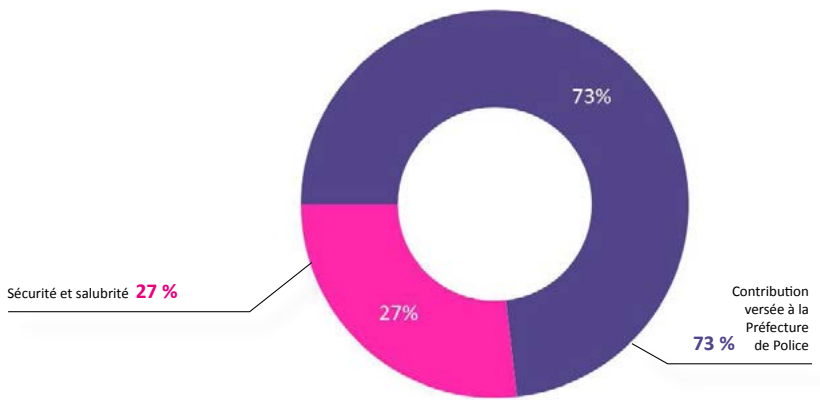

en M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	350,4	360,1	385,9
dont masse salariale	*50,4*	*59,4*	*86,2*
Dépenses d'investissement	7,6	27,9	18,7
Recettes de fonctionnement	1	0,7	3
Recettes d'investissement	1,4	1	0,5

Section de fonctionnement

Recettes

En 2017, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 385,9 M€, dont 86,2 M€ au titre de la masse salariale.

Ce budget est en forte hausse par rapport à 2016 (+ 7,2 %). En effet, afin d'améliorer l'action de la Ville de Paris en matière de propreté et de sécurisation de l'espace public et des espaces verts, les moyens dédiés à la lutte contre les incivilités ont été regroupés au sein de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) à compter de septembre 2016. L'année 2017 est la première année pleine de mise en œuvre de cette réforme. De plus, au 1er juillet 2017, 29 agents de la Préfecture de police, affectés à la lutte contre les nuisances sonores et olfactives, ont été intégrés à la Ville de Paris dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

Les **dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la sécurité représentent 299,7 M€** au CA 2017, en diminution de 0,3 % par rapport à 2016 (- 1 M€).

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) - CA 2017

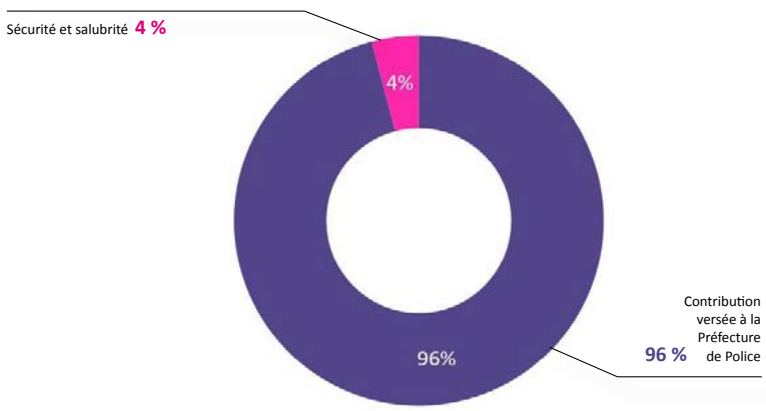

La principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité est la **contribution versée à la Préfecture de Police.** Elle s'élève à 287,4 M€ au CA 2017, en hausse de 1 % par rapport à 2016 (+ 3,5 M€). Cette hausse résulte du plan de recrutement de 50 sapeurs-

pompiers supplémentaires en janvier 2017 ainsi que d'effets exogènes ayant un impact à la hausse sur la masse salariale (augmentation du point d'indice, réformes RIFSEEP et PPCR).

Hors contribution à la Préfecture de Police et hors masse salariale, les **dépenses au titre de la sécurité et de la salubrité publique** représentent 12,3 M€, en diminution de 4,5 M€ par rapport au CA 2016, ce qui s'explique principalement par une modification du mode de financement du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS).

La subvention versée en 2017 au **GPIS** s'élève à 0,8 M€ contre 4,8 M€ en 2016, le solde étant désormais pris en charge par les différents membres du groupement, notamment Paris Habitat et la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

Les **dépenses de gardiennage** représentent 9,6 M€, en augmentation de 2 % (soit + 0,2 M€) par rapport à 2016, notamment en raison de l'ouverture de 3 nouveaux secteurs dans le cadre de l'opération Paris Respire et de la sécurisation des Berges de Seine rive droite, rendues accessibles aux piétons.

Les dépenses consacrées à l'**hygiène et à la salubrité** atteignent 1 M€ en 2017, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2016. Elles regroupent les frais de fonctionnement du service parisien de santé environnementale qui conduit des missions d'études et de surveillance dans les domaines de la santé environnementale et de l'hygiène publique.

Les **autres dépenses courantes au titre de la sécurité** s'élèvent à 0,9 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport à 2016, essentiellement sous l'effet de mesures de périmètre liées notamment à la centralisation des crédits de nettoyage (- 0,2 M€) et de vêtements de travail (- 0,2 M€) sur la fonction services généraux, et des efforts de gestion (- 0,1 M€).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVENT À 3 M€ AU CA 2017, EN AUGMENTATION DE 2,2 M€ PAR RAPPORT AU CA 2016.

Elles sont essentiellement liées au versement d'une subvention exceptionnelle du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), à hauteur de 2,6 M€, au titre du déploiement du deuxième plan de vidéo-protection.

Les recettes portent également sur l'hygiène et la salubrité publique avec 0,4 M€ titrés en 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

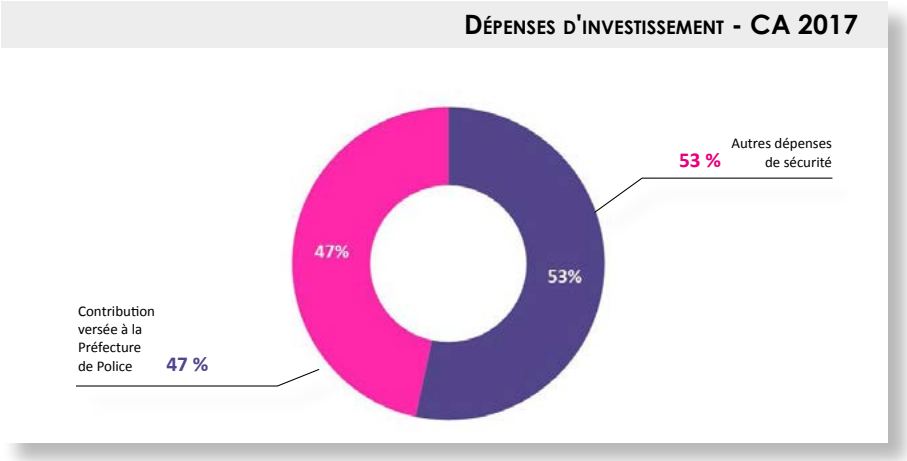

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVENT À 18,7 M€ À L'ISSUE DE L'EXERCICE 2017, soit une diminution de 9,2 M€ par rapport à l'exercice 2016. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des subventions versées à la Préfecture de police et à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (-5 M€) en raison de décalage d'opérations.

8,7 M€ ont été versés à la Préfecture de police et à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour couvrir les travaux effectués dans les casernes.

5,9 M€ ont été consacrés à la réalisation de travaux de mise en sécurité et d'installation de matériels anti-intrusion dans la continuité du plan de mesures post-attentats dont 2,3 M€ ont notamment concerné les écoles primaires.

Les travaux d'hygiène publique se sont vus allouer 2,6 M€.

Enfin, la défense extérieure contre les incendies a représenté une dépense de 1,5 M€ en 2017.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 0,5 M€ AU TITRE DES REMBOURSEMENTS DES TRAVAUX D'OFFICE

10/ SERVICES GÉNÉRAUX

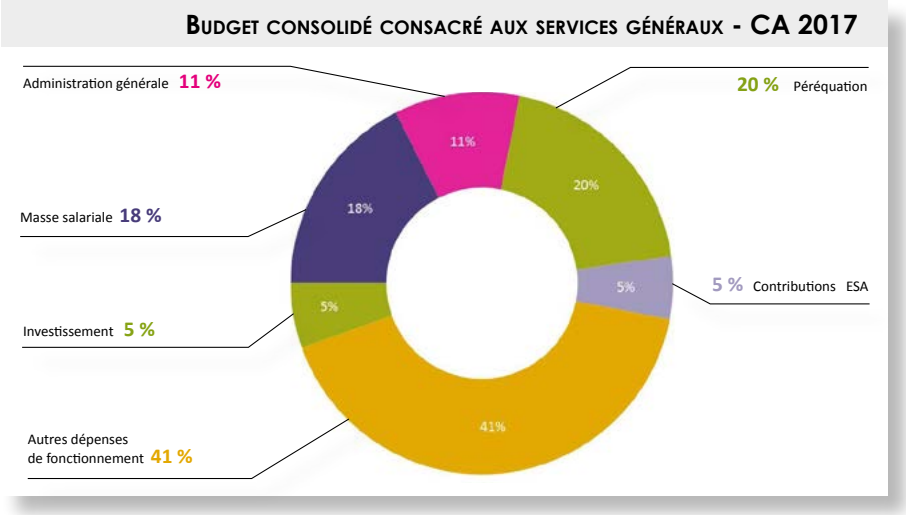

Budget (hors contribution d'équilibre au Département en recettes)

EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses de fonctionnement	2 359,5	2 420,8	2 517,7
dont masse salariale	*421,2*	*446,3*	*467*
Dépenses d'investissement	118,3	125,2	145,6
Recettes de fonctionnement	6 228,0	6 330,8	6 467,1
Recettes d'investissement	212,2	143,8	147,6

PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » inclut « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l'« administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre [1], **les dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, les dépenses de péréquation** et **les dotations aux états spéciaux d'arrondissement.** Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, sont sorties du périmètre présenté et réintégrées dans la fonction « aménagement ». De même pour la subvention versée à la Préfecture de Police, réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

EN 2017, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 2 517,7 M€, DONT 467 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Le processus de centralisation de l'assistance informatique à la direction des systèmes et technologies de l'information (DSTI) s'est achevé en 2017. Cette réorganisation a permis d'accroître la professionnalisation des intervenants et de garantir une continuité des services pour l'ensemble des utilisateurs sur des plages horaires élargies. Une mutualisation des ateliers de reprographie a également été menée en 2017 à la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT).

Ces effets de périmètre dus à une centralisation des ressources expliquent l'augmentation de la masse salariale des services généraux.

Par ailleurs, les surcoûts ponctuels liés à l'organisation des élections et au transfert des dépenses de chômage à Pôle Emploi sont imputés sur cette fonction.

Il est à noter qu'une partie des dépenses de masse salariale actuellement imputée sur la fonction « services généraux » sera, à compter de l'exercice 2019, rattachée aux politiques sectorielles dans le cadre du vote du budget par fonction

► DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION

Hors masse salariale et hors charges exceptionnelles, **le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 281,6 M€**, contre 268,8 M€ au CA 2016, en progression de 4,7 % (12,8 M€). Cette progression s'explique notamment par la centralisation des crédits de nettoyage et de maintenance des bâtiments ainsi que des crédits des installations informatiques (+ 5,8 M€) et par la progression des dépenses de fluides du fait du passage à la forfaitisation (+ 7,7 M€).

[1] *Cependant, toutes les dépenses présentées dans cette partie du rapport sont des dépenses réelles, les dépenses d'ordre étant pour leur part détaillées dans la partie III du rapport. Les dépenses d'ordre sont dédiées aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes et donc sans impact financier.*

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2017

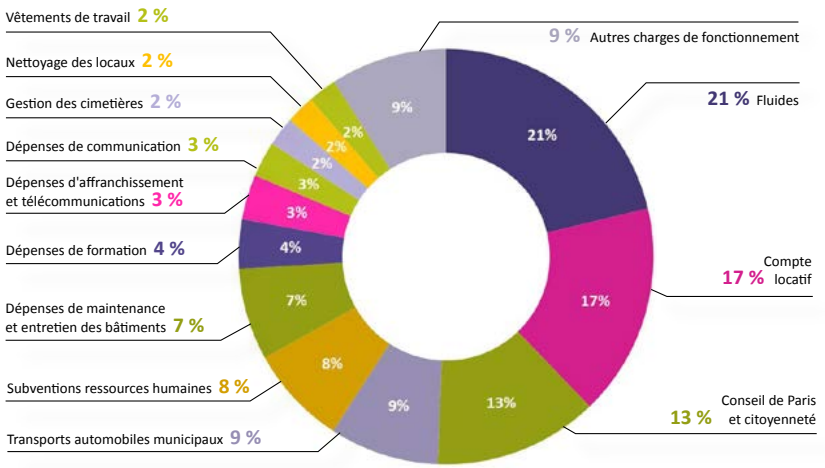

Le premier poste de dépenses porte sur les **fluides**, et plus particulièrement sur les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants des équipements de la collectivité tels que les crèches, les écoles, les équipements culturels et sportifs gérés en régie. Ce poste représente un montant total de 58,4 M€, en hausse de 7,7 M€ par rapport à 2016 du fait, d'une part, de la modification des modalités de facturation entraînant le passage à la forfaitisation de certains contrats (ce surcoût n'intervenant que l'année du passage au forfait) et, d'autre part, de la réintégration des dépenses en double inscription pour les mairies des 11e et 18e arrondissements.

Le deuxième poste de dépenses concerne le **compte locatif**, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité. Le compte locatif représente 45,4 M€, soit un montant stable par rapport au CA 2016.

Le troisième poste de dépenses est celui relatif **à la citoyenneté et au fonctionnement du Conseil de Paris**. Ces dépenses s'élèvent à 35,2 M€, contre 33,3 M€ en 2016, soit une progression de 1,9 M€ principalement liée à l'organisation de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai et des élections législatives des 11 et 18 juin 2017. Cette enveloppe comprend également les **indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers** à hauteur de 17,2 M€ et la subvention versée pour l'**organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris** (3,7 M€).

Les dépenses de **location de véhicules au service des transports automobiles municipaux** (dont les charges sont isolées dans un budget annexe), s'élèvent à 23,4 M€, contre 24,4 M€ en 2016. Cette baisse d'un million résulte essentiellement des économies réalisées sur les achats de prestations.

Les **subventions versées au titre des ressources humaines**, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales s'élèvent à 21,2 M€, en progression de 1,2 M€ par rapport à 2016, dont 11,6 M€ pour l'association d'action sociale en faveur des personnels et la ville de Paris et du département de Paris pour la restauration des agents (ASPP) et 9,5 M€ au titre de l'AGOSPAP.

Les **dépenses de maintenance** (maintenance informatique et entretien des bâtiments, principalement) représentent 19,7 M€, en augmentation de 1,9 M€ par rapport à 2016 du fait de la centralisation des crédits de maintenance pour les installations techniques et les contrôles règlementaires associés qui a généré un transfert de crédits vers la fonction « services généraux » à hauteur de 1 M€, et de la centralisation de certains crédits informatiques pour 0,9 M€.

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique ») s'élèvent à 10,5 M€. L'augmentation de 0,4 M€ par rapport au CA 2016 s'explique par la mise en place d'une plateforme téléphonique spécifique pour les agents sourds et malentendants.

Les **dépenses d'affranchissement et télécommunications** s'établissent à 9,6 M€ soit une hausse de 0,3 M€ par rapport à 2016. Cette progression est liée à la prise en charge de l'affranchissement d'une partie des courriers du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), compensée en recettes, ainsi qu'aux frais d'affranchissement liés à l'organisation des élections en 2017, couverts par des recettes de l'Etat.

Les **dépenses de la direction de la communication** pour l'année 2016 sont de 7,6 M€, en diminution de 1,1 M€ par rapport à 2016. Ce montant inclut notamment les dépenses liées aux contrats de prestations passés avec les entreprises (2,2 M€) en baisse de 0,7 M€ du fait de la non reconduction du marché des manèges de Noël ainsi que de la réduction de l'enveloppe allouée aux Berges de Seine, les frais de catalogues et imprimés (1,8 M€), en diminution de 0,2 M€ du fait de la réinternalisation des frais de graphisme et d'économies réalisées sur la communication de Paris Plages et de la Nuit Blanche, et les participations aux foires et expositions (0,5 M€). Enfin, les dépenses liées aux expositions s'élèvent à 0,5 M€, en baisse de 0,1 M€ du fait d'un réemploi des éléments de scénographie pour les deux expositions préparées par la direction. Enfin, le transfert de la plateforme numérique 3975 à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) ainsi que la baisse des dépenses liées à Paris numérique expliquent une diminution de 0,2 M€.

Les charges relatives à la **gestion des cimetières** représentent 6,3 M€ en 2017, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2016. Elles comprennent notamment 1,6 M€ au titre de la mission funéraire, qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).

L'ensemble des **dépenses juridiques** de la collectivité parisienne représentent 3,7 M€, en légère hausse par rapport à 2016 (+ 0,1 M€). Elles sont principalement composées de 2 M€ en faveur de l'accès au droit et 1,7 M€ de frais d'actes et d'honoraires d'avocats et de notaires.

Les **subventions versées aux unions départementales des organisations syndicales et à la commission administrative de la Bourse du Travail**, atteignent 2,8 M€ en 2017, soit un niveau stable par rapport à 2016.

La fonction « services généraux » inclut, en outre, les dépenses relevant de l'achat de **vêtements de travail** pour les agents des directions techniques, à hauteur de 6,2 M€.

Elle inclut également les **autres charges de gestion courante de l'administration** pour un montant de 37,5 M€, dont les frais de nettoyage des locaux (6,5 M€) qui augmentent de 3,9 M€ du fait de la centralisation des crédits de nettoyage au sein de la direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT). L'année 2017 a également été marquée par le basculement sur marché du nettoyage des locaux du site de Morland jusqu'à sa fermeture, l'ouverture d'une partie de l'immeuble Bédier Ouest dès le mois de juillet et la prise en charge des sorties et entrées de conteneurs poubelles sur le secteur Audubon Bercy.

► Dépenses de péréquation

Les **dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 519,8 M€**, contre 491,4 M€ au CA 2016. Elles progressent ainsi de 5,8 % (+ 28,4 M€) sous l'effet de :

- la hausse de 27,1 M€ de la contribution aux deux **fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO),** dont le montant total atteint 118 M€ (+ 30 %), qui s'explique par la progression du produit perçu au titre des DMTO entre 2015 et 2016 ;
- la hausse de 10 M€ de la contribution au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)**, qui atteint 171,4 M€. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l'Ile-de-France, le FSRIF a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi (310 M€ en 2017) ;
- la progression de 0,6 M€ de la **contribution au fonds de solidarité des départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)**, qui atteint à 28,3 M€, ;
- l'augmentation de 0,07 M€ de la contribution au **fonds de péréquation de la CVAE**, qui s'élève à 27,7 M€ ;
- la diminution de 9,4 M€ du **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** qui atteint 174,5 M€ en 2017 du fait des mécanismes de plafonnement des contributions au titre des différents fonds

► Dotations aux états spéciaux d'arrondissement (ESA)

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement s'élèvent à 140,8 M€ en 2017 (+ 0,4 M€ par rapport au CA 2016).

Cette légère hausse s'explique par les évolutions des contrats sur les équipements jeunesse, ainsi que par l'augmentation des dépenses liées aux travaux urgents sur les équipements de proximité.

Ainsi, la dotation de gestion locale des ESA atteint 128,7 M€ contre 128,5 M€ en 2016. La dotation d'animation locale s'élève à 12 M€ contre 11,8 M€ en 2016.

Répartition des dépenses des dotations de fonctionnement versées aux états spéciaux en 2017

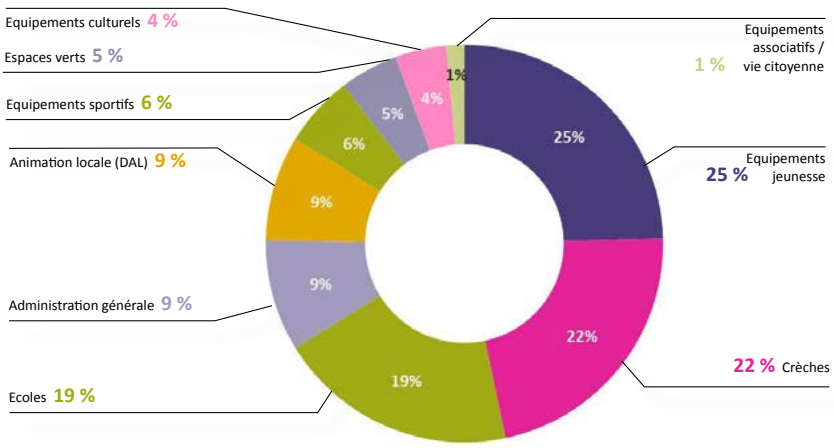

Le rayonnement de Paris à l'international

Le budget alloué aux **relations internationales** atteint 5,6 M€, contre 5,5 M€ en 2016. Ce budget comprend principalement des subventions, à hauteur de 4,8 M€, en progression de 0,2 M€ par rapport à 2016. 1,8 M€ sont notamment dédiés à des associations pour la lutte contre le Sida et pour l'aide médicale internationale. Les subventions restantes constituent des aides d'urgence ou des aides à des projets structurants dans les domaines culturels, de la solidarité ou en lien avec la francophonie.

Les charges exceptionnelles

Les **charges** s'établissent à 30,9 M€, en progression de 11,7 M€ par rapport au CA 2016. Elles comprennent notamment le mandatement de 10 M€ dans le cadre de la mise en œuvre du protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le ministère de la Culture, relatif à l'ancien musée national des arts et traditions populaires (opération équilibrée en dépenses et en recettes) ainsi que les annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 13,2 M€, en progression de 1,8 M€ par rapport au CA 2016.

Autres dépenses de fonctionnement

Ces dépenses s'élèvent à 1 066 M€ en 2017 contre 1 049 M€ en 2016. Elles comprennent essentiellement la contribution versée au FNGIR, qui reste stable à hauteur de 898,2 M€.

La progression de 17 M€ entre 2016 et 2017 s'explique par la hausse des restitutions de taxes suite à des notifications de la direction régionale des finances publiques, et dont le montant s'élève à 25 M€ en 2017 contre 4,4 M€ en 2016. Ces demandes de restitutions de taxes correspondent pour l'essentiel à des reversements de recettes de fiscalité immobilière à la suite de décisions de justice.

Parmi ces dépenses figurent également les frais financiers qui atteignent 133,1 M€ contre 131,3 M€ en 2016, la participation versée à la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) pour 3,2 M€ ainsi que les créances admises en non-valeur pour un montant de 3,4 M€.

Recettes

La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'État est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputés sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.

Le produit global des recettes relatives aux services généraux s'élève à 6 467,1 M€, en augmentation de 136,3 M€ par rapport à 2016.

Répartition des recettes de fonctionnement - CA 2017

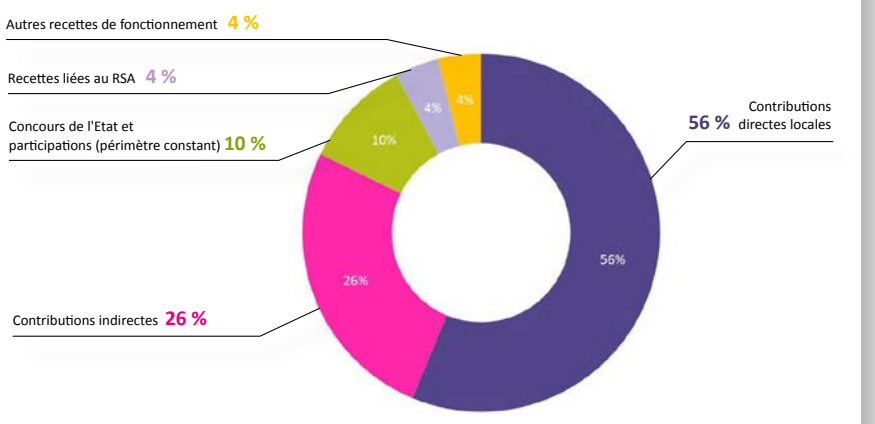

Les **contributions directes** s'établissent à 3 640 M€ à périmètre constant, soit une hausse de 2,3 % (80 M€) par rapport au CA 2016. Au sein de ce montant, 2 638 M€ relèvent de contributions directes au sens strict, et 1 002 M€ correspondent aux attributions de compensation versées à la collectivité par la Métropole du Grand Paris (MGP) et par la région Ile-de-France.

En effet, depuis le 1er janvier 2016, la MGP perçoit une partie de la fiscalité économique en lieu et place des communes membres, en lien avec les transferts de compétences devant être réalisés d'ici à 2020. Les ressources fiscales transférées par Paris comprennent la part communale de la CVAE et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), ainsi que les produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TATFPB) et de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

D'autre part, depuis le 1er janvier 2017, la région Ile-de-France perçoit la moitié de la part départementale parisienne de la CVAE (soit 25 % du produit total).

En contrepartie de ces transferts, la MGP et la région Ile-de-France reversent à la collectivité parisienne des attributions de compensations dont les montants sont figés, respectivement à 527 M€ et 475 M€.

Dès lors, la collectivité parisienne est privée du dynamisme associé aux recettes fiscales transférées, soit une perte de ressources de 42 M€ en 2017 concernant la CVAE (22 M€ sur la part communale transférée à la MGP, et 20 M€ sur la fraction de part départementale transférée à la région Ile-de-France).

L'augmentation des contributions directes perçues en 2017 s'explique principalement par le rehaussement de 20 à 60 % de la majoration de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires (+ 43 M€) et la dynamique des bases taxables sur les taxes foncières sur le foncier bâti et non bâti (+ 13 M€) et sur la part de CVAE restant au département (+1 8 M€).

Au global le produit de la **taxe d'habitation (TH)** a augmenté de 46 M€, dont 43 M€ liés à la majoration sur les résidences secondaires. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, fixée à + 0,4 % en loi de finances initiale pour 2017, a généré un produit supplémentaire de 3 M€ de TH. La dynamique spontanée des bases de la TH, qui correspond au solde des constructions, démolitions ou modifications de logements taxables, est restée très modérée (+ 0,04 %).

Le produit des **taxes foncières (TF)** a augmenté de 13 M€ (+ 1,3 %) dont 4 M€ imputables à la revalorisation forfaitaire des bases (+ 0,4 %) et près de 11 M€ (+ 0,9%) liés à leur dynamique spontanée. La dynamique spontanée des bases de la taxe foncière sur le foncier bâti correspond au solde des constructions, démolitions et modifications physiques de locaux taxables (professionnels et d'habitation) mais aussi aux retours à imposition de locaux exonérés de manière temporaire lors des exercices antérieurs. La révision des valeurs locatives des locaux professionnels n'a pas eu d'incidence sur la dynamique des bases en 2017 puisque cette réforme, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, s'est effectuée à produit fiscal constant pour les collectivités, du fait de l'application d'un coefficient de neutralisation aux valeurs locatives révisées.

Concernant la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, deux facteurs d'évolution sont à signaler pour l'exercice 2017. Suivant les dispositions de la loi de finances pour 2016 [2], 25 % de la CVAE départementale de Paris ont été transférés à la région Ile-de-France pour les cotisations versées à compter de 2017. Ce transfert est compensé sous la forme d'une dotation versée par la région et figée au niveau de CVAE de 2016 à 475,3 M€. La Ville ne conserve plus au total que les 23,5 % de la CVAE du territoire et perd ainsi une partie importante de la dynamique des recettes de cette taxe. Parallèlement, sur la part de CVAE conservée par le département, le produit fiscal est dynamique en 2017 et génère un produit supplémentaire de + 18 M€ (+ 4,1%).

Évolution des recettes fiscales de la collectivité (en millions d'euros)

	CA 2016	CA 2017	Évolution	Évol. %
Taxes foncières	1 000,48	1 013,02	+ 12,54	+ 1,3 %
Taxe d'habitation	760,18	805,98	+ 45,83	+ 6 %
Dont majoration taxe d'habitation	21,2	63,81	+ 42,61	+ 200,3 %
Contribution foncière des entreprises	317,41	325,06	+ 7,64	+ 2,4 %
Rôles supplémentaires	23,59	24,43	+ 0,81	+ 3,5 %
Rôles complémentaires	6,10	1,62	- 5,08	- 73,5 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	922,07	465,18	- 456,89	- 49,6 %
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	2,60	2,76	- 0,16	+ 6,1 %
Reversement de fiscalité effectué par la Métropole du Grand Paris [3]	527,14	1 002,43	+ 475,29	+ 90,2 %
Total	**3 559,56**	**3 640,49**	**+ 81,2**	**+ 2 %**

Les **recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 1 677,8 M€**, contre 1 488,9 M€ en 2016, soit une hausse de 13 %, sous l'effet de la progression exceptionnelle des recettes de fiscalité immobilière.

Évolution des recettes fiscales de la collectivité (en millions d'euros)

	CA 2016	CA 2017	Évolution	Evol. %
Droits de mutation	970,3	1 109,2	+ 138,9	+ 14,3 %
Taxe additionnelle aux droits de mutation	290,8	317,6	+ 26,8	+ 9,2 %
Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement	12,9	14,3	+ 1,3	+ 10,4 %
Taxe sur l'électricité	68,8	71,5	+ 2,7	+ 3,9%
Taxe de séjour	68,7	78	+ 8	+ 13%
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	58,8	68,8	+ 10	+ 17%
Impôts sur les spectacles	1,6	1,2	- 0,4	- 23,6%
TICPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	16,1	16,2	+ 0,1	+ 0,9%
Autres reversements de fiscalité	0,8	0,8	0	0,0%
Taxes funéraires	0,3	0,3	0	0,0%
Total	**1 488,9**	**1 677,8**	**188,8**	**+ 13 %**

- Les **droits de mutation** (taxe départementale de publicité foncière et droits d'enregistrement) perçus par le Département génèrent un produit de 1 109,2 M€, en progression de 138,9 M€ par rapport à 2016.
- La **taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement** perçue par le département représente une recette de 14,3 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2016.

[2] *Loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016.*

[3] *Reversement par la région Ile-de-France à compter de 2017.*

- La **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)**, perçue par la ville s'élève à 317,6 M€, en progression de 26,8 M€ par rapport à 2016.
- Au total, **le produit de la fiscalité immobilière** est de 1 441 M€, contre 1 274 M€ au CA 2016, soit une progression de 13 % (+ 167 M€). Cette évolution s'explique pour l'essentiel par le dynamisme du marché immobilier parisien avec la hausse du nombre de transactions qui est passé de 46 357 en 2016 à 49 841 en 2017 (+ 7,5 %) et l'évolution du prix moyen au mètre carré dans la capitale (9 040 € le m² en moyenne au dernier trimestre 2017, soit + 8,6 % en un an).
- La **taxe de séjour** atteint un montant de 78 M€, en hausse de 8 M€ par rapport à 2016 (+ 13%), compte tenu de la hausse de la fréquentation touristique constatée l'an dernier dans la capitale (selon l'Office de Tourisme de Paris, les arrivées hôtelières à Paris ont progressé de 9,9 % par rapport à 2016 avec 6,7 millions de français et 9,1 millions de visiteurs étrangers).
- Les recettes de **l'impôt sur les cercles et maisons de jeux** (ancien impôt sur les spectacles) baissent de 0,4 M€ pour s'établir à à 1,2 M€ en 2017.
- Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 71,5 M€, en progression par rapport à 2016 (+ 2,7 M€).

S'agissant des **concours de l'État** aux collectivités territoriales, ils ont baissé de 11,5 Mds€ entre 2014 et 2017 dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics. Cette participation des collectivités à l'échelle nationale représente 2,64 Mds€ en 2017.

- La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** diminue de 56 % (- 159,6 M€) par rapport au CA 2016, passant de 283,4 M€ à 123,8 M€. En intégrant la composante « compensation part salaires » (CPS) perçue depuis 2016 par la métropole du Grand Paris et reversée via l'attribution de compensation, la recette s'élève en 2017 à 576,9 M€ en 2017 contre 736,5 M€ un an plus tôt.
- Les **dotations de compensation au titre des exonérations de fiscalité** (37,7 M€) diminuent de 6,4 M€ par rapport à 2016. Les dotations au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières progressent de 1,3 M€ (du fait de l'intégration de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale perçue par les départements dans les variables d'ajustement et du retour à exonération à compter de 2016 des personnes de condition modeste qui devaient être de nouveau imposées en 2015 mais qui avaient finalement bénéficié d'un dispositif de dégrèvement). En revanche, les compensations au titre des exonérations de fiscalité économique (3,5 M€), dont certaines constituent des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours de l'État, sont en baisse de 7,7 M€, afin de financer l'augmentation de la péréquation verticale. Les **compensations pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE**) sur les fonds de commerce sont quasi-stables, avec un montant de 1,1 M€ en 2017.
- La **dotation générale de décentralisation (DGD)** ainsi que la dotation spéciale instituteurs (DSI) restent stables, avec des montants respectifs de 15,8 M€ et 0,2 M€. La collectivité perçoit en outre depuis 2017 une attribution dans le cadre du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) en fonctionnement au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics à hauteur de 8,2 M€.
- Les **recettes liées au RSA** s'élèvent à 259,1 M€ en 2017, montant quasi-stable par rapport à 2016 (259,4 M€). La prise en charge du RMI puis du RSA par le Département est compensée en 2017 à hauteur de 73 % par le transfert d'une fraction des ressources de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant perçu à ce titre est de 246,6 M€ et correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du RMI au 31 décembre 2003 puis ajusté avec la création du RSA fin 2008. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) perçues à hauteur de 12,5 M€ en 2017.
- Les **recettes liées à l'administration générale de la collectivité** représentent 252 M€, en progression de 14,8 % par rapport à 2016. Seules les recettes d'un montant significatif sont décrites dans cette section.
- Les **recettes liées aux finances et aux achats** représentent 197,6 M€ après neutralisation de l'opération équilibrée relative au bail emphytéotique Porte de Versailles (voir introduction de la partie II partie « neutralisations ») et progressent de 13,4 M€ par rapport à 2016, principalement en raison de la mise en œuvre du protocole transactionnel liés à entre la Ville de Paris et le ministère de la Culture concernant l'ancien Musée national des Arts et Traditions Populaires (MATP - opération équilibrée en dépenses et en recettes), ayant abouti au paiement de 10 M€. Ces recettes incluent également les recouvrements sur les concessionnaires de la Ville (123 M€). Ce poste intègre d'autres recettes, notamment des recettes exceptionnelles (remboursements de TVA pour 7,9 M€), des produits exceptionnels et des annulations de mandats inscrits sur le chapitre 77 (12 M€) à l'exclusion des produits de cession, et qui comprennent les annulations de mandat, ainsi que les produits financiers (13,6 M€).
- Les **recettes liées au remboursement des fluides des états spéciaux d'arrondissement** représentent 32,6 M€, en hausse de 6,7 M€ par rapport à 2016, du fait de la non reconduction de l'expérimentation de la suppression de la double inscription des fluides pour les mairies des 11e et 18e arrondissements.
- Les **recettes liées aux ressources humaines** représentent 11,4 M€.
- Les **recettes perçues au titre des cimetières et concessions de pompes funèbres** s'élèvent à 8,2 M€, en progression de 0,2 M€ par rapport à 2016.
- Les **recettes versées par le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (F.E.D.E.R.)** s'élèvent à 2,2 M€ ;

elles s'inscrivent dans le cadre du projet CORDEES visant à déployer un réseau intelligent énergétique en vue de l'aménagement de l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

Section d'investissement

Dépenses

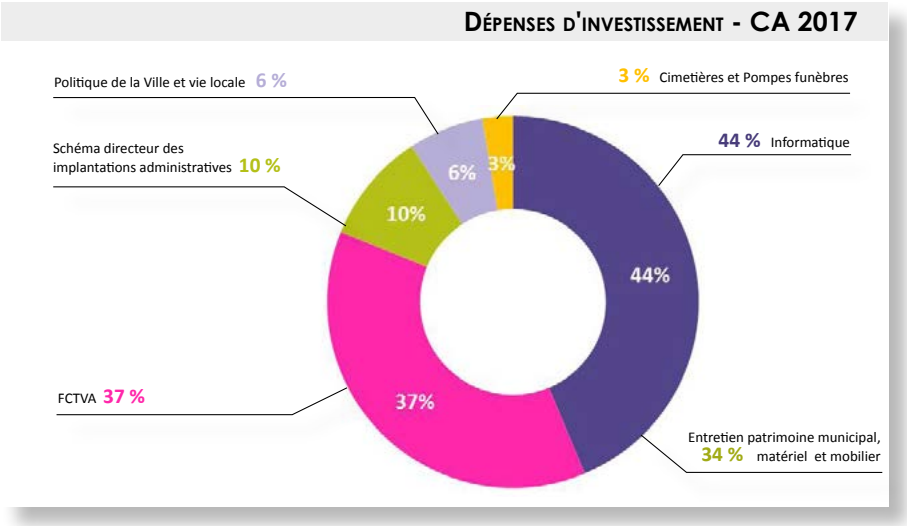

▶ **Dépenses d'administration générale**

Les dépenses d'investissement pour au titre des services généraux s'élèvent à 145,6 M€ dont 5,3 M€ au titre de la dotation d'investissement des mairies d'arrondissement.

Les dépenses d'investissement au titre de l'administration générale ont concerné notamment :

- l'entretien des bâtiments, du matériel et du mobilier municipaux pour 43,1 M€, dont 14,8 M€ pour la modernisation des centres thermiques. La progression de 10 M€ de ce poste par rapport au CA 2016 s'explique notamment par les travaux de mise aux normes des ascenseurs (3 M€), les opérations de rénovation et les ouvertures de centres de restauration gérés par l'ASPP (1,4 M€), les travaux de modernisation des mairies d'arrondissement (2,5 M€) ;
- l'entretien informatique et l'acquisition de matériel pour 42,5 M€, en hausse de 8,5 M€ par rapport au CA 2016, notamment en raison de l'adaptation des systèmes d'informations dans le cadre de la réforme du statut de Paris (10,3 M€);
- le dernier remboursement de l'avance de fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) versée par la Caisse des dépôts et consignations en 2015 pour 36,3 M€ ;
- la poursuite du regroupement des services administratifs, conformément au schéma directeur des implantations administratives, pour 9,4 M€. Le relogement des services à Bédier (3 M€) et la mise en place de la Brigade de lutte des incivilités (1,5 M€) comptent parmi les principales réalisations ;
- le domaine des pompes funèbres et des cimetières pour 2,6 M€ :
- la politique de la Ville pour 1 M€, avec notamment la promotion de la vitalité associative dans les quartiers populaires.

Recettes

Les recettes d'investissement au titre des services généraux se sont élevées à 147,6 M€ en 2017, réparties entre 141,6 M€ pour les dotations et 6 M€ pour l'administration générale.

Concernant les dotations, les recettes de FCTVA ont représenté 132,6 M€, la taxe d'aménagement 8,7 M€ et le produit des amendes reversé au Département 0,3 M€.

Quant aux recettes relevant de l'administration générale, 4,8 M€ ont été perçus de la Préfecture de région Ile-de-France, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, pour la réalisation de l'opération de mise en place du système de supervision énergétique des bâtiments publics.

III/ COMPTE ADMINISTRATIF
ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

1/ DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES

Les parties I et II du présent rapport présentent le budget réel de la Ville et du Département, net des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées. La présente partie traite des autres inscriptions figurant au compte administratif 2017.

En fonctionnement, les principales opérations équilibrées portent sur la contribution d'équilibre versée par la Ville au Département et certaines opérations inscrites en dépenses sur le budget départemental et en recettes sur le budget Ville (prime départementale versée aux agents, frais de collaborateurs d'élus et contribution au redressement des finances publiques notamment).

Il est à noter également que, par rapport aux recettes de fonctionnement réelles, le compte administratif comptabilise 151,8 M€ au titre des produits de cessions (sur le compte 775), montant constaté en fonctionnement mais réintégré à la section d'investissement [1] : **ce montant est donc présenté au sein des recettes d'investissement.**

S'y ajoutent 648,1 M€ de dépenses d'ordre, et 464,8 M€ de recettes d'ordre, détaillées ci-après.

Aux dépenses réelles d'investissement de la collectivité (1 407,6 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 197,2 M€ d'amortissements de dette ;
- 79,3 M€ sur le budget municipal, correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier notamment ;
- 464,8 M€ d'opérations d'ordre (380,5 M€ sur la Ville et 84,3 M€ sur le Département), décrites ci-après ;
- 117,1 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (116,4 M€ sur la Ville et 0,7 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après.

Aux recettes réelles d'investissement (465,8 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 205,4 M€ correspondant à l'affectation du résultat antérieur depuis la section de fonctionnement (127,8 M€ sur la Ville et 77,6 M€ sur le Département) ;
- 786,6 M€ de nouveaux emprunts ;
- 79,3 M€ sur le budget municipal, correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échéancier notamment;
- 648 M€ d'opérations d'ordre (547 M€ sur la Ville et 101,1 M€ sur le Département), décrites ci-après ;
- 117,1 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (116,4 M€ sur la Ville et 0,7 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après.

2/ LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

Date de négociation	Type	Prêteur / Arrangeur	Montant emprunté (M€)	Date de valeur	Echéance	Durée en années	Taux de d'intérêts (%)	Spread / OAT (en PB=0,01 %)
24/01/2017	Obligataire public	CACIB/HSBC/SG	300	31/01/2017	02/02/2033	16	1,705	26
24/08/2017	Obligataire privé	HSBC	26	31/08/2017	04/09/2037	20	1,579	20
25/09/2017	Bancaire	CEB	75	04/10/2017	04/10/2030	13	0,75	31
09/11/2017	Obligataire public	CACIB/HSBC/SG	320	16/11/2017	20/11/2034	17	1,428	20
24/11/2017	Obligataire public	BEI	71,5	11/12/2017	11/12/2037	20	1,151	-12
	Total		792,5		Moyenne pondérée / Montant	16,6	1,449	20,4

En 2017, la Ville de Paris a pu continuer de se financer dans des conditions particulièrement intéressantes en bénéficiant d'un environnement de taux faibles et de la qualité reconnue de sa signature.

87 % des sommes empruntées en 2017 résultent d'émissions publiques (soit 691,5 M€ sur 792,5 M€) :

- la Ville a ainsi procédé à une émission obligataire publique « Développement Durable » (Sustainability Bond) pour un montant de 320 M€ à 1,428% sur 17 ans, destinée au financement de projets présentant des bénéfices environnementaux et/ou sociaux. Outre la promotion de la démarche de développement durable, ce type d'opération permet à la Ville de diversifier ses sources de financement tout en bénéficiant de conditions financières attractives ;
- la Ville a souscrit une émission obligataire publique de 300 M€ ;
- la Ville a également utilisé l'enveloppe de financement proposée par la banque européenne d'investissement (BEI) au titre d'une sélection de projets relatifs au renforcement de l'éducation (71,5 M€ à 1,151 % sur 20 ans).

[1] *Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette sans cette décomposition. La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 63 du présent rapport : les valeurs initiales d'acquisitions (56,4 M€) et les plus-values (132,6 M€), minorées des moins-values (37,2 M€), correspondent au produit titré (151,8 M€).*

Par ailleurs, la Ville a recouru à un emprunt bancaire auprès de la banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) de 75 M€ sur 13 ans à 0,75 %.

Enfin, la Ville a procédé à une émission obligataire privée pour 26 M€ à 1,579 % sur 20 ans.

L'objectif de lissage de la charge d'amortissement se traduit par des maturités longues et par l'allongement de la durée de vie moyenne de la dette qui passe de 10,35 à 10,70 ans.

3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 041) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021).

Les opérations d'ordre intervenues en 2017 sur le budget de la Ville et du Département sont les suivantes (fonctionnement et investissement) :

Chapitre		INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
	VILLE	Inscriptions budgétaires	Réalisations	Inscriptions budgétaires	Réalisations	Inscriptions budgétaires	Réalisations	Inscriptions budgétaires	Réalisations
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	370 564 954	380 482 521	359 719 760	546 952 854	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	359 719 760	546 952 854	370 564 954	380 482 521
041	Opérations patrimoniales	181 550 000	116 395 319	181 550 000	116 395 319	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	216 197 398	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	216 197 398	0	0	0
	TOTAL VILLE	552 114 954	496 877 839	757 467 158	663 348 173	575 917 158	546 952 854	370 564 954	380 482 521
Chapitre	DÉPARTEMENT								
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	88 110 000	84 345 837	100 700 000	101 130 712	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	100 700 000	101 130 712	88 110 000	84 345 837
041	Opérations patrimoniales	6 400 000	682 778	6 400 000	682 778	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	107 058 620	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	107 058 620	0	0	0
	TOTAL DÉPARTEMENT	94 510 000	85 028 615	214 158 620	101 813 490	207 758 620	101 130 712	88 110 000	84 345 837
	TOTAL Opérations d'ordre Ville et Département	646 624 954	581 906 454	971 625 778	765 161 662	783 675 778	648 083 565	458 674 954	464 828 357

A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2016 (CHAPITRES 040 ET 042)

Chapitre		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	VILLE	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	380 482 521	546 952 854	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	546 952 854	380 482 521
	DÉPARTEMENT				
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	84 345 837	101 130 712	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	101 130 712	84 345 837
	TOTAL 040 et 042	464 828 357	648 083 565	648 083 565	464 828 357

Ces mouvements portent principalement sur :

1. Les dotations aux amortissements et les provisions

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissements des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2017, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et à l'amortissement des subventions d'équipement (versées entre 1997 et 2017 pour la Ville et entre 2003 et 2017 pour le Département) **pour un montant total de 427,7 M€ dont 327,3 M€ sur le budget municipal et 100,4 M€ sur le budget départemental.**

Par ailleurs, **l'amortissement des primes de remboursement des obligations,** imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal, correspond à l'amortissement annuel, sur la durée de vie des émissions obligataires, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement, les obligations étant émises au-dessous du pair.

Seize émissions lancées depuis 2007 (amortissement annuel sur la durée de l'emprunt) justifient une dépense de 1,4 M€ en 2017 :

- V523 - HSBC Natixis (160 M€ en décembre 2007)
- V527 - HSBC Natixis (155 M€ en décembre 2008)
- V529 - HSBC Natixis (200 M€ en juin 2009)
- V533 - HSBC (100 M€ en décembre 2010)
- V534 - HSBC Natixis Société Générale (140 M€ en décembre 2010)
- V538 - Goldman Sachs (100 M€ en novembre 2011)
- V541 - Deutsche Bank (100 M€ en avril 2012)
- V557 - Natixis (tap de 50 M€ en octobre 2013)
- V561 - Plac. Privé HSBC (50 M€ en avril 2014)
- V562 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 9 ans en avril 2014)
- V563 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 15 ans en avril 2014)
- V566 - Placement HSBC (70 M€ sur 17 ans en juillet 2014)
- V569 - Schuldschein Helaba (40 M€ sur 10 ans en décembre 2014)
- V574 – Plac. Privé Goldman Sachs (tap de 40 M€ sur 15 ans en octobre 2015)
- V579 - Emission obligataire publique « Climate Bond » HSBC, Crédit Agricole et Société Générale (300 M€ sur 15 ans en novembre 2015)
- V581 – HSBC Natixis Citi (300 M€ sur 16 ans en avril 2016)

Enfin, conformément aux délibérations 2017 DFA 29, 2017 DFA 83, 2017 DFA 9G et 2017 DFA 29G relatives aux modalités de constitution et de reprise des provisions votées par le Conseil de Paris aux séances de février et novembre 2017, les provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 19 M€ et d'une reprise à hauteur de 6,6 M€. **Les provisions constituées sont ainsi portées de 9,1 M€ à 21,4 M€ sur le budget municipal et de 0,1 M€ à 0,3 M€ sur le budget départemental.**

Les provisions pour créances douteuses ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 13,5 M€ et d'une reprise à hauteur de 4,2 M€. Ces mouvements permettent d'ajuster les provisions avec le suivi effectué par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). **Les provisions constituées sont ainsi portées de 40,7 M€ à 48,5 M€ sur le budget municipal et de 17,1 M€ à 18,7 M€ sur le budget départemental.**

Les provisions pour dépréciation sur immobilisations financières ont fait l'objet d'une reprise à hauteur de 15,9 M€. **Les provisions constituées sont ainsi ramenées de 16,4 M€ à 0,5 M€.** Les provisions pour dépréciation sur immobilisations financières concernent le budget municipal.

Les provisions sont comptabilisées sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 15, 29 et 49 en recettes d'investissement.

2. Les cessions des immobilisations

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue le 1er janvier 2006, les cessions des immobilisations **sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement** (chapitre 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement comme antérieurement.

En section de fonctionnement sont ainsi enregistrées :

- en dépenses : **la valeur nette comptable des immobilisations cédées (55,7 M€ sur le budget municipal et 0,7 M€ sur le budget départemental) ainsi que les plus-values réalisées (132,6 M€ sur le budget municipal), soit un total de 189 M€ ;**
- en recettes : **les moins-values constatées pour 36,5 M€ sur le budget municipal et 0,7 M€ sur le budget départemental, soit un total de 37,2 M€.**

En section d'investissement sont enregistrées :

- en recettes : **la sortie du patrimoine des immobilisations cédées (chapitre 21 et 26) ainsi que les plus-values réalisées pour 188,3 M€ sur le budget municipal et 0,7 M€ sur le budget départemental, soit un total de 189 M€ ;**
- en dépenses : **les moins-values réalisées pour 36,5 M€ sur le budget municipal et 0,7 M€ sur le budget départemental, soit un total de 37,2 M€.**

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2017 concernent :

- Terrains "Acul de Conflans" et "Ferme de Garennes" - Achères (78) ..... 24,8 M€
- Immeuble 8-10 rue Léon Frot (11e) ..... 8,5 M€
- Lots de copropriétés - immeubles 1 à 8 et 12 à 14 rue François Miron (4e) ..... 5,4 M€

- Lots de copropriétés dans l'immeuble du 72 bd St Marcel (5e) ..... 4,7 M€
- Parcelles 60 bd Ney (18e) ..... 2,7 M€
- Lots de copropriétés dans l'immeuble du 246 rue de Bercy (12e) ..... 2,7 M€
- Immeuble 14-16 rue Sthrau (13e) ..... 2,4 M€
- Lots de copropriétés dans l'immeuble 17 rue Ruhmkorff (17e) ..... 2,1 M€
- Anciens bains-douches au 34 rue Castagnary (15e) - "réinventons Paris" ..... 2,0 M€
- Immeuble 73 bd Poniatowski (12e) ..... 2,0 M€
- Immeuble 43 rue des Bourdonnais- 33 rue Saint-Honoré (1er) ..... 1,9 M€
- Immeuble 18 rue Neuve des Boulets (11e) ..... 1,8 M€
- Parcelles 60 bd Ney (18e) ..... 1,5 M€
- Terrain d'assiette du garage à bennes - Zac des Docks - Saint-Ouen (93) ..... 1,3 M€
- Lots de copropriétés dans l'immeuble du 22-24 rue Jacob (6e) ..... 1,1 M€
- Lots de copropriétés dans l'immeuble 132 rue Saint-Maur (11e) ..... 1,0 M€

Les cessions avec échéancier de 2017 concernent :

- Volumes "Barreau Nord-Sud" - Forum des Halles (1er) ..... 20,6 M€
- Volumes 118-120 rue Rambuteau - secteur des Halles (1er) ..... 14,2 M€
- Parcelle 82 à 90 bd Vincent Auriol (13e) ..... 9,6 M€
- Terrain 5 rue Pierre Bérégovoy - Clichy-la-Garenne (92) ..... 7,0 M€

Les cessions de titres de participation et les réductions de capital de 2017

Concernant la Ville, des titres de participation de la SAEMES (Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement) ont été cédés pour un montant total de 16,9 M€.

Concernant le Département, il s'agit d'une réduction de capital de la SPL Parisienne de Photographie à hauteur de 0,7 M€.

3. Les subventions d'équipement transférables

Les subventions d'équipement transférables recouvrent le chapitre 13 (subvention d'équipement) en dépenses d'investissement et le chapitre 77 (produits exceptionnels) en recettes de fonctionnement.

Les subventions d'équipement versées sont reprises en section de fonctionnement et amorties.

Pour le budget municipal, il s'agit essentiellement d'acquisitions immobilières à titre gratuit **pour un montant de 41,7 M€.**

Pour le budget département, il s'agit des subventions d'équipement versées par l'Etat dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement **pour un montant de 76,7 M€.**

Par ailleurs, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) fait l'objet chaque année d'une reprise au plus égale à la dotation des amortissements des bâtiments scolaires (6,9 M€).

4. Les travaux en régie

L'opération consiste à réimputer en dépenses d'investissement aux chapitres 21 ou 23 les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisables, pour 1,5 M€ sur le budget municipal en 2017.

B - LES OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)

	Chapitre	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
			DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
Ville	041	Opérations patrimoniales	116 395 319	116 395 319
Dépt	041	Opérations patrimoniales	682 778	682 778
		TOTAL 041	**117 078 097**	**117 078 097**

Ces mouvements correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement.

Sur le budget municipal, il s'agit principalement :

- du remboursement des avances versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage pour 66,3 M€ (chapitre 23), incluant notamment 65 M€ au titre de l'opération de réaménagement des Halles.

- des acquisitions d'emprises publiques à titre gratuit pour 14,7 M€ (dépenses chapitre 21 et recettes chapitre 13), elles concernent principalement :

- ZAC Pouchet (17e) ..... 6,3 M€
- Opération Château Rouge (18e) ..... 2,7 M€
- Parcelles voirie (18e) ..... 1,4 M€

- ZAC Amandiers (20e) ..... 0,7 M€
- ZAC Moskowa (18e) ..... 0,5 M€

- de l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux pour 6,6 M€ (dépenses chapitres 21 et 23 et recettes chapitre 20). En 2017, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2015 et 2016. Ces mouvements comptables ont permis d'intégrer près de 7 M€ dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA, ce qui engendre une recette pour 2018 de 1 M€.

- de la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés pour 6,7 M€ (dépenses chapitres 16 et recettes chapitre 1068). En 2016, les recettes concernant les baux emphytéotiques signés avec les bailleurs sociaux se sont élevées à 360,7 M€. Ces recettes ont titrées en section de fonctionnement pour le montant du loyer de la 1ère annuité, soit 6,7 €, et en section d'investissement pour les montants capitalisés concernant les durées restantes, soit 354 M€. Il convient de réintégrer la part annuelle des loyers capitalisés en 2016 correspondant à l'annuité 2017, soit 6,7 M€ ;

- de l'intégration dans le patrimoine municipal des dépenses d'investissement des Etats Spéciaux d'Arrondissement (ESA) en 2017, pour un montant de 5,4 M€ (dépenses chapitres 20 et 21 et recettes chapitre 21) ;

Par ailleurs, **deux émissions obligataires** réalisées en 2017 ont fait l'objet de primes d'émissions pour un montant total de 5,9 M€ (emprunt V593 HSBC, Crédit Agricole et Société Générale de 300 M€ en février 2017 et émission « soutenable » V596 HSBC, Crédit Agricole et Société Générale de 320 M€ en novembre 2017).

Sur le budget départemental, il s'agit principalement des mouvements enregistrés concernant l'**intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux travaux pour 0,4 M€ et du remboursement d'avances versées** sur marchés pour 0,3 M€.

C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 021 ET 023)

La prévision budgétaire pour 2017 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 323,3 M€ dont 216,2 M€ sur le budget municipal et 107,1 M€ sur le budget départemental. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

4) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Au 31 décembre 2017, les AP en cours représentaient 14,6 Md€. Le terme de 3,1 Md€ d'AP correspondant à des opérations achevées est constaté au compte administratif, ramenant à 11,5 Md€ le solde d'AP en cours fin 2017.

1,5 Md€ a été mandaté sur autorisations de programme (crédits réels et opérations d'ordre) en 2017, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2017 à 7,6 Md€.

	Stock AP brut au 31/12/2017	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2017	Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2017	Dont mandats émis en 2017
Ville	13 634 439 692,39	2 898 497 973,07	10 735 941 719,32	6 546 292 599,81	1 334 550 449,19
Département	2 255 819 579,89	218 798 796,79	2 037 020 783,10	1 047 502 040,18	157 780 309,12
Consolidé	**14 636 415 493,39**	**3 117 296 769,86**	**11 519 118 723,53**	**7 593 794 639,99**	**1 492 330 758,31**

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA VILLE

Equilibre financier

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Opérations réelles

Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	4 858 663 797,15
66 Charges financières	134 011 881,81
67 Charges exceptionnelles	48 265 730,00
Total dépenses réelles	**5 040 941 408,96**
	Solde des opérations réelles

Opérations d'ordre de section à section

Total dépenses d'ordre	546 952 853,75
Total (opérations réelles et d'ordre)	**5 587 894 262,71**
002 Déficit antérieur reporté	0,00

Total dépenses de fonctionnement **5 587 894 262,71**

Recettes

Opérations réelles

Comptes 70 à 75 + 013	5 172 643 820,84
76 Produits financiers	21 126 559,57
77 Produits exceptionnels	202 296 676,10
Total recettes réelles et mixtes	**5 396 067 056,51**
	355 125 647,55

Opérations d'ordre de section à section

Total recettes d'ordre	380 482 520,54
Total (opérations réelles et d'ordre)	**5 776 549 577,05**
002 Excédent antérieur reporté	0,00

Total recettes de fonctionnement **5 776 549 577,05**

Résultat de fonctionnement **Excédent** **188 655 314,34**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Opérations réelles

Dépenses financières

10 Dotations et fonds divers	39 501 091,84
13 Subventions	348 577,09
16 Remboursement d'emprunt [1]	235 318 038,57
16449 Crédit revolving	0,00
26 Participations	642 173,19
27 Autres immobilisations financières	91 890 956,50

Dépenses d'équipement

20 Immobilisations incorporelles	24 747 129,47
204 Subventions d'équipements versées	246 728 312,42
21 Immobilisations corporelles	330 486 895,97
23 Immobilisations en cours	539 809 451,24
45 Opérations pour compte de tiers	**16 833 486,87**
Total dépenses réelles	**1 526 306 113,16**

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Total	**116 395 318,91**

Opérations d'ordre de section à section

Total	**380 482 520,54**
Total (opérations réelles et d'ordre)	**2 023 183 952,61**
D001 Résultat reporté n-1	0,00

Total dépenses d'investissement **2 023 183 952,61**

Recettes

Opérations réelles

Ressources propres d'origine externe

10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	138 280 815,15
138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
27 Remboursements de prêts	67 209 097,25

Autres ressources externes définitives

20 Immobilisations incorporelles	0,00
204 subventions d'équipement	4 829 484,97
21 Immobilisations corporelles	2 490 547,81
23 Immobilisations en cours	3 567 591,57
26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
13 (sauf 138) Subventions d'investissement	71 533 146,42

Autres ressources externes non définitives

163 Emprunts obligataires	640 120 000,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédits [1]	146 500 000,00
16449 Crédit revolving	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	49 694,58
168 Autres emprunts et dettes assimilées	273 163 425,44
45 Opérations pour compte de tiers	**11 865 040,81**
Total recettes réelles	**1 359 608 844,00**

Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes) **166 697 269,16**

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Total	**116 395 318,91**

Opérations d'ordre de section à section

Total	**546 952 853,75**
Total (opérations réelles et d'ordre)	**2 022 957 016,66**
R1068 Affectation n-1	127 786 281,33

Total recettes d'investissement **2 150 743 297,99**

Solde d'exécution de la section d'investissement **Excédent** **127 559 345,38**

[1] *(hors crédit revolving)*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles et mixtes		**Opérations réelles et mixtes**	
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 621 793 988,28	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	3 027 370 153,62
016 APA	134 984 611,08	016 APA	27 293 305,70
015/017 RSA	403 884 694,88	015/017 RSA	264 701 454,35
66 Charges financières		76 Produits financiers	1 059 113,01
67 Charges exceptionnelles	2 646 514,22	77 Produits exceptionnels	3 185 774,55
68 Dotations aux provisions	2 503 330,00	78 Reprises sur provisions	745 885,00
Total dépenses réelles et mixtes	**3 165 813 138,46**	**Total recettes réelles et mixtes**	**3 324 355 686,23**
Soldes des opérations réelles et mixtes			**158 542 547,77**
Opérations d'ordre de section à section		**Opérations d'ordre de section à section**	
Total des dépenses d'ordre	101 130 711,65	Total des recettes d'ordre	84 345 836,55
Total (opérations réelles et d'ordre)	**3 266 943 850,11**	**Total (opérations réelles et d'ordre)**	**3 408 701 522,78**
D002 Déficit antérieur reporté	0,00	R002 Excédent antérieur reporté	
Total dépenses de fonctionnement	**3 266 943 850,11**	**Total recettes de fonctionnement**	**3 408 701 522,78**
Résultat de fonctionnement		**Excédent**	**141 757 672,67**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles		**Opérations réelles**	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Invts. Directs)	**41 167 097,18**	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	4 247 031,18
Dépenses d'équipement		**Dépenses d'équipement**	
20 Immobilisations incorporelles	1 428 294,56	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	6 525 081,08	23 Immobilisations en cours	0,00
23 Immobilisations en cours	32 404 616,66	27 Autres immobilisations financières	0,00
		274 Remboursements de prêts	209 335,24
018 RSA	809 104,88	018 RSA	0,00
		13 Subventions d'équipement reçues	84 572 291,92
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	**110 609 837,65**		
		165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00
204 Subventions d'équipements versées	110 609 837,65	204 Subventions d'équipements versées	0,00
45 Travaux pour compte de tiers	**3 573 249,48**	**45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte**	**4 383 240,10**
Dépenses financières			
165 Dépôts et cautionnements	0,00		
26 Participations	308 326,81		
27 Autres immobilisations financières	0,00		
10 Dotations et fonds divers	2 121 798,00		
Total dépenses réelles	**157 780 309,12**	**Total recettes réelles**	**93 411 898,44**
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)			**64 368 410,68**
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		**Opérations d'ordre à l'intérieur de la section**	
Total	**682 778,12 €**	**Total**	**682 778,12 €**
Opérations d'ordre de section à section		**Opérations d'ordre de section à section**	
Total	**84 345 836,55 €**	**Total**	**101 130 711,65**
Total (opérations réelles et d'ordre)	**242 808 923,79**	**Total (opérations réelles et d'ordre)**	**195 225 388,21**
D001 Résultat reporté n-1	0,00	R1068 Affectation n-1	77 579 029,23
Total dépenses d'investissement	**242 808 923,79**	**Total recettes d'investissement**	**272 804 417,44**
Solde d'exécution de la section d'investissement		**Excédent**	**29 995 493,65**

SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011-2017 VILLE ET DÉPARTEMENT DE PARIS DU CA 2011 AU CA 2017

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Variation 2016/2017
Recettes courantes de fonctionnement	7 782	7 865	7 849	8 033	7 873	8 206	8 334	2%
Charges de gestion courante	6 804	7 002	7 146	7 358	7 479	7 517	7 588	1%
EPARGNE DE GESTION	**978**	**863**	**703**	**676**	**394**	**689**	**746**	**8%**
Solde financier	-66	-79	-93	-97	-99	-106	-112	6%
Solde exceptionnel	-46	-27	-38	2	-34	-3	1	-139%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 816	7 895	7 897	8 107	7 914	8 264	8 399	2%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 950	7 138	7 325	7 527	7 653	7 683	7 764	1%
EPARGNE BRUTE	**866**	**757**	**573**	**581**	**261**	**581**	**635**	**9%**
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	184	200	200	197	200	200	197	-1%
EPARGNE NETTE	**682**	**557**	**373**	**384**	**61**	**381**	**438**	**15%**
Recettes réelles d'investissement	495	577	671	686	621	538	466	-13%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**1 360**	**1 334**	**1 243**	**1 266**	**882**	**1 118**	**1 101**	**-2%**
Dépenses réelles d'investissement	1 551	1 662	1 740	1 529	1 397	1 629	1 408	-14%
Besoin de financement	375	528	697	460	715	710	504	-29%
Nouveaux emprunts	381	470	630	510	741	681	793	16%
Fonds de roulement au 1/1	285	288	230	163	213	233	202	-13%
Variation du fonds de roulement	*6*	*-58*	*-67*	*50*	*20*	*-30*	*283*	-1036%
Fonds de roulement au 31/12	291	230	163	213	233	202	485	140%
Encours de dette au 1/1	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	11%
Encours de dette au 31/12	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 720	11%
Variation de l'encours de dette	*197*	*327*	*436*	*466*	*520*	*518*	*561*	8%
Capacité de financement	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	68,7%	78,2%	14%

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE (VILLE ET DÉPARTEMENT)

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE							
Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement *mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.*	8,7%	7,1%	4,7%	4,7%	0,8%	4,6%	5,2%
2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT							
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	37,0%	40,8%	46,3%	50,8%	58,6%	62,4%	68,1%
Encours de la dette en capital/Epargne Brute *nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.*	3,3	4,3	6,4	7,1	17,8	8,9	9,0
Encours de dette/Population (en euros)	1 295	1 426	1 611	1 811	2 040	2 288	2 537
3 . INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE							
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement *mesure la marge de manoeuvre en terme de réduction des dépenses.*	26,3%	26,7%	26,7%	27,2%	28,1%	27,3%	27,7%
4 . COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)							
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes *mesure la marge de manoeuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).*	61,1%	53,6%	53,1% [1]	53,3%	52,4%	53,8%	43,5% [2]
5 . EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)							
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes *mesure la marge de manoeuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).*	52,0%	45,2%	45,0%	44,9%	44,8%	44,8%	44,7%

[1] Le ratio 2013 de coefficicent de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP

[2] Pour 2017 le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal est modifié en application de l'article R 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en raison de la création de la métropole du grand Paris en 2016.

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

Recettes courantes de fonctionnement :

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

Charges de gestion courante :

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

Epargne de Gestion :

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

Epargne brute :

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

Remboursements d'emprunt :

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

Epargne nette :

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

Recettes réelles d'investissement :

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, des amendes de police, et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

Crédit revolving :

Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

Capacité de financement des investissements :

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

Dépenses réelles d'investissement :

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

Besoin de financement des investissements :

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

Fonds de roulement :

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Jusqu'en 2009 la compensation intervenait avec deux années de décalage : le FCTVA de l'année n correspondait aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-2. En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de la relance de l'économie, l'Etat a versé aux collectivités locales de façon anticipée le montant correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2008 dans la mesure où celles-ci atteignaient a minima le seuil fixé par convention à la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre exercices antérieurs. Ainsi la collectivité parisienne a perçu en 2009 un double versement de FCTVA correspondant aux dépenses effectuées en 2007 et 2008. Depuis 2010, les versements sont à nouveau calés sur un rythme annuel.

Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) :

Le FSRIF a pour but d'atténuer les disparités en matière de bases fiscales entre les communes de la Région Ile-de-France, et d'améliorer ainsi les conditions de vie dans les collectivités les plus défavorisées. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les mieux dotées.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et effort fiscal :

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR
*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur